



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 7 juillet 2026 à 18 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 1^{er} juillet 2026.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Elliot DE FARAMOND

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M. Rodrigo ARENAS, Mme Chloé BATTAULT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Michèle BLUM, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Julie CABOT, Mme Gaëlle CAPITAIN, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Gwenaëlle COUENON, M. Matthieu CUA, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Diane DERRIEN, M. Guillaume DURAND, Mme Maud GATEL, M. Valentin GUENANEN, Mme Julie KAMIONKA, M. François LAJOINIE, Mme Audrey LEBEAU-LIVE, M. Robinson LELOUP, M. Robin LEROY, M. Nicolas MANSIER, Mme Hélène MERMBERG, Mme Clémence MOREL, M. Hakim NAILI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre-Emmanuel ROBERT, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY, Mme Awa WADIOU-SYDNEI

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Jean-François ALEXANDRE, jusqu'au projet de délibération 14 2026 23 inclus
Mme Agnès BERTRAND jusqu'au projet de délibération 14 2026 23 inclus
Mme Diane DERRIEN jusqu'au projet de délibération 2026 DASCO 72 inclus
M. Guillaume DURAND jusqu'au projet de délibération 2026 DAE 131 inclus
M. Thierry LE DEZ durant toute la séance

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE
M. Valentin GUENANEN
Mme Chloé BATTAULT
Mme Julie CABOT
M. Didier ANTONELLI

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE départ à partir du projet de délibération 2026 DFPE 239
Mme Mélody TONOLLI jusqu'au projet de délibération 2026 DASCO 72 inclus
M. Patrick VIRY jusqu'au projet de délibération 14 2026 24 inclus et départ à partir du projet de délibération 2026 DFPE 239

Mme PETIT ouvre la séance à 18 heures 04. Le quorum est atteint.

M^{me} PETIT

Pour précision avant de commencer la séance du Conseil d'Arrondissement, il y a une petite panne des micros sans fil. On a des micros sans fil, mais que nous devons partager. Merci d'avance pour votre compréhension et pour prendre le temps de bien faire la passation de micro.

Deuxième point, nous avons une demande d'intervention sur le vœu qui est le dernier point à l'ordre du jour. Je propose aux élus, si vous en êtes d'accord, de l'examiner en tout début de séance pour permettre la prise de parole du public. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition? C'est le vœu sur l'épisode caniculaire dans les écoles et les crèches. C'est une question. Madame CARRERE-GEE.

M^{me} CARRERE-GEE

On est assez perplexe sur cette idée. Je fais référence aussi au positionnement de l'examen d'un vœu qui n'est pas examiné au moment des vœux, mais dans l'ordre du jour initial. Le vœu 14 qui est associé à la discussion d'un projet de délibération DFPE 239. On n'a pas de position tranchée. On veut bien rendre service. Mais, on n'est pas favorable à ce que la tournure de ce Conseil d'Arrondissement devienne par trop folklorique et que chacun choisisse en fonction de ses priorités politiques et de la façon dont vous, majorité municipale, le considérerez que des questions ou des vœux passent selon un ordre qui n'est pas l'ordre habituel. Ce n'est pas ce qui est prévu par notre règlement intérieur. À ma connaissance, qu'on examine un vœu en tout début de séance au motif qu'une personne du public a décidé de s'exprimer ne s'est jamais produit. Franchement, je ne suis pas favorable à ça. De même, on n'est pas favorable à l'examen du vœu 14 au moment de l'examen des délibérations. Ce n'est pas prévu par notre règlement intérieur. Ça risque de conduire au plus grand désordre dans le déroulé de ce Conseil d'Arrondissement. On n'est pas favorable.

En revanche, si vous demandez, Madame la Maire, à faire une sorte de communication sur la canicule, ce qui serait tout à fait légitime, vous seriez dans votre rôle, même si ce n'était pas prévu à l'ordre du jour. Vous pourriez donner la parole à quelqu'un. Ce sujet est vraiment important. Mais concernant l'examen des vœux, on préfère qu'il se déroule quand ils sont prévus.

M^{me} PETIT

Il y a un vœu que j'ai mis à l'ordre du jour au moment de l'examen de la délibération, puisqu'il est totalement rattaché à cette délibération. Je pense que tous les maires d'arrondissement et tous les maires de France sont maîtres de l'ordre du jour. C'est pour cela que nous l'avons ordonné de cette manière. Si un groupe politique du Conseil d'Arrondissement faisait un vœu qui concernait expressément une délibération, je pense que j'agirai de la même manière et j'appellerai d'abord le groupe pour lui proposer de le mettre à ce moment de l'ordre du jour. Ça n'a rien à voir avec la demande. Je n'ai pas de communication à faire sur l'épisode de canicule. Nous avons été dans l'action et nous le serons encore. Par contre, il ne s'agit pas d'un vœu du groupe de la majorité municipale. Si la majorité des élus du conseil est d'accord pour qu'on examine ce vœu à l'entrée de ce conseil, on le fera. Ensuite, je laisse les groupes travailler sur le règlement intérieur. Si vous voulez proposer l'examen des vœux en début de conseil, nous étudions toutes les possibilités pour l'examen de notre futur règlement intérieur que nous adopterons en septembre.

Est-ce qu'il y a d'autres oppositions sur le fait qu'on examine ce vœu dans les premiers points à l'ordre du jour? Monsieur MANSIER et Madame GATEL, pas d'opposition? Donc nous examinerons le vœu dans les premiers points de l'ordre du jour.

M^{me} CARRERE-GEE

Dans le règlement intérieur qui est toujours en vigueur, sur l'article 22, je ne vois pas de vœu qui concerne du projet de délibération, mais c'est peut-être une erreur de ma part. On peut présenter des amendements, des contre-projets, mais pas des vœux sur les projets de délibération.

M^{me} PETIT

Il ne s'agit pas de vœux sur des projets de délibération. C'est un vœu sur un sujet qui est entièrement lié à la délibération dont nous allons aussi débattre et délibérer. Il nous paraissait plus logique, dans l'ordonnancement de l'ordre du jour, de le mettre au même moment que l'examen de la délibération. Je ne sais pas que répondre d'autre.

– 14 2026 22 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 9 juin 2026

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous pouvons procéder à l'examen de notre ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de notre dernière séance, celle du 9 juin. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions, modifications, corrections ? Monsieur MANSIER.

M. MANSIER

Bonjour à tous. Merci, Madame la Maire. La lecture attentive du PV du dernier Conseil d'Arrondissement indique que quand on a étudié le compte administratif 2025, Monsieur de FARAMOND indiquait qu'il nous répondrait par écrit à l'issue du Conseil d'Arrondissement. Quand on a étudié la subvention d'investissement à 13 collèges au titre du budget participatif des collèges, Madame COUENON avait également dit qu'elle nous ferait une réponse écrite. Au Conseil d'Arrondissement précédent, Madame la Maire, vous nous aviez dit que vous aviez bien noté nos remarques et nos questions et que vous auriez des éléments de réponse. Sur ces trois sujets, et notamment ceux sur lesquels la dernière fois vous vous étiez engagés à faire des réponses écrites, je venais aux nouvelles.

M^{me} PETIT

Très bien. Nous vous donnerons des nouvelles avant le prochain Conseil d'Arrondissement. Nous nous y engageons. Merci pour ce rappel tout à fait légitime et juste.

Je passe au vote pour approuver le procès-verbal de notre séance précédente. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/94

– 14 2026 22 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 9 juin 2026

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	31 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 14 2026 24 Approbation du budget supplémentaire 2026 de l'état spécial du 14ème arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je propose de présenter la délibération sur le budget supplémentaire de l'état spécial, et ensuite, on examinera le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

Nous devons adopter le budget supplémentaire de l'état spécial de notre arrondissement. Le prochain Conseil de Paris qui va se réunir, d'ici une semaine, examinera le budget supplémentaire de la Ville de Paris. Ici, nous nous chargeons d'étudier l'examen de notre budget supplémentaire d'arrondissement qui concerne notre état spécial où nous avons d'abord constaté un bon taux d'exécution. Nous avons fait quelques demandes très classiques à la Ville qui concernent, le transfert récurrent de crédits entre les espaces verts d'arrondissement et la direction centrale. Nous avons également demandé, puisque nous avons eu des consommations de fluides plus importantes que prévu, celles-ci sont indiquées dans le rapport qui vous est remis. Nous avons eu un avis favorable aussi sur les différents reports de crédits que nous pouvons reporter sur notre budget spécial supplémentaire d'arrondissement.

Très honnêtement, il n'y a rien à signaler, si ce n'est la bonne exécution à la fois budgétaire par rapport au budget primitif, mais c'est ce que nous avons pu examiner lors du dernier Conseil d'Arrondissement.

Nous avons donc acté que toutes les demandes de l'arrondissement avaient été validées par le Maire de Paris qui les soumettra au vote de la semaine prochaine.

J'ai participé à la commission qui est inscrite dans le Code général des collectivités territoriales et qui encadre les collectivités Paris, Lyon, Marseille. L'ensemble des maires d'arrondissement, quel que soit leur groupe politique, avaient eu leurs réponses et avaient salué le, bon, travail commun avec les directions des finances. Vu que les choses ne changent pas, qu'elles sont à peu près identiques et que nous pourrions régler les différentes dépenses que nous avons à faire, je vous propose, si vous avez des interventions à faire, de les faire et autrement, de passer au vote sur cette délibération très classique.

Madame CARRERE-GEE.

M^{me} CARRERE-GEE

Merci beaucoup, Madame la Maire. Vous dites qu'il n'y a rien à signaler sur le budget supplémentaire. Je ne comprends pas l'importance des crédits supplémentaires qui sont inscrits. Il y a plus de 880 000 € pour le paiement des fluides 2026. Ce n'est pas l'épaisseur du trait. Ça pose vraiment question sur la sincérité du budget primitif. Enfin, on n'est pas à 881 000 € près sur les fluides dans le vote d'un budget primitif. Nous voterons contre ce projet de délibération.

M^{me} PETIT

Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Par cette délibération, nous étudions le budget supplémentaire de l'état spécial du 14^e arrondissement, qui reste un budget modeste au regard de l'ensemble du budget de la Ville de Paris. Néanmoins, les mêmes difficultés sont présentes au sein de ce budget par rapport au budget de la Ville de Paris. D'abord, c'est le gel d'un certain nombre de crédits dans chacun des arrondissements, faute justement d'avoir su déployer des marges de manœuvre suffisantes. On le voit au niveau du budget parisien, puisque les annonces se succèdent, certes, mais les gels de crédits se succèdent également. Les autorisations de crédits et de paiement sont supprimées les unes après les autres, ce qui pose un sujet en matière de crédibilité de la parole publique si les budgets tels qu'ils sont votés in fine sont effacés au regard des difficultés budgétaires de la Ville. On voit bien qu'aujourd'hui, faute d'avoir su réformer la structure du budget de fonctionnement, on est arrivé à un moment où l'immense besoin d'investissement de notre Ville, notamment pour faire face aux enjeux du dérèglement climatique, n'est pas suffisamment présent désormais dans les différents budgets. On appelle évidemment à ce qu'un changement de braquet se fasse pour qu'on puisse à la fois être en capacité de proposer les meilleurs services publics possible aux Parisiennes et aux Parisiens, mais également d'investir au regard de tous les enjeux majeurs qui sont devant nous. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Madame GATEL, pour vos conseils et vos leçons. Comme dit le Premier Ministre, il n'y a rien à signaler de la part de la gestion du gouvernement au niveau des enjeux auxquels les collectivités ont dû faire face, bien seules parfois, notamment ces derniers jours et ces dernières années. En tout cas, je vous laisserai la primeur de vos propositions de solutions et de changement de braquet. Pour le coup, en termes de changement de braquet, on en subit plus qu'on est accompagnés. En tout cas, je vous laisserai la primeur de ces annonces et de ces solutions certainement magiques au Conseil de Paris pour le budget supplémentaire de la Ville.

En tout cas, les gels de crédits dans différentes directions sont souvent et régulièrement appliqués. Néanmoins, le service public municipal et de proximité et l'ambition que la Ville porte sur différents secteurs d'action sont bien là. Comptez sur nous pour continuer d'agir, y compris d'accélérer quand il faut accélérer. En tout cas, c'est bien notre intention et l'intention aussi du Maire de Paris.

Je pense qu'on est en capacité et que chaque adjoint au Maire de Paris est en capacité de faire des propositions tout en tenant nos engagements dans l'équation budgétaire qui est très instable et très incertaine, encore une fois cette année pour les collectivités.

Pour autant, nous continuons de déployer notre politique municipale et aussi pour les services publics de proximité. Je vous propose de passer au vote. Vous n'étiez pas inscrit, Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Ce n'est pas grave.

M^{me} PETIT

Je vous propose qu'on respecte le règlement intérieur et les petits process pour ne pas être taxés de « folkloriques ».

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération du budget supplémentaire. Qui est contre ? Madame CARRERE-GEE. Qui s'abstient ? Abstention des deux autres groupes. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/95

– 14 2026 24 Approbation du budget supplémentaire 2026 de l'état spécial du 14^{ème} arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	24 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	2 (dont 1 procuration)
Abstentions :	5
Ne prennent pas part au vote :	0

VŒU

– V14 2026 34 Vœu relatif à l'anticipation des épisodes caniculaires dans les écoles et crèches du 14^e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e

M^{me} PETIT

Je passe la parole pour présenter le vœu.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Nous faisons face à une accélération du dérèglement climatique et donc à une intensification et une multiplication des vagues de chaleur. Nos services publics ne sont pas prêts à affronter ces vagues de chaleur. Cette impréparation ne nous tombe pas dessus. Elle est la conséquence de dizaines d'années d'austérité budgétaire, de dizaines d'années de destruction de l'école publique, de la santé publique, des hôpitaux, des EHPAD et de destruction du Code du travail. Quoi qu'il en soit, face à cette impréparation, les conséquences économiques, sociales et sanitaires des vagues de chaleur sont extrêmement dramatiques et en particulier pour les plus précaires qui font les frais de cette crise climatique alors qu'ils n'en sont pas les responsables.

L'urgence aujourd'hui est de protéger les plus vulnérables et donc en particulier les enfants. La dernière vague de chaleur que nous avons vécue au mois de juin a été particulièrement éprouvante pour les enfants, mais aussi pour les enseignants, les personnels et toutes les personnes qui travaillent dans les écoles, dans le 14^e arrondissement particulièrement alors que nous avons déjà vécu un épisode de canicule au mois de mai et que les parents et les personnels des écoles avaient déjà alerté sur les températures dans les écoles et sur le manque de préparation.

Dans le 14^e arrondissement, on parle de températures qui dépassaient les 39 degrés dans certaines classes. Certaines écoles ne sont toujours pas équipées de rideaux occultants à leurs fenêtres. Les mesures de la Ville de Paris sont arrivées bien tardivement et étaient parfois un peu dérisoires, puisqu'on parle de l'installation de ventilateurs qui aurait pu être faite depuis bien longtemps.

On tient évidemment à remercier les personnels des écoles, les enseignants, les directeurs et les directrices qui ont dû faire face à cette situation.

Par ce vœu, nous visons à une meilleure préparation, à la fois des écoles et des crèches, aux futurs épisodes de forte chaleur, sachant que l'inquiétude est toujours grande aujourd'hui pour les parents qui

vont laisser leurs enfants dans les centres de loisirs du 14^e arrondissement, dans des espaces parfois pas du tout adaptés à des épisodes de forte chaleur.

Le vœu reprend des mesures qui sont proposées par d'autres collectifs, notamment les Victoires Populaires, et qui sont largement consensuelles à la fois au sein des organisations syndicales de l'école publique et au sein des parents d'élèves. J'espère que vous les partagerez également.

Il demande, dans un premier temps, que soit réalisé un diagnostic thermique des écoles de l'arrondissement de façon à identifier les écoles et les salles de classe qui sont les plus exposées à la chaleur, et que soit mis en œuvre des protocoles clairs lorsqu'est dépassée une certaine température pour conduire à la mise en œuvre de mesures comme la réorganisation des horaires d'accueil des enfants, le regroupement des enfants dans des espaces intérieurs ou extérieurs frais ou la fermeture de l'école.

Nous demandons également, par ce vœu, que soit généralisée la pose de stores et de rideaux extérieurs qui ne laissent pas entrer la chaleur, contrairement aux rideaux intérieurs parfois déjà installés dans les écoles ainsi que l'accélération de la végétalisation des cours d'école qui est en cours.

Par ce vœu, nous demandons le renforcement de la formation des personnels municipaux des écoles et des crèches à l'identification des premiers signes de chaleur et l'organisation d'un suivi renforcé pour les enfants qui sont en situation de handicap, qui suivent un traitement médicamenteux ou qui sont nés prématurément.

Par ailleurs, nous souhaitons que soit adopté un plan de continuité pour éviter que les fermetures de classes ou les annulations d'activités périscolaires ne fassent reposer sur les parents la charge de la réorganisation de la journée et en particulier sur les mères de familles monoparentales, comme c'est souvent le cas.

Enfin, par ce vœu, nous demandons à ce que soient adoptées des mesures d'urgence pour garantir que les conditions d'accueil et de travail dans les centres de loisirs cet été respectent la santé et la sécurité des enfants et des travailleurs et des travailleuses. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je donne la parole au public.

Public

Bonsoir à tous. Je m'appelle Amandine (?). Je suis parent élu du groupe scolaire de l'école Alain Fournier. On vient de vous expliquer le vœu qu'on souhaite pour les prochains épisodes caniculaires. Ça a été très difficile pour les enfants et pour le personnel. Il y a eu des enfants qui ont fait des malaises, il y a eu des saignements. Il y a eu des enseignants qui se sont mis en arrêt. Comme on vous le disait, on n'a pas de rideaux occultants. Les ventilateurs ont été livrés un peu au dernier moment lorsqu'ils ont dû fermer l'école. On souhaiterait anticiper pour les prochains épisodes parce que, comme on vient de vous dire, chaque année, il y a la canicule. On pense à nos enfants, au personnel, et à tout le monde. Ça a aussi touché les crèches. La crèche des Mariniers qui a dû être fermée. Du côté de l'école maternelle, deux enseignants se sont mis en arrêt.

On demande au Conseil d'Arrondissement de voter notre vœu.

M^{me} PETIT

Je donne la parole à Elliot qui va expliquer ce qui a déjà été fait depuis de nombreuses années, même si c'est insuffisant quand il y a 40 degrés dans notre Ville, ce que nous avons fait aussi pendant cette période très difficile et compliquée, et ce que nous allons continuer à faire et accélérer à partir de la rentrée également ainsi que des réponses sur la façon dont on s'est organisé pour cet été.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame la Maire, et merci pour la présentation de ce vœu. Je vous rejoins, Madame, sur la protection absolue des plus vulnérables, des enfants en premier lieu, des équipes aussi.

Je voulais aussi, dans un premier temps, saluer l'ensemble des équipes qui ont été mobilisées sur la gestion de cet épisode caniculaire sans précédent qu'on a connu il y a dix jours et rappeler que c'est grâce à une immense solidarité et un engagement total et profond de tous les instants que nous avons pu traverser cette semaine difficile. Je souhaite ici leur dire merci. Merci aux équipes enseignantes, aux directions d'école, aux directrices des crèches, aux équipes périscolaires, aux ASEM, ATEE, ATSEM, gardiens, gardiennes, EJE, équipes de la caisse des écoles, de la CASPE, mais aussi de la Direction

générale des services de la Mairie qui se sont vraiment toutes et tous mobilisés pour qu'on puisse assurer une continuité du service public.

Sur cette semaine, nous avons pu assurer la mise en place d'une salle rafraîchie dans toutes les écoles de l'arrondissement grâce à la livraison de climatiseurs, la mise à disposition de près de 800 ventilateurs de brumisateurs à grosses gouttes, l'adaptation des menus de la restauration scolaire également.

Nous allons plus largement, avec les services de la Ville, organisé l'accueil des élèves dans plusieurs espaces rafraîchis, notamment les élèves de l'école du groupe scolaire Alain Fournier au conservatoire notamment, mais aussi dans les bibliothèques, jardins. On a procédé aussi à l'installation de couvertures de survie et films rafraîchissants.

Nous savons que cette semaine a été extrêmement difficile pour toutes et tous. J'aime à croire qu'elle nous aura permis aussi de clarifier nos processus et nos solutions pour être mieux préparés pour les futurs épisodes. Nous sommes déjà en train de travailler dessus avec l'ensemble de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Paris. Il y a un constat clé. Ces épisodes de canicule semblent s'enchaîner, puisque nous sommes déjà ce midi en alerte orange canicule à nouveau. Nous sommes cette fois mieux préparés et avons organisé de quoi permettre le bon accueil des enfants dans nos centres de loisirs. À date, ce sont par exemple 97 climatiseurs qui ont été répartis dans 17 centres de loisirs, ce qui permet ainsi la mise en place de plusieurs espaces rafraîchis dans chaque établissement. D'ici la fin de l'été, nous devrions avoir 180 unités qui seront à répartir dans les 34 établissements scolaires du 14^e. Les crèches sont déjà équipées a minima de deux unités, et devraient recevoir des unités complémentaires d'ici à la fin de l'été afin d'équiper l'ensemble des sections.

Ces mesures d'urgence ont été nécessaires pour répondre à une situation absolument inédite. Mais à côté de ça, comme Madame la Maire le rappelait, on travaille sur cette adaptation de nos établissements scolaires à la chaleur. Ce sont des établissements anciens, qui datent de plus d'une centaine d'années, pour certains.

Pour répondre point par point sur les différentes propositions de votre vœu, sur la question du diagnostic thermique dans les écoles et les crèches de l'arrondissement, un diagnostic a été fait sur les façades scolaires dès 2024, afin d'établir la liste des linéaires les plus sensibles à la chaleur. On procède d'ailleurs, depuis le mois d'avril, à un diagnostic global des besoins en travaux de nos établissements scolaires.

Sur la mise en place d'un protocole clair, on est pleinement mobilisé pour répondre à nos responsabilités en tant que municipalité, que ce soit sur l'adaptation de notre bâti, que ce soit sur la mise à disposition de l'espace rafraîchi et l'adaptation de nos fonctionnements en général. Je voudrais aussi rappeler – et je trouve que cet épisode d'il y a dix jours a été criant là-dessus – qu'il est essentiel aussi que, conjointement au travail que nous menons au sein de la mairie d'arrondissement de la Ville de Paris, le rectorat mène ce travail aussi avec nous, au regard de ses responsabilités. C'est ce qui a largement manqué lors de la précédente vague de chaleur. Nous avons en effet demandé avec Carine PETIT à ce que les établissements scolaires soient tous fermés l'après-midi, sans réponse du rectorat. Cette solution aurait permis de protéger aussi les enfants et les équipes, mais elle nécessite des décisions qui malheureusement ne nous appartiennent pas au niveau de la mairie d'arrondissement.

Sur la question de la pose de stores, de persiennes extérieures, ces adaptations sont en cours. Elles vont s'accélérer sur l'année à venir. On sait qu'on doit aller plus vite, plus loin. Nous allons également lancer une large campagne d'installation de brasseurs d'air. Les premières études sont faites dans deux écoles du 14^e cet été avec la volonté de généraliser tout ça au cours de l'année 2026.

Sur la question de la végétalisation des cours d'école, des crèches municipales et de l'accès aux points d'eau, j'avais déjà eu l'occasion d'y revenir lors du précédent conseil, mais à ce stade, on a déjà 15 cours oasis dans 13 écoles. Quatre sont en cours au sein de deux établissements. Quatre autres écoles sont déjà prévues avec des travaux à l'été 2027.

Sur la question des gourdes, nous y réfléchissons également.

Sur la question de la formation des personnels municipaux à l'identification des signes de coups de chaleur et un suivi renforcé pour les enfants en situation de handicap, nous travaillons aussi à la mise en place d'un référent canicule dans chaque établissement qui soit en charge de l'application des mesures d'urgence, du suivi du matériel, des protocoles spécifiques, ce qui veut dire qu'il saurait exactement où est le matériel, où il faut aller chercher, comment il faut l'installer, dès qu'on a une alerte canicule.

Sur la question de l'adoption d'un plan de continuité pour les familles afin d'éviter qu'une fermeture de classe ou une annulation des activités périscolaires ne fasse reposer la charge sur les parents, nous ne sommes pas en faveur d'un service minimum qui repose uniquement sur les agents du périscolaire qui

eux aussi subissent la chaleur, qui habitent très loin pour une grande partie d'entre eux, donc qui ont des temps de trajet assez importants dans des transports en commun qui ne sont pas tous climatisés. Je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir sur un autre vœu qui sera présenté par mon collègue Robin LEROY. Mais nous sommes favorables à la mise en place d'un protocole à l'échelle parisienne dont les modalités seraient claires entre la Ville de Paris, le rectorat et la préfecture en parallèle des mesures bâtimentaires que nous prenons déjà.

Sur la question de l'exercice annuel de simulation, cet exercice est bien prévu et sera réalisé à l'hiver cette année.

Sur les mesures d'urgence, je les ai rappelées en introduction.

Je voudrais conclure en disant qu'avec la Maire du 14^e, nous travaillons aussi à l'ensemble de ces mesures pour renforcer les protocoles. Nous le portons aussi auprès de la Ville de Paris. Nous reviendrons aussi vers les directions d'écoles, les parents d'élèves, les personnels de la Ville à la rentrée, sur ces questions afin d'avoir des protocoles clairs, bien établis, qui permettent de faire face aussi à ces canicules qui se répètent, mais à un niveau jamais atteint et avec une accélération inédite.

Par rapport au vœu présenté par mes collègues, l'ensemble des éléments que je viens de rappeler sont déjà en cours de réalisation ou de mise en place. J'émetts un avis défavorable pour le vote de votre vœu. Par contre, soyez assurés de notre plein engagement à poursuivre tout ce que nous menons, à l'accélérer et à revenir vers l'ensemble de la communauté éducative et des parents d'élèves avec des précisions aussi sur la façon de mieux faire face à cela en coordination avec la préfecture et le rectorat. Merci.

M^{me} PETIT

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole de la part des élus du Conseil ? Non. Madame CARRERE-GEE.

M^{me} CARRERE-GEE

On ne prendra pas part au vote en cohérence avec mon propos liminaire du début sur l'examen de ce vœu.

M^{me} PETIT

Cet épisode a été très difficile à vivre pour toute la population et le service public municipal et les agents des services publics municipaux ont fait preuve de beaucoup de mobilisation et de beaucoup d'agilité et de solidarité entre eux. Je pense que c'est quelque chose qui nous a fait aussi réaliser à nouveau le fait que nous avions des pistes très concrètes pour nous améliorer et être mieux prêts à affronter ces périodes caniculaires en temps scolaire ou en temps périscolaire pendant les congés.

Nous avons très profondément et très gravement regretté avec Elliot de FARAMOND que nous n'ayons eu aucun contact ou retour du rectorat qui a laissé ses équipes traverser la semaine sans aucune perspective autre que celle de se mettre en autorisation spéciale d'absence, laissant les écoles se fermer au fur et à mesure, ce qui aurait dû être compensé intégralement par les équipes du périscolaire. Or, dans cette désorganisation quand même assez incroyable, il aurait fallu que les animateurs, les animatrices encadrent et accueillent seuls les enfants tout au long de la journée et tout au long de cette semaine difficile. Nous avons demandé et porté la nécessité de s'organiser, de regarder s'il pouvait y avoir des cours le matin, un accueil peut-être regroupé sur certaines écoles où on pouvait accueillir dans de bonnes conditions les enfants pour tenir compte des professions prioritaires dont les parents vont travailler et les enfants doivent être accueillis dans un cadre collectif et pour les enfants qui doivent faire face à des températures très fortes à leur domicile afin de pouvoir les protéger en premier lieu par rapport aux effets sur la santé. C'est ce que nous avons proposé. On a pu rencontrer les directrices et les directeurs des écoles. Nous avons pu rencontrer aussi les responsables éducatifs Ville cette semaine. Nous avons communiqué et échangé avec les représentants des parents d'élèves ou les parents qui nous sollicitaient en disant que nous nous excusons de cette situation, mais que quand il fait 40 degrés, il est très difficile de fonctionner normalement. C'est un plan de protection et de mise à l'abri que nous devons organiser plus fortement et plus puissamment à l'échelle de notre arrondissement, en termes de maillage.

Nous avons mobilisé les équipements qui étaient rafraîchis ou climatisés, comme le conservatoire, comme les bibliothèques qui ont été d'ailleurs presque débordées par le nombre de personnes. Nous avons aussi accueilli des parents, des enfants dans les salles rafraîchies de la mairie qui venaient juste respirer et souffler. C'était une population très mixte en termes d'âge. Nous avons aussi là des pistes pour améliorer et renforcer le maillage de ces espaces.

Nous souhaitons dire que nous avons commencé à dialoguer à l'issue des élections municipales, à présenter notre plan d'action et notre méthode pour qu'à la rentrée, comme nous l'avons dit aux représentants des parents d'élèves et aux directeurs et directrices d'école, avec Elliot de FARAMOND et Didier ANTONELLI, nous présentions tous les diagnostics des écoles, ce qu'il reste à faire, ce que nous pourrions faire et à quelle échéance.

Ensuite, la canicule à 35 ou à 40 degrés pendant plusieurs jours est un autre plan de crise sanitaire qu'il nous faut savoir mieux gérer et surtout de ne pas le faire seul. La Ville ne peut pas faire toute seule. Elle a besoin du rectorat et de son administration pour indiquer aux enseignantes et aux enseignants comment nous organisons les temps des enfants, où nous les organisons et pendant combien de temps lorsqu'il y a alerte rouge ou plusieurs jours d'alerte vigilance orange.

Nous avons prévu avec Elliot et avec Didier de faire ce plan sur les travaux et avec Robin LEROY d'organiser des référents canicule dans chaque établissement scolaire ou pas, parce que c'est toute la population qui doit être protégée. C'est ce que nous proposerons dès la rentrée pour un exercice plan canicule au début du printemps prochain.

Très clairement, l'accélération voulue par le Maire de Paris pour des aménagements beaucoup plus rapides, beaucoup plus ingénieux, qui répondent à cette obligation de protection du chaud et du très chaud, va être réalisée avec le développement d'une enveloppe supplémentaire qui a été annoncée il y a quelques semaines.

Ce travail est devant nous. Il y aura un référent canicule. On souhaite associer aussi les représentants des parents d'élèves pour une bonne information, une bonne mobilisation et un bon relais de l'information au moment où ça se pose, afin que nous puissions être collectivement impliqués et beaucoup plus prêts pour affronter ces épisodes dangereux pour la santé de toutes et de tous.

J'ai participé à toutes les réunions de crise qui étaient organisées par le Maire de Paris. Quand il y avait des crises graves auxquelles on a déjà été confrontés, je peux vous dire qu'autour de la table, il y avait les représentants de la préfecture, les représentants de la Ville de Paris, la Maire de Paris, les maires d'arrondissement, l'Agence régionale de santé et le Rectorat. Aujourd'hui, tous les maires d'arrondissement ont demandé la même chose. On ne peut pas être autant désorganisés et non coordonnés sur ces sujets essentiels. On l'a demandé vraiment dès les premières alertes du pic rouge qui allait venir.

Cet été, pour les centres de loisirs, les enfants seront accueillis dans de bonnes conditions. Nous avons 1500 enfants inscrits dans les centres de loisirs en moyenne par jour pour les mois de juillet et août. Nous avons fait en sorte que plusieurs lieux rafraîchis par écoles soient en ordre de bataille pour pouvoir les accueillir en plus des autres dispositifs extérieurs, mais aussi des autres équipements de proximité.

En toute transparence, ce travail de vérité et de perspective est le chantier de ce début de la prochaine rentrée scolaire, pour que nous puissions nous y atteler collectivement. En tout cas, ça va aussi demander une culture de travail de crise commune qu'il va falloir développer pour bien tenir ces chocs climatiques.

M^{me} KAMIONKA

Je vous remercie pour vos réponses. Je trouve curieux que vous émettiez un avis défavorable sur un vœu dont vous partagez la fois les objectifs et les propositions. Je comprends que vous dites que certaines des propositions sont déjà en train d'être mises en œuvre, mais justement, voter ce vœu serait affirmer que c'est une priorité pour le Conseil d'Arrondissement que ces mesures aboutissent et ça affirmerait la volonté politique de l'arrondissement qu'on pourrait faire valoir, notamment auprès du rectorat, par exemple.

Par ailleurs, vous nous dites que les écoles sont déjà préparées à vivre des canicules sous 35 degrés, mais pas sous 40 degrés. Je ne suis pas sûre de cette affirmation, et je pense qu'on a suffisamment de recul sur la crise climatique et sur l'intensification de cette crise pour anticiper ne serait-ce que l'installation de ventilateurs ou de rideaux dans les écoles. Ça aurait pu être prévu depuis bien longtemps. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

C'est bien pour ça qu'on ne partage pas votre manière de poser le problème. Je n'ai pas du tout dit que c'était bon à 35 degrés et très grave à 40 degrés. Les premiers signaux sont apparus au bout de plusieurs jours de canicule orange aux alentours de 35 degrés. Je n'ai pas du tout dit ça. Vous dites qu'on aurait pu penser à installer des ventilateurs avant la vigilance orange et qu'on aurait pu penser à faire ceci et cela, nous l'avons fait. Il y avait des ventilateurs. Il n'y avait pas de climatiseurs partout. Il y avait des

ventilateurs, mais pas en nombre suffisant. Les ventilateurs ne sont pas suffisants lorsqu'on atteint des températures de 35 et de 40 degrés.

Nous avons déposé des stores dans beaucoup d'écoles. Ça n'est pas suffisant non plus quand il fait 35 ou 40 degrés. Nous devons compléter et terminer l'installation de ces stores extérieurs et de ces rideaux isolants. C'est ce que nous devons faire. Mais ne dites pas que nous n'avons jamais rien fait, que nous n'avons jamais anticipé ce genre de situation. Je ne vous le souhaite pas, mais malheureusement, ce qui nous attend est de revivre ces épisodes de plus en plus fréquemment. En tout cas, nous serons au rendez-vous et nous serons aussi au rendez-vous de notre responsabilité.

J'espère que l'ensemble des représentants des groupes de ce Conseil d'Arrondissement participeront de manière constructive à l'élaboration de ce plan canicule. Notre intention est de vous y associer, parce que c'est aussi cette conscience politique que nous devons partager et déployer ensemble dans ces moments-là.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Nous indiquons un avis défavorable parce que ces actions sont mises en œuvre et nous aurons cette opération de transparence et de mise en action de tout le monde dès la rentrée prochaine, passé l'été en espérant qu'il se passe le mieux possible.

Je vous propose de passer au vote sur cette proposition de vœux et je remercie les personnes présentes et les intervenantes du public. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Ce vœu est donc rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/96

– V14 2026 34 Vœu relatif à l'anticipation des épisodes caniculaires dans les écoles et crèches du 14^e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	2
Avis défavorable :	24 (dont 4 procurations)
Abstentions :	3
Ne prennent pas part au vote :	3 (dont 1 procuration)

– 2026 DASCO 72 Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Je vous propose maintenant de poursuivre l'ordre du jour et de passer la parole à Elliot de FARAMOND pour la DASCO 72.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cette délibération a pour objet d'acter la fusion de huit écoles, donc quatre fusions. Cela concerne, dans le 14^e, les maternelles du 15 et 22 Chantin.

Cette fusion a été travaillée en concertation avec les parents d'élèves des deux écoles, des équipes scolaire et périscolaire. Elle a été décidée au regard de la situation actuelle : les deux écoles sont quasiment en face l'une de l'autre. Il y a une perte d'effectif depuis plusieurs années sur les deux établissements, avec des fermetures de classes qui ont mené au passage en demi-décharge du directeur de la maternelle du 22 Chantin à la rentrée 2025, après le passage en demi-décharge de la direction du 15 Chantin il y a deux ans. Ce passage en demi-décharge a créé des instabilités sur les postes de direction.

Au vu de cette situation, cette fusion a été travaillée. Les modalités ont été entièrement concertées. Il a été abouti à une décision de fusion sur deux sites en 2026-2027, puis un passage à un seul site principal sur le 22 Chantin à partir de septembre 2027. Dans le cadre de cette fusion, des travaux conséquents vont être réalisés dès cet été sur le 22 Chantin pour rafraîchir l'école, préparer l'accueil

de ces nouveaux élèves à la rentrée 2027 par la réfection des peintures, la pose de stores. Les moyens en termes de ressources humaines sont garantis avec le maintien d'un gardien sur les deux sites, le maintien de huit ASEM, c'est-à-dire un ASEM par classe, des REV suppléants qui sont complètement déchargés, en tout cas pour l'année à venir. Toutes ces mesures vont accompagner cette fusion et permettre aussi de préparer l'accueil sur un seul site sur cette année 2026-2027 et d'accueillir dans de très bonnes conditions au 22 Chantin à partir de la rentrée 2027.

Chers collègues, je vous propose d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Il y avait tous les groupes inscrits. Je vais passer la parole à Monsieur ARENAS. Ensuite, je ne sais pas qui intervient dans les autres groupes.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. On a déjà eu l'occasion d'échanger dans ce Conseil d'Arrondissement sur cette fusion des deux écoles Chantin. Nous pensons que toute fermeture d'école est un échec et que les enfants méritent de travailler dans de bonnes conditions, ce qui implique, de notre point de vue, de tendre vers les petites structures plutôt que de faire des rassemblements tels que c'est proposé. Ça n'a pas d'intérêt pédagogique en soi. Sur le sujet que nous venons d'aborder, nous n'avons pas attendu cette canicule que j'avais qualifiée de « canicule sous stéroïdes » au Conseil de Paris et on m'avait conseillé très aimablement de consulter Paris.fr parce que tout y était dit. La réalité a été bien différente. C'est le sens de votre intervention. Je vous remercie d'être intervenue dans le sens que tout n'était pas prévu, et c'est bien normal. Les canicules ne sont pas nouvelles. Nous ne partageons pas cette pédagogie dans le sens des enfants.

En réalité, comme Monsieur DE FARAMOND l'a dit, la seule raison pour laquelle la direction d'école a accepté est finalement parce qu'elle perdait une décharge. Il n'y avait pas suffisamment de classes dans la petite école pour justifier cette décharge, auquel cas la fusion devenait nécessaire. Nous pensons au contraire qu'il faut changer de modèle. Nous pensons que pour faire face aux retards académiques de certains enfants et au regard des changements climatiques qui s'invitent l'été, mais aussi l'hiver, nous privilégions des petites structures. Le dialogue va s'installer avec le rectorat, puisque le décret d'application n'a pas encore été mis en place, mais qu'il ne saurait tarder dès lors que le Conseil de Paris, en l'occurrence Monsieur le Maire, aura cette discussion avec l'Éducation nationale pour voir les répartitions financières. Nous pensons, au contraire, qu'il faut garder ces décharges, même sur les petites structures, que les petits effectifs permettent de faire la classe autrement. C'est d'ailleurs un modèle qui a fait ses preuves dans d'autres pays d'Europe, voire du monde.

Je vous invite à cela parce que le rectorat va tirer la part belle puisque quand il parle de fermetures de classes, quand il parle de changements d'effectifs, il ne raisonne pas en niveau, il raisonne en multiniveaux. Plus nous accélérons dans ce sens, plus nous permettrons de créer les conditions techniques des fermetures à venir. Nous pensons que la décision qui est prise actuellement est une mauvaise décision. Nous n'en partageons ni l'orientation pédagogique ni la préparation face au risque qui va arriver et qui arrivera inévitablement puisque les canicules n'ont pas commencé en 2026.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas cette fusion, même si nous avons parfaitement conscience qu'aujourd'hui, à l'échelle de Paris, à l'échelle de la France, une grande réflexion doit être menée. Nous pensons, au contraire, que les petites unités, que ce soit en ruralité ou en milieu urbain, sont une chance pour les élèves et que c'est aussi une façon de soutenir les enseignants qui sont ballottés de rectorat en rectorat ou d'académie en académie, parce que finalement, ils servent de variable d'ajustement à des choix éducatifs et pédagogiques qui ne sont pas ceux que nous partageons au niveau de notre groupe. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Monsieur VIRY.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. J'ai juste deux observations, mais liées entre elles. On n'a pas été totalement surpris d'une certaine langue de bois dans la présentation de l'exposé des motifs de cette délibération. Ce qui nous a surpris, même si l'on n'est pas les mieux placés pour le souligner, est la mise en cause des services de l'État, sans toutefois soulever un point majeur qui résoudrait certainement beaucoup des sujets qui sont soulevés par les uns et les autres autour de la table : la dépopulation de l'arrondissement et de Paris en général. Si les écoles sont obligées de fusionner, c'est parce que Paris

se vide et il est quand même dommage que ce point ne soit pas de près ou de loin pris en compte par votre proposition. Merci.

M^{me} GATEL

Merci, Madame la Maire. J'ai plusieurs remarques. D'abord, on avait eu l'occasion d'évoquer le sujet des maternelles Chantin lors de notre premier Conseil d'Arrondissement. Cette future fusion répond à plusieurs dispositions actuelles, en premier lieu, comme cela vient d'être dit, sur la baisse de la démographie scolaire. Pour mémoire, en 12 ans, on compte 32 000 enfants de moins dans les écoles parisiennes pour autant. Pour autant, le taux d'encadrement à Paris reste parmi les trois meilleurs de France métropolitaine, ce dont on ne peut que se réjouir. C'est toujours une grande tristesse de voir des classes se fermer. Mais j'invite à réfléchir, parce que malheureusement, et sans m'en réjouir, nous assistons d'ores et déjà à la fermeture d'école et non plus à la fermeture de classes. Nous invitons la mairie d'arrondissement à d'ores et déjà réfléchir sur la planification sur cette question d'éventuelles futures fermetures d'écoles en prenant en compte un certain nombre de critères. On l'évoquait tout à l'heure. Je rappelle que, ces dix dernières années, le budget alloué à la rénovation du bâti scolaire a été divisé par deux, ce qui peut expliquer en partie ce qui a été vécu par les personnels enseignants et les enfants lors du dernier épisode de canicule et qui, malheureusement, pourrait se reproduire. Dans la planification de cette réflexion, il y a aussi la prise en compte de l'adaptation du bâti scolaire au dérèglement climatique. Par définition, il faudra faire en sorte que les écoles les moins adaptables soient privilégiées, si tant est qu'il devait y avoir une fermeture d'école. Il en est de même pour la présence du mercure dont on reparlera tout à l'heure.

Sur la question des décharges, je rappelle que depuis 2019, les décharges permises pour les directeurs et directrices d'écoles à Paris à partir de cinq classes que nous soutenons avec force compte tenu des missions extrêmement importantes dont ils sont responsables au nom de la Ville de Paris sont intégralement financées par l'Éducation nationale, puisque la Ville de Paris ne règle plus sa moitié de part financière. Je ne doute pas que les discussions qui ont été ouvertes il y a plus d'un an désormais sur le maintien de ces décharges aboutiront rapidement, parce que pendant ce temps-là, c'est toujours l'Éducation nationale qui prend en charge 100 % des décharges, alors qu'il serait de bon ton que la Ville de Paris paie sa part. Je vous remercie.

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire. Je voudrais souligner la concertation qui a eu lieu pendant pratiquement une année avec le personnel enseignant, les parents d'élèves et les personnels de ces deux écoles pour arriver à cette fusion. On en a longtemps parlé. On a mis en balance tout ce qui devait être fait et refait. Les travaux très importants d'accueil, qui ont lieu en ce moment dans l'école, vont permettre une meilleure adaptation pour la fusion des deux écoles. Malgré les circonstances, car on aurait tous préféré qu'il reste deux écoles, cette fusion est pratiquement naturelle à Chantin puisqu'on arrivait à casser en deux l'école maternelle.

Au niveau pédagogique, tous les enseignants ne sont pas d'accord avec vous, Monsieur ARENAS. Quand une école est trop petite, quand il y a de trop petits effectifs, le modèle éducatif ne peut pas être réellement bien suivi. Votre opinion n'est pas réellement partagée par tous les enseignants. C'est une évidence.

Enfin, je pense que la fusion va amener la solution la moins mauvaise possible pour que la vie de l'école entre l'élémentaire et la maternelle puisse continuer et que cet élan nouveau puisse donner des résultats beaucoup plus positifs que ce que vous venez d'énoncer pour l'école Chantin.

Je souligne vraiment la concertation qui a eu lieu pour arriver à ce niveau. C'est absolument remarquable. C'est une étape qui a été longue, compliquée, difficile, mais je pense que nous avons répondu à peu près à toutes les problématiques qui ont été posées, aussi bien par l'équipe enseignante que par les parents d'élèves.

M. DE FARAMOND

Je me permets une petite réponse suite aux différentes interventions. Comme vient de le rappeler mon collègue Didier ANTONELLI, le risque sur le 15 Chantin était de passer à trois classes dès cette rentrée, risque mécanique qui allait se déplacer sur le 22 Chantin une année après. Comme cela a été dit, il est difficile à trois classes de faire vivre des projets et de faire vivre les équipes au sein d'établissements. Je pense que cette décision a été parfaitement comprise et partagée parce qu'elle est portée par les parents d'élèves, par les professeurs, par les directions d'école, par l'inspection de l'Éducation nationale qui était associée dans cette concertation.

Comme vous le disiez, Madame GATEL, l'idée aussi est de construire le futur avec ces travaux prévus, de mettre plus de moyens sur une école, plus de ressources humaines sur l'encadrement. Je pense que ça participe aussi à un meilleur cadre d'apprentissage de vie à l'école et d'environnement scolaire, et c'est extrêmement important pour les enfants.

Enfin, on est dans un moment où on est juste dans les logiques comptables. Il y a une baisse de la démographie, à Paris, on ne le nie pas, même si elle est stabilisée depuis 2024 dans le 14^e. Ce n'est pas encore visible sur les écoles parce que ça arrive sous les trois, six ou neuf ans. Mais il y a un enjeu à réfléchir et à sortir de cette logique comptable où l'on subit cela. Nous engageons une réflexion pour avoir une vision de moyen et long terme sur ce que nous voulons pour les écoles du 14^e qui réponde aussi aux attentes des parents, des équipes éducatives, des équipes du périscolaire avec au cœur la préservation du bon environnement pour l'apprentissage des enfants. Merci.

M^{me} PETIT

Merci Elliot. Je propose qu'on passe au vote parce qu'on s'est tous exprimés et que nous avons un gros ordre du jour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/97

– 2026 DASCO 72 Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	32 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	30 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	2
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DAE 131 Conventions et subventions (243.000 euros) à quatre associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (14e, 18e, 19e, 20e)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la DAE 131. Elliot de FARAMOND va la rapporter. Je rappelle de manière générale pour l'ensemble de nos conseils. Il était indiqué dans la convocation que vous avez reçue que, lorsque vous avez des engagements extérieurs à cette assemblée, vous pouvez vous déporter du débat et du vote de certaines délibérations qui concerneraient des associations ou des projets. Donc, s'il y a des élus qui souhaitent se déporter sur cette délibération conformément au code de déontologie que nous avons tous reçu en tant qu'élus municipaux, je vous invite à le faire. En attendant Elliot, je te passe la parole pour la DAE 131.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cette délibération porte sur la signature d'une convention pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 70 000 € pour l'association 14 à Table, association qui est née aussi d'une dynamique et d'un processus de citoyens de constitution d'une caisse alimentaire solidaire dans le 14^e. Ce processus entamé en février 2024 s'est poursuivi et a mobilisé très fortement les habitants et les habitantes aussi. Il y a vraiment un élan populaire qui a été confirmé lors de la votation citoyenne en mars 2025 où 72 % des votants avaient émis un avis favorable à cette expérimentation dans le 14^e. Cette expérimentation porte comme fondement la volonté que le plus grand nombre puisse avoir accès à une alimentation saine, durable, peu importe ses moyens. L'idée est de cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses

besoins. C'est un enjeu de santé publique, un enjeu de solidarité, un enjeu d'égalité. Nous sommes très fiers de cette expérimentation dans le 14^e.

L'association avait déjà perçu une première subvention l'année dernière qui lui avait permis de démarrer le fonctionnement de cette caisse alimentaire. Cette deuxième subvention vise à poursuivre son déploiement. On compte déjà dix points de vente conventionnés dans l'arrondissement. Je voudrais aussi souligner l'épicerie Victoire qui a été nommée meilleur commerce d'Île-de-France récemment, ce qui montre aussi l'engagement de ces commerces de proximité.

Cette subvention va permettre l'extension avec l'idée d'atteindre un objectif d'ici la fin 2026 de 15 points de vente conventionnés, d'augmenter le nombre de personnes affiliées afin qu'ils puissent atteindre les 200 d'ici la fin de l'année. C'est une subvention essentielle pour le déploiement toujours plus important de cette Caisse alimentaire solidaire via l'association 14 à table dans le 14^e que je vous invite à soutenir très fortement.

Je voudrais souligner aussi l'implication des citoyens et des citoyennes du 14^e, mais le suivi de ma collègue qui l'a portée, Sidonie PARISOT, qui est sortie de la salle.

Il y a une demande de prise de parole du public : Monsieur Arnaud (?) sur cette délibération.

Public

Madame la Maire, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les élus, je représente un collectif d'actuel et ancien membre de l'association 14 à Table, porteuse du projet de Caisse alimentaire solidaire de Paris 14^e souhaitant intervenir sur le point à l'ordre du jour concernant le renouvellement de sa subvention. D'emblée, nous voulons dire que cette intervention ne vise en rien à remettre en cause l'utilité de ce projet associatif ou l'engagement des bénévoles qui le font vivre au quotidien, dont nous avons fait et continuons de faire partie. Mais nous sommes témoins depuis près d'un an de dysfonctionnements multiples et variés que nous souhaiterions porter à votre connaissance.

Le 19 janvier dernier, nous avons adressé par lettre d'avocat une analyse circonstanciée aux membres du Conseil collégial pointant, entre autres, plusieurs manquements aux dispositions statutaires constatées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2025, notamment l'absence d'un registre fiable de membres entachant d'irrégularités les délibérations et élections qui s'y sont tenues. Faute de réaction, une mise en demeure formelle a suivi le 13 mars 2026, établissant, liste d'émargement à l'appui, un défaut de quorum et réaffirmant l'invalidité des élections du Conseil collégial et du bureau actuellement en fonction. À ce jour, ces courriers sont restés sans effet. Or, si les délibérations de l'association devaient être contestées en justice, c'est sa capacité même à engager valablement des fonds publics accordés par la Ville de Paris qui serait mise en cause, et ce de manière rétroactive.

À noter de plus que la convention annuelle d'objectifs signée en juillet 2025 prévoit qu'en cas de retard ou de modification substantielle des conditions d'exécution, la collectivité peut ordonner le reversement des sommes déjà versées ou suspendre la subvention. Dès lors, il nous paraît prudent de conditionner le renouvellement de la convention à des garanties concrètes de régularisation, passant irrémédiablement par la convocation d'une assemblée générale extraordinaire rectificative dès début septembre, avant son réexamen en Conseil d'Arrondissement le 29 septembre.

Ce n'est pas une défiance envers le projet, c'est une exigence de bonne gestion que nous devons aux bénéficiaires de cette caisse et aux adhérents et adhérentes de cette association. C'est également l'occasion pour vous, Mesdames et Messieurs les élus, de rappeler votre attachement consensuel au respect des règles de bonne tenue d'une assemblée et d'un scrutin, d'une part, et à la démocratie, d'autre part. Cette déclaration commune est faite sous le statut de lanceur d'alerte prévu par l'article 6 de la loi numéro 2016-1691 du 9 décembre 2016. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} PETIT

Merci. La proposition qui est de trouver une méthode de médiation sous couvert d'un tiers qui ne serait pas la mairie ni l'équipe municipale tient toujours. J'espère que vous pourrez vous retrouver autour d'une table pour relever tous les sujets que vous avez pointés et soulevés en toute transparence et en toute démocratie, puisque c'est le principe de la libre expression dans le Conseil d'Arrondissement.

Je vous propose de passer la parole aux membres du Conseil d'Arrondissement qui s'étaient inscrits. J'ai une demande d'inscription du groupe 100 % 14^e, puis du groupe Nouveau Souffle pour le 14^e, puis Chloé BATTAULT.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. J'ai juste un besoin de précision sur les éléments qui figurent dans la partie de la délibération ou de l'exposé des motifs sur l'association. Qu'est-ce que vous entendez par « foyer bénéficiaire net » ? Comment faut-il comprendre cela d'un point de vue du décompte ? Est-ce que, comme c'est fait d'ailleurs pour d'autres associations, vous pouvez nous traduire cela en nombre de repas ou en quelque chose qu'on puisse visualiser et interpréter de façon plus directe ? Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup Madame la Maire. Nous sommes toutes et tous attachés à élargir le plus possible l'accès à une alimentation saine et durable. Ça passe évidemment par nos marchés alimentaires découverts, ça passe aussi par ce type d'initiatives. Mais cela doit évidemment également s'accompagner d'une exigence de bonne gestion et je reprends les termes employés à l'instant.

Nous avons deux questions. La première question a trait à la subvention précédente, dont il semblerait que l'an passé, elle se soit élevée à 80 000 €. Or, dans la convention annuelle d'objectifs et la présentation qui nous est fournie dans cette délibération, je ne vois pas dans les produits la présence de cette subvention de 80 000 €. Sur la subvention de cette année de 70 000 €, j'aimerais avoir des informations complémentaires en lien effectivement avec les 53 foyers bénéficiaires nets dont il est question dans la délibération, délibération qui pose l'objectif de 200 foyers bénéficiaires nets à horizon de l'an prochain, afin d'identifier avec vous les marges de progression liées à cette subvention. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Chloé BATTAULT.

M^{me} BATTAULT

Merci, Madame la Maire.

Je voulais simplement intervenir rapidement sur ce sujet pour rappeler notre soutien au projet et rappeler l'importance de l'expérimentation et maintenant la réalisation de ce projet pour le 14^e arrondissement. Au-delà du soutien à une association, c'est un projet innovant que nous accompagnons : celui d'une alimentation saine, durable et choisie, accessible à toutes et tous. La Caisse alimentaire commune répond à plusieurs défis à la fois : lutter contre la précarité alimentaire, favoriser une alimentation de qualité et soutenir les commerces de proximité engagés dans une démarche responsable.

Je voudrais profiter aussi de cette intervention pour vous livrer le témoignage rapide d'une bénéficiaire qui nous disait à quel point, grâce à cette association, sa façon de s'alimenter ainsi que celle de ses enfants a beaucoup évolué et qu'ils ont appris ensemble à manger plus sainement tout en continuant à se faire plaisir. Je pense que c'est là un point essentiel à rappeler. Derrière ce projet, il y a surtout une ambition sociale forte. Actuellement, une personne sur six qui bénéficie de la caisse alimentaire dit ne pas pouvoir verser plus de 20 €, ce qui correspond à des revenus qui se situent au niveau du seuil de pauvreté. La Caisse alimentaire est donc là pour permettre à ces familles de retrouver du choix, de la dignité et du plaisir dans leur alimentation, en facilitant l'accès à des produits sains et de qualité. C'est pourquoi le groupe socialiste votera avec conviction l'attribution de cette subvention. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci pour ces interventions.

Quelques précisions, nous serons très attentifs à la bonne gestion de cette association, conformément à son projet et conformément aussi à une subvention publique qui doit être parfaitement exécutée. Je rappelle qu'on est dans le cadre d'une expérimentation. Une expérimentation est sur quelques années. La Ville permet autour d'un cadre associatif de mener un projet de caisse alimentaire commune qui s'approche du modèle de la sécurité sociale de l'alimentation. C'est ce qu'a expliqué Elliot.

Concernant les foyers bénéficiaires nets, vous avez un principe fondamental dans une caisse alimentaire commune, expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation : tout le monde perçoit la même somme, mais on ne cotise pas de la même manière en fonction de ses revenus. Vous avez des personnes qui cotisent 150 € et qui reçoivent 100 €. Vous avez des personnes qui cotisent 50 ou 10 € et qui

reçoivent 100 €. La subvention et le soutien de la Ville de Paris permettent d'accueillir de manière universelle les personnes qui souhaitent s'impliquer dans ce projet, de pallier à la différence entre ceux qui sont des cotisants bénéficiaires et ceux qui cotisent moins que ce qu'ils ne perçoivent. Ensuite, ces 100 € sous forme de carte d'achat sont utilisés par l'ensemble des foyers dans des commerces de proximité qui répondent aussi à un cahier des charges qui a été défini et adopté par les différents collèges de l'association. Je ne vais pas toutes les citer, mais il y a la Main verte, l'épicerie Victoire, la COP 14, etc. Un certain nombre de magasins sont équipés de cette possibilité de paiement. Ça ne se compte pas en nombre de repas, ça se compte dans un accès à une alimentation de qualité et durable dans un réseau de commerces indépendants affiliés à la Caisse alimentaire commune. C'est compté en fonction de la composition du foyer, de ses capacités, de ses ressources et de ses revenus. C'est comme ça que fonctionne un projet d'expérimentation de caisse alimentaire commune.

Ça débute. Il faut que ce soit contrôlé, vérifié, bien lancé. Il faut que les choses qui ne vont pas soient rectifiées. Il faut qu'on puisse continuer de soutenir l'équipe de bénévoles qui s'est impliquée dans ce projet et qui s'est dotée d'une salariée pour faire connaître ce projet et y impliquer le plus d'habitantes et d'habitants possible sur ces éléments.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Madame CARRERE-GEE, il y avait un inscrit par groupe et je vous propose vraiment qu'on s'y tienne en fait. Monsieur VIRY est intervenu. Je vous propose de respecter cette prise de parole au moment où on conclut le débat.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/98

– **2026 DAE 131 Conventions et subventions (243.000 euros) à quatre associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (14e, 18e, 19e, 20e)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	20 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	3 (dont 1 procuration)
Abstentions :	2
Ne prennent pas part au vote :	4

(sortie pour départ : Mme Diane DERRIEN, M. Guillaume DURAND, M. Robin LEROY, Mme Sidonie PARISOT)

– **2026 DVD 69 Place Denfert-Rochereau (14ème) - Convention avec la RATP pour l'adaptation d'une grille de ventilation du RER B**

Rapporteuse : Mme Gaëlle CAPITAINE

M^{me} PETIT

Nous allons maintenant passer à l'examen de la délibération suivante la DVD 69 et je passe la parole à Gaëlle CAPITAINE.

M^{me} CAPITAINE

Merci, Madame la Maire.

Dans le cadre du projet de réaménagement de la place Denfert-Rochereau destiné à rendre cet espace public plus agréable, plus attractif et plus accessible à toutes et tous, la présence d'un ouvrage appartenant à la RATP a été mise en évidence. Cet ouvrage assure, entre autres, la ventilation des installations souterraines du RER B.

Afin de permettre son intégration dans le projet de réaménagement, il est nécessaire de procéder à sa modification pour l'adapter au nouveau nivellement de la place. La RATP, qui est propriétaire de

l'ouvrage, assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, qui devront être réalisés durant la période d'interruption de la circulation du RER B, prévue cet été du 25 juillet au 15 août 2026. Le coût total de l'opération est estimé à 170 000 €. La RATP prendra en charge 70 % du coût des études et des travaux. La Ville de Paris financera les 30 % restants, soit un montant de 51 000 € hors taxes, cette participation étant justifiée par le fait que l'adaptation de l'ouvrage est rendue nécessaire par les travaux de réaménagement portés par la Ville.

Une convention définissant les modalités de réalisation et de financement de ces travaux a été établie entre la Ville de Paris et la RATP. Celle-ci prévoit que la RATP assure la conduite de l'opération d'adaptation de l'ouvrage. Je vous propose, par le vote de cette délibération, d'autoriser le Maire de Paris à signer cette convention. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Gaëlle. Il y avait deux demandes de prise de parole, une du groupe 100 % 14^e et une du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e.

M^{me} CARRERE-GEE

On renonce à notre prise de parole sur ce projet de délibération. On votera. Mais notez bien que nous sommes tous les deux inscrits sur chacun des projets de délibération. Je vous remercie.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. On peut se réjouir du dialogue renoué avec la RATP sur la place Denfert-Rochereau, même si dans les délibérations, on ne sait pas trop où se trouve cet ouvrage. Il y a un plan, mais il ne dit pas où se trouve cet ouvrage. Ceci dit, c'est l'occasion pour nous de souhaiter, puisqu'on a renoué ce dialogue avec la RATP, qu'on puisse discuter à nouveau avec la RATP du passage du bus 38 à terme en faisant le tour de la place et non en passant par son centre pour aller dans l'objectif de ce réaménagement, c'est-à-dire de rendre significativement plus piéton le centre de place. Aujourd'hui, ce bus 38 fait le tour de la place sans aucun problème.

M^{me} PETIT

Je suis ravie d'entendre « sans aucun problème ». Nous avons demandé à la RATP de faire les études et les mesures du temps pour savoir aujourd'hui, dans un contexte un peu compliqué, car en prise de chantier, s'il y avait des conséquences sur le trajet du 38 sur la partie sud de Paris et ensuite sur l'ensemble de la ligne. C'est quelque chose qu'avec Gaëlle, nous avons remonté à la RATP, au maître d'œuvre et à la direction de la voirie pour qu'on puisse regarder si on peut aller vers une non-circulation du bus 38 au centre de place. Mais on le fera de manière très précise au regard des relevés. Il n'y a jamais eu de rupture de dialogue avec la RATP sur ce projet, mais bien un travail constant. Nous n'avions donc pas besoin de renouer le dialogue. C'est un ajustement dû au déroulé du chantier.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Nous avons un rappel au règlement. Je vous en prie.

M. ARENAS

Oui, nous avons demandé un rappel au règlement suite à l'article 23 du règlement intérieur sur le vote précédent. J'aimerais savoir quelles sont les règles de fonctionnement sur les explications de vote. Est-ce qu'il faut les demander avant la délibération ou après la délibération pour pouvoir l'obtenir ? Je l'ai demandé trois fois, et manifestement, je n'ai pas pu le faire sur la précédente délibération.

M^{me} PETIT

On va essayer de se parler plus sereinement. Je n'avais pas compris qu'il y avait eu une demande d'explication de vote. On le dit clairement et ça se passe bien. Ça n'a pas été formulé très clairement. Excusez-moi. Je n'ai pas entendu « demande d'explication de vote ».

M. ARENAS

J'avais un autre sujet.

M^{me} PETIT

Je vous en prie, Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Je suis très courtois, ne vous inquiétez pas. Quand je suis agacé, je ne suis pas comme ça et je n'ai pas lieu de m'agacer ici. Deuxièmement, vous aviez demandé lors d'un Conseil d'Arrondissement d'être court et concis dans nos interventions. Nous faisons l'effort de le faire. J'aimerais que tout le monde s'y tienne pour ne pas finir à une heure tardive, puisque ça a été la volonté du Conseil d'Arrondissement. Nous nous y tiendrons, donc j'espère que tout le monde s'y tiendra également. Je vous remercie. Mais vous ne m'avez pas répondu. Est-ce qu'on les fait avant ou après la délibération sur les explications de vote ?

M^{me} PETIT

J'ai bien compris. Vous levez la main et vous dites « explication de vote ». Vous le faites après les débats.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/99

– 2026 DVD 69 Place Denfert-Rochereau (14^{ème}) - Convention avec la RATP pour l'adaptation d'une grille de ventilation du RER B

Rapporteuse : Mme Gaëlle CAPITAINE

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 30 membres présents

Voix exprimées : 33 (dont 3 procurations)

Avis favorable : 33 (dont 3 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2026 DDCT 106 Subventions, d'un montant total de 19 000 euros, à 11 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération des DDCT 106. C'est Chloé BATTAULT qui la rapporte.

M^{me} BATTAULT

Merci, Madame la Maire.

Dans une démarche visant à toujours plus territorialiser son action, la Ville de Paris a créé le fonds d'animation local qui se décline en trois volets thématiques. Ces trois fonds constituent ainsi un dispositif renforcé au service de la solidarité, de la culture et de la vie associative dans notre arrondissement.

Pour le 14^e arrondissement, une enveloppe de 19 000 € était consacrée au volet concernant la vie associative et citoyenne. Nous avons retenu les projets suivants : 1 500 € pour l'association Arc KF pour l'organisation d'un stage de sensibilisation à destination des adolescentes dans le cadre de la prévention des violences sexistes et sexuelles, 2 500 € pour la Régie de quartier du 14^e pour la mise en place d'une bibliothèque à destination des habitants du quartier de la Porte de Vanves. 1 500 € pour le moulin à café pour des actions d'animation de la place de la Garenne, 1 500 € pour l'Open Bar des entrepreneurs pour des actions de cohésion sociale intergénérationnelle, 1 500 € pour l'association La Fourmilière et son refuge festival qui a lieu à La Rochefoucauld, 2 000 € pour le Paris Université Club pour la mise en place d'une vélo-école. 2 000 € pour l'association Florimont pour le financement de la fête du jeu, 1 500 € pour l'Accorderie Paris-Sud pour le défilé de mode que l'association organise lors du forum des associations, 2 000 € pour la mission bretonne pour le financement de la Crêpe'Noz, 1 500 € pour

l'association Glass Art pour l'organisation de la deuxième édition du Salon International du Verre et 1 500 € pour la Ressourcerie créative pour la mise en place de six événements de cohésion sociale à la Porte d'Orléans. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci. Chloé. J'avais deux demandes d'inscription, une du groupe 100 % 14^e et une du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire. J'interviens sur cette délibération, mais en réalité, c'est plutôt une intervention sur l'ensemble des subventions qui sont très nombreuses ce soir. Nous avons la chance dans le 14^e arrondissement d'avoir un tissu associatif extrêmement dynamique au profit de tous les quatorziens et les quatorziennes. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Tout ce soutien des pouvoirs publics, qu'ils soient locaux, régionaux ou étatiques, est au service des habitants du 14^e. Mais ça exige également à la fois transparence, lisibilité et exigence de bonne gestion.

Je pense que nous améliorions tous cette exigence de bonne gestion si nous arrêtons de voter a posteriori des délibérations pour des événements qui ont eu lieu un mois, deux mois, six mois auparavant, comme ce sera le cas au cours de ce conseil. Je pense que pour les associations, ça leur offre une meilleure prévisibilité. Pour les citoyens comme pour les élus, je pense que c'est une exigence que nous pouvons tous partager.

Plus globalement, comme ce conseil le démontrera, un certain nombre d'associations feront l'objet dans ce conseil de deux, trois, voire quatre subventions sous des aspects différents pour des types de projets différents, selon des directions de la Ville différentes. Une association recevra quatre subventions pour un montant global de 18 500 €, et une autre deux subventions pour un montant de 3 000 €, mais elle avait déjà fait l'objet de deux subventions lors de notre dernier conseil. Une association sera destinataire de trois subventions pour un montant total de 21 500 € et c'était déjà le cas lors de notre précédent conseil. Une autre recevra trois subventions pour un montant de 34 000 €, et c'était déjà le cas à deux reprises lors du précédent conseil. Je ne serai pas exhaustive, mais une autre association recevra deux subventions pour un montant total de 57 000 €.

Je veux dire que, tant les citoyens que nous autres élus, nous avons besoin de plus de lisibilité dans les projets qui sont poursuivis. On sait très bien qu'il y a des associations qui ont un champ d'action extrêmement large. Loin de moi l'idée de remettre en cause tout cela. Je pense qu'à la fois pour des questions de transparence et de bonne gestion, il serait de bon ton qu'une fois par an, nous ayons un récapitulatif de l'ensemble des subventions versées, au-delà de l'open data qui existe au niveau de la Ville de Paris, selon les différents projets poursuivis par associations, ce qui permettrait à l'ensemble des quatorziennes et quatorziens d'avoir une vision globale du soutien public à l'ensemble de ces associations.

En tout cas, c'est la proposition que je vous fais et que nous avons déjà faite au niveau parisien. Je pense que le 14^e s'honorerait à répondre positivement à cette proposition. Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/100

– **2026 DDCT 106 Subventions, d'un montant total de 19 000 euros, à 11 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 14^e arrondissement**

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 29 membres présents

Voix exprimées : 31 (dont 3 procurations)

Avis favorable : 31 (dont 3 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

(sortie pour départ M. Guillaume DURAND)

– 2026 DSP 40 Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e)

Rapporteur : M. Robin LEROY

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer maintenant à l'examen de la délibération DSP 40. Et c'est Robin Leroy qui va vous la présenter.

M. LEROY

Merci, Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs, cette délibération porte sur le renouvellement pour l'année 2026 de la convention entre la Ville de Paris et la CAF de Paris relative aux lieux d'accueil enfants - parents, les AEP organisées au sein de dix centres de PMI parisiens. Pour rappel, le dispositif existe depuis 2022. Il permet à des professionnels de PMI d'ouvrir, une demi-journée par semaine, un espace d'accueil libre, gratuit et sans rendez-vous pour les familles avec de jeunes enfants de 0 à 6 ans. C'est un mode d'accueil différent des consultations classiques : pas de soin, pas de jugement, une écoute active qui permet souvent un premier contact avec des familles qui n'auraient pas franchi la porte autrement et qui peut ensuite déboucher sur un suivi plus large avec les services de PMI. L'évaluation de la première période 2022-2025 est positive à double titre pour les familles qui bénéficient d'une offre complémentaire et adaptée à des situations d'isolement, notamment dans un contexte de migration, et pour les équipes de PMI elles-mêmes qui ont pu faire évoluer leur posture professionnelle vers davantage de neutralité et de valorisation des compétences parentales.

Ce renouvellement conditionne également le maintien de l'agrément de la CAF pour les dix centres concernés, et donc le financement associé, environ 52 000 € perçus par la Ville en 2025.

Je laisse maintenant la parole à Monsieur Valentin GUENANEN pour présenter le contexte du 14^e.

M. GUENANEN

Oui, c'est une présentation en duo. Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue, cher Robin.

Je veux quelques mots sur cette délibération qui me touche assez particulièrement et qui me tient à cœur, puisque ça parle de parentalité. Être parent est bien sûr une immense joie. Tout le monde le dit. Mais c'est aussi parfois une source de doutes, de fatigue et d'isolement. Notre responsabilité collective est de faire en sorte qu'aucun parent n'ait le sentiment de devoir tout affronter seul. C'est précisément ce que permettent les lieux d'accueil enfants-parents. Ce sont des espaces de confiance, d'écoute, de rencontres où les parents peuvent échanger, partager leurs expériences et construire leur parentalité sans jugement. Ces lieux accueillent gratuitement des enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent.

Dans le 14^e arrondissement, nous avons la chance de disposer d'un de ces lieux au centre du PMI Garenne. C'est un équipement profondément utile. Dans une société où les familles sont parfois plus isolées qu'hier, où les solidarités familiales ne vont plus toujours de soi, ces espaces jouent un rôle essentiel. Ces espaces permettent de rompre l'isolement, de renforcer la confiance des parents et de créer du lien dès les premières années de l'enfant.

Les objectifs du dispositif sont d'ailleurs très clairs : offrir un espace neutre veillant, lutter contre l'isolement des familles, accompagner toutes les formes de parentalité et soutenir les professionnels dans leur rôle de coéducateur.

Ces lieux incarnent une politique publique qui n'attend pas que les difficultés apparaissent pour agir, une politique qui fait le choix de la prévention, de la proximité, de l'accompagnement. C'est pourquoi je me réjouis du renouvellement de cette convention avec la CAF qui permettra à ces dix lieux parisiens, dont celui du 14^e arrondissement, de poursuivre leur mission au service des familles parisiennes. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. J'avais inscrit sur cette délibération Julie KAMIONKA, le groupe 100 % 14 et le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Nous voterons pour cette délibération. Cependant, nous souhaitons alerter sur les nombreux nouveaux objectifs qui sont fixés pour les centres de PMI : augmentation des horaires d'accueil, formation des équipes, accueil de nouvelles familles. Évidemment, ce sont des objectifs que nous partageons. Cependant, nous regrettons que des moyens supplémentaires ne soient pas garantis aux professionnels des centres de PMI pour pouvoir réaliser ces objectifs, d'autant que les professionnels de la protection maternelle et infantile alertent déjà depuis de nombreuses années sur le manque de personnel et sur le manque de moyens matériels pour réaliser leurs missions. Cela fait des années qu'ils alertent sur leur surcharge de travail et sur l'impossibilité pour eux de réaliser correctement leurs missions, et de la nécessité de devoir refuser des familles et des enfants à suivre avec toutes les conséquences que cela a sur la santé des jeunes enfants et des parents.

Nous regrettons donc ce manque de moyens supplémentaires accordés aux centres de PMI. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M^{me} GATEL

Merci, Madame la Maire. Nous connaissons évidemment l'importance des centres de PMI dans l'enjeu majeur de la protection de l'enfance, et nous voterons évidemment en faveur de cette nouvelle convention. J'ai une simple question. Notre arrondissement ne dispose que de trois centres, dont un seul municipal. Or, ce centre est bien moins important que d'autres arrondissements similaires au nôtre. Le centre de la Garenne est fermé tout le mois de juillet, comme c'est le cas d'un certain nombre d'autres centres de PMI à Paris.

Comme nous sommes moins bien dotés que d'autres arrondissements, je voulais savoir si nous pouvions collectivement demander une meilleure offre côté PMI notamment, peut-être à partir de l'année prochaine, pour que la quantité d'offres d'accueil en PMI dans notre arrondissement puisse être au meilleur niveau possible. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. C'était dans notre programme municipal. On s'y attelle avec la Ville de Paris pour étoffer et élargir ce service pour les parents et pour les bébés.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/101

– 2026 DSP 40 Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e)

Rapporteur : M. Robin LEROY

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	33 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DAC 378 Subventions (25.200 euros) et signature d'avenants aux conventions pluriannuelles pour 3 associations au titre de la Politique de la ville

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la DAC 378.

M^{me} WADIOU-SYDNEI

Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, il convient par cette délibération d'apporter notre soutien dans le cadre de la Politique de la Ville à une association de notre arrondissement qui mène des activités culturelles dans le quartier de la Porte de Vanves et de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2025-2027.

Il s'agit de la compagnie Fil de Soie, qui propose depuis de nombreuses années, dans le quartier de la Porte de Vanves, des ateliers de pratique et des stages d'initiation aux arts du cirque. Le projet de sensibilisation aux arts du cirque dont il est ici question est un spectacle participatif construit avec des habitantes et des habitants du quartier. Les actions proposées évoluent au fil des opportunités, des demandes et échanges avec les habitantes et les habitants et du cheminement de la compagnie. La compagnie s'attache aussi à proposer des actions pour tous et toutes, les petits, les enfants, les adolescents, les adultes, mais aussi les seniors.

Je vous prie, chers collègues, d'en délibérer. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/102

– 2026 DAC 378 Subventions (25.200 euros) et signature d'avenants aux conventions pluriannuelles pour 3 associations au titre de la Politique de la ville

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	33 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DDCT 128 Subventions (114000 euros) à 38 associations pour le financement de 52 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. (2ème enveloppe 14ème Arrdt)

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

M^{me} PETIT

Awa, sur la délibération DDCT 128.

M^{me} Awa WADIOU-SYDNEI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires et du contrat de Ville, la Ville et notre arrondissement du 14^e soutiennent massivement les associations de nos quartiers. Elles sont un maillon essentiel de notre action en ce qu'elles agissent au quotidien auprès des habitantes et habitants les plus fragiles et font vivre concrètement la solidarité de proximité et le lien social.

Pour ceux qui étaient présents, le Conseil d'Arrondissement avait déjà voté en janvier la réalisation de neuf projets pour un montant de 18 000 € dans le cadre de la première enveloppe. Aujourd'hui, il vous est proposé de voter une deuxième enveloppe pour un montant de 114 000 € afin de pouvoir permettre la réalisation de 52 projets supplémentaires pour nos quartiers populaires.

Cette programmation s'inscrit dans les priorités du projet de territoire, en tenant compte de l'ancrage local des projets dans les quartiers concernés. L'appel à projet Politique de la Ville permet donc de soutenir les actions auprès des publics précaires, dont les jeunes, de l'accompagnement et la valorisation de leurs compétences, ainsi que des actions auprès des familles monoparentales et des seniors sur le lien social, la santé ou encore l'insertion. En outre, les actions d'aller vers et d'occupation de l'espace public restent également une priorité dans les actions à destination des habitantes et des habitants des quartiers populaires, notamment sur le nouveau quartier populaire de la Porte d'Orléans.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Awa.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/103

– **2026 DDCT 128 Subventions (114000 euros) à 38 associations pour le financement de 52 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. (2ème enveloppe 14ème Arrdt)**

Rapporteuse : Mme Awa WADIOU-SYDNEI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	30 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	2

(sortie pour départ M. Guillaume DURAND)

– **2026 DLH 133 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP**
– **2026 DLH 144 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP**

Rapporteur : M. François LAJOINIE

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant la parole à François LAJOINIE pour deux délibérations sur des garanties d'emprunt.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire.

Il s'agit effectivement de garantie d'emprunt pour deux opérations dans le 14^e : une première au 31 rue de Texel, dont le Conseil d'Arrondissement et le Conseil de Paris ont déjà eu à délibérer. Il s'agit ici d'une nouvelle délibération de complément pour un logement en R+1. Il y a une création de 20 logements sociaux au 4 et 6 rue Boissonnade avec un mix en termes de typologie de logements dans une zone qui est en déficit de logement social. C'est un immeuble haussmannien qui a été préempté en 2025 et confié à la RIVP. C'est l'exemple vraiment typique de ce que souhaite accélérer la Ville de Paris, c'est-à-dire des immeubles anciens, souvent avec un grand nombre de logements vacants, des logements en étiquette G en DPE, donc des passoires thermiques et des bouilloires en été, que la Ville de Paris rachète, confie à des bailleurs sociaux et rénove pour en faire des logements performants sur

le plan énergétique, en faire des logements moins chers pour les locataires qui y sont et puis réattribuer ces logements qui, par ailleurs, étaient vacants. Je vous propose d'en délibérer.

M^{me} PETIT

J'avais une inscription du groupe 100 % 14^e et du groupe Nouveau Souffle pour le 14^e.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire.

Conformément à notre pratique sur ce genre de délibération, à la fois en raison de leur nature et en raison de l'impact sur le lourd bilan de la Ville et ce que cela implique en termes de charges à terme pour une Ville qui est très endettée, nous nous abstenons sur chacune des délibérations. Merci.

M^{me} PETIT

Merci.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DLH 133. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

Sur la délibération DLH 144, qui est contre ? Qui s'abstient ? Même vote. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est également adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/104

– **2026 DLH 133 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP**

Rapporteur : M. François LAJOINIE

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 2 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	6 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/105

– **2026 DLH 144 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP**

Rapporteur : M. François LAJOINIE

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 2 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	6 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **14 2026 23 Choix de la gestion en régie de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14^{ème}**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant la parole à Hélène MERMBERG pour la délibération sur le choix de gestion en régie de l'établissement rue des Mariniers.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire.

La présente délibération a pour objet d'approuver le passage en gestion directe en régie de l'établissement d'accueil collectif de la petite enfance situé 17 rue des Mariniers, 66 berceaux, actuellement exploité dans le cadre d'un marché public par la Maison Bleue. Cette évolution intervient à la suite de difficultés importantes de fonctionnement rencontrées ces dernières années, ayant affecté la qualité de l'accueil des enfants et conduit la Ville de Paris à ne pas reconduire le marché de gestion. Cette décision permettra, à compter de la rentrée de septembre 2026, une gestion assurée directement par la Ville de Paris, avec des équipes municipales, dans l'objectif de garantir un accueil plus stable, plus sécurisé et une meilleure qualité de service aux familles.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène. J'avais deux demandes d'inscription sur cette délibération : le groupe 100 % 14^e et le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e.

M^{me} CARRERE-GEE

Merci beaucoup, Madame la Maire. J'ai juste une question. On comprend qu'il y a eu de sérieuses difficultés. Pourriez-vous en préciser, la nature, l'intensité et les mesures qui ont été prises en amont ? Si ce n'était pas juste des problèmes de gestion, mais si elles étaient graves, quelles mesures ont été prises en amont à l'égard de l'association gestionnaire ? Je vous remercie.

On s'abstiendra sur le projet de délibération.

M^{me} MERMBERG

Il y a eu un manque de concertation avec les parents, des décalages dans les horaires d'ouverture. Ce genre d'événements a conduit à une gestion reprise par la Ville. Pour des parents qui arrivent à la crèche alors que la crèche est encore fermée, c'est quand même très compliqué. C'est essentiellement ça.

M^{me} PETIT

Il y a eu beaucoup de périodes de vacances, de postes et de difficultés de recrutement, notamment au niveau de la direction de la crèche qui a été souvent un poste par intérim. Nous avons demandé d'arrêter cette délégation de service public et demandé à la Ville de revenir à une gestion directe d'une crèche municipale tout à fait classique. On a pu l'expliquer d'ailleurs aux parents et aux équipes également en place à l'échéance du contrat.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/106

– 14 2026 23 Choix de la gestion en régie de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14^{ème}

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	30 (dont 2 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	3 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2026 DFPE 239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).
 - V14 2026 24 Vœu relatif au financement public de l'AFC Saint-Pierre-Saint-Dominique, présenté par Guillaume Durand, François Lajoinie et les élu·es du groupe Ecologiste et Social de Paris et du groupe Communiste et Citoyen

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant Hélène à l'examen de la délibération DFPE 239.

M^{me} MERMBERG

C'est une subvention de fonctionnement de 6 662 164 € et des avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 100 places.

Cette délibération permet de soutenir trois structures essentielles du 14^e arrondissement : Gribouille Alésia, qui accueille jusqu'à 60 enfants, bénéficiera d'une subvention de 192 379 €. L'AFC Saint-Pierre Saint-Dominique, gestionnaire d'un multi-accueil de 13 places, recevra 82 584 €. Le Cerep-Phymontin qui gère une crèche de 25 places avec un accompagnement adapté aux enfants les plus fragiles et à leurs familles percevra 200 925 €.

Au total, ces subventions soutiennent 98 places d'accueil dans le 14^e arrondissement. Elles contribuent à préserver une offre de qualité et à assurer la pérennité de ces établissements associatifs dans un contexte de fortes tensions de recrutement et de fragilité économique du secteur. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène, pour cette présentation. Je propose de passer la parole à Guillaume DURAND sur la présentation du vœu que nous avons déposé, qui est expressément lié à cette délibération. Est-ce qu'il y a un micro pour Guillaume DURAND ?

M. DURAND

Merci beaucoup, Madame la Maire.

C'est un vœu relatif à cette délibération, plus précisément sur une des crèches, à savoir l'AFC Saint-Pierre Saint-Dominique. Comme vous le savez, depuis de nombreuses années, notre groupe s'abstient puis s'oppose aux délibérations de subvention de cette crèche. Le vœu le rappelle. Celles et ceux qui ont suivi les conseils d'arrondissement depuis quelques années le savent aussi.

Cette crèche ne présente pas lors des rapports d'inspection de problèmes de fonctionnement particulier, mais elle appartient à un réseau, celui des associations familiales catholiques, qui est un réseau avec des positions rétrogrades, conservatrices, misogynes contre le droit des LGBTQIA+ et qui s'est notamment opposé à l'expression totale et parfaite du droit à l'avortement et de l'inscription dans la constitution.

Nous avons travaillé depuis de nombreux mois à ce qu'il puisse y avoir de nouvelles options pour cette crèche et que le nombre de berceaux soit maintenu tout en changeant de délégataire. La convention pluriannuelle d'objectifs prendra fin au 31 décembre de l'année prochaine. Par ce vœu, nous souhaitons que la Ville puisse s'engager à ce que cette DSP ne soit pas renouvelée avec ce délégataire, que nous puissions conserver le nombre de berceaux soit par un nouveau délégataire, soit par une ouverture de berceaux équivalente dans une crèche voisine, que nous puissions à l'avenir faire davantage attention aux associations qui s'occupent des crèches pour qu'elles puissent être conformes à nos valeurs et aux valeurs de la République, et que nous puissions regarder précisément sur cet établissement s'il n'y a pas aussi la possibilité d'un passage en régie ou d'une municipalisation.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. J'avais sur cette délibération Julie KAMIONKA, le groupe 100 %...

M^{me} CARRERE-GEE

C'est un rappel au règlement. Sur le fondement de l'article 22 de notre règlement intérieur, vous nous avez demandé, Madame la Maire, de participer, et nous vous en remercions, à des groupes de travail pour faire évoluer notre règlement intérieur. On ne voit pas bien l'intérêt de faire évoluer le règlement intérieur s'il s'agit ensuite de ne pas respecter ce règlement intérieur.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la catégorie des vœux rattachés à une délibération n'existe tout simplement pas dans notre règlement intérieur. Nous vous demandons expressément de considérer qu'il n'y a pas eu de présentation de ce vœu, qu'il n'y aura pas de vote sur ce vœu à ce moment de l'ordre du jour, et que ce vœu sera examiné à sa place, c'est-à-dire en fin d'ordre du jour avec les autres vœux.

Nous refusons, comme élus d'arrondissement, d'assister en spectateurs passifs et donc complices de bouleversements multiples de l'ordre du jour au gré de vos débats entre gauche, ultra-gauche, extrême gauche qui motivent des bouleversements à répétition de notre ordre du jour. Après avoir débattu toutes affaires cessantes d'un vœu évidemment incontestable, puisque prétendument lié à la canicule et qui prend appui sur un rapport Oxfam Attac qui est cité et qui prône, pour lutter contre les canicules, la taxe Zucman et qui refuse la climatisation, il faut aujourd'hui, maintenant, au moment de l'examen de délibération sur des crèches, examiner un vœu communiste et écologiste. Vous êtes très constants dans vos positions, et c'est tout à fait votre droit. Mais ce vœu s'attaque aux crèches gérées par les associations familiales catholiques avec des motifs aussi idéologiques qu'imaginaires, alors que vous le savez aussi bien que nous, Monsieur DURAND et Monsieur LAJOINIE, ces crèches participent pleinement à l'exercice d'une mission de service public et accueillent tous les enfants du 14^e sans distinction.

Bouleverser et piétiner notre règlement intérieur et l'ordre de nos débats qui doivent être ceux d'une instance démocratique juste pour faire de l'idéologie, de la politique, de vos querelles d'ultra, on ne le souhaite pas.

Madame la Maire, nous sommes très accommodants. On est l'opposition. On ne se met pas à la place de la majorité. Mais pour que ce débat démocratique ait un sens, il y a des règles. On les élabore à peu près collectivement. Ensuite, on doit les respecter. Donc, Madame la Maire, permettez-moi de vous dire que soit vous considérez que ce vœu n'a pas été présenté et il n'est pas voté, soit nous quitterons immédiatement cette séance au Conseil d'Arrondissement. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je le redis : ce n'est pas une histoire d'être accommodante ou pas. Les maires sont maîtres et décident d'un ordre du jour et de son ordonnancement. Il n'y a pas de vœu rattaché à une délibération. Le règlement donne au maire la possibilité d'ordonner l'ordre du jour des conseils et des séances publiques du conseil municipal, en l'occurrence celui d'arrondissement. Il m'a paru logique d'aborder ce vœu après l'examen et le rapport de présentation de la délibération, puisque le vœu concerne la délibération. Il ne s'agit pas d'un vœu rattaché à une délibération. Je ne confonds pas le Conseil de Paris et le Conseil d'Arrondissement. Je ne confonds d'ailleurs pas le Parlement, l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil d'Arrondissement. Nous sommes en Conseil d'Arrondissement. Nous allons examiner, et vous allez pouvoir en débattre, la délibération puis le vœu. Nous voterons sur la délibération, puis le vœu. Si un jour vous avez un vœu exprimé par votre groupe qui concerne particulièrement une délibération, nous les inscrirons comme cela.

Nous n'avons pas encore voté le règlement intérieur qui va organiser nos débats pour toute cette mandature. Nous avons jusqu'au mois de septembre pour le faire. Les groupes de travail ne sont pas du tout un simulacre. D'accord, vous y travaillez. C'est très important. D'ailleurs, je pense qu'il y a un travail de qualité et nous y reviendrons au mois de septembre. Je respecte parfaitement le règlement intérieur, Madame CARRERE-GEE.

Je vous propose de revenir aux personnes qui s'étaient inscrites pour cette délibération et qui veulent aussi s'exprimer sur le projet de vœu. Je passe la parole à Julie KAMIONKA. Vous vous étiez inscrite au nom de votre groupe pour intervenir. Puis, il y a le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e.

Madame KAMIONKA pour le groupe Nouveau Paris Populaire, La France insoumise.

Départ du groupe 100 % 14e.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Je vais donc m'exprimer à la fois sur la délibération et sur le vœu. Notre groupe demande un vote dissocié sur cette délibération afin que les subventions et les conventions concernant les structures à caractère confessionnel fassent l'objet d'un vote distinct du reste de la délibération. Cette demande concerne évidemment la subvention accordée au réseau de l'Association familiale catholique Saint-Pierre Saint-Dominique dans le 14^e, mais aussi aux autres structures confessionnelles présentes dans cette délibération.

Comme ça a été signalé par les groupes écologistes et communistes, le réseau de l'Association familiale catholique véhicule des positions idéologiques qui sont contraires aux droits des femmes et aux droits des personnes LGBTI. De ce fait, nous ne voterons pas de subvention à cette association et nous espérons que vous ferez toutes et tous de même. Nous pensons qu'un vote dissocié permettra au Conseil d'Arrondissement de se prononcer séparément sur ces subventions et de ne pas remettre en cause les subventions accordées aux autres structures. Il s'agit à la fois d'un enjeu de clarté et de transparence, puisque ces structures soulèvent des interrogations spécifiques relatives à leur caractère confessionnel et à l'utilisation de financements publics.

Nous voterons en cohérence pour le vœu déposé par le groupe communiste et le groupe écologiste, même si nous pensons qu'il y a matière à arrêter les subventions à l'Association familiale catholique dès cette année et de ne pas attendre la fin de l'année 2027 et la fin de la délégation de service public pour faire ce choix. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vais passer maintenant la parole au groupe Un nouveau souffle pour le 14^e. Non.

Pour répondre, c'est un avis que nous émettons, nous, Conseil d'Arrondissement, sur une délibération émise par le Conseil de Paris. Nous ne pouvons pas, dans les conseils d'arrondissement, procéder à un vote distinct article par article. Je suggère donc, comme d'autres groupes le font au Conseil de Paris sur cette délibération, que les membres du groupe Paris Populaire puissent le faire au Conseil de Paris. Nous allons voter sur la délibération et nous allons voter sur le vœu.

M^{me} KAMIONKA

Nous allons donc nous abstenir sur la délibération.

M^{me} PETIT

C'est votre explication de vote. Julie CABOT, pour une autre explication de vote.

M^{me} CABOT

Nous nous sommes exprimés de nombreuses fois sur cette crèche. Nous avons voté contre cette délibération. Si ce vœu est adopté, nous nous abstiendrons parce que nous sommes très contents de voir qu'enfin, il est pris la mesure du problème que représente le fait de financer une crèche gérée par l'AFC. Je trouve dommage que Madame CARRERE-GEE et Monsieur VIRY aient quitté la salle. Comme elle l'a dit, nous sommes constants. On n'a jamais mis en cause le travail des équipes de la crèche. Madame CARRERE-GEE a également dit que nous faisons de la politique. J'espère qu'ici, nous faisons tous et toutes de la politique. Nos valeurs ne sont pas compatibles avec les propos discriminatoires et haineux relevés à de nombreuses reprises sur leur site Internet.

Si le vœu est adopté, nous nous abstiendrons par respect pour le travail des équipes pour cette dernière année, je l'espère. Merci.

M^{me} PETIT

Explications de vote pour le Groupe socialiste.

M^{me} BATAULT

Merci, Carine. Je voulais revenir sur le vœu pour expliquer la position du groupe socialiste sur ce vœu. Le groupe votera en faveur de ce vœu. Je veux rappeler que ce vœu ne remet nullement en cause le travail des professionnels de la crèche Saint-Pierre Saint-Dominique et que les inspections réalisées par la Ville n'ont relevé en effet aucun dysfonctionnement dans son fonctionnement, mais qu'en revanche, c'est bien le positionnement de l'AFC Saint-Pierre Saint-Dominique, qui appartient au Réseau national des associations familiales catholiques, qui pose question, notamment quant à leurs positions publiques

portées sur les sujets de droit des femmes, des droits des personnes LGBTQIA+ ou encore de l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité.

Nous trouvons que ce vœu propose une démarche responsable. Il ne demande ni une fermeture de la crèche ni une remise en cause de l'offre d'accueil de jeunes enfants dans ce quartier. Il prévoit au contraire d'anticiper la fin de la convention en 2027 et d'assurer la continuité du service, soit avec un nouveau délégataire, soit dans le cadre d'une autre organisation, tout en étudiant la possibilité d'une municipalisation. Pour notre groupe, il s'agissait d'un positionnement de cohérence : garantir un service public de qualité tout en veillant à ce que les partenaires de la Ville soient pleinement en accord avec les valeurs de liberté, d'égalité et de respect de toutes et tous. Merci.

M^{me} PETIT

Merci.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DFPE 239. Qui est contre ? Personne n'est contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Je suis pour parce que je permets la continuité de la gestion. C'est une liberté de vote.

Nous passons maintenant au vote du vœu 24 déposé par le groupe écologiste et social de Paris et du groupe communiste et citoyen. Qui est contre ce vœu ? Deux contre. Qui s'abstient ? OK. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Donc ce vœu est adopté. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/107

– **2026 DFPE 239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	24 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	6 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	24 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/108

– **V14 2026 24 Vœu relatif au financement public de l'AFC Saint-Pierre-Saint-Dominique, présenté par Guillaume Durand, François Lajoinie et les élu·es du groupe Ecologiste et Social de Paris et du groupe Communiste et Citoyen**

Article unique : Le vœu est adopté.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	26 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	2
Abstentions :	1
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DFPE 242 Subventions de fonctionnement (606 387 euros), avenants aux CPO passées avec 7 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (78 357 euros)**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Nous allons maintenant examiner la délibération DFPE 242. Hélène, tu as la parole.

M^{me} MERMBERG

Merci Madame la Maire.

C'est une subvention de fonctionnement de 606 387 €, avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec sept associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement de 78 357 €.

La présente délibération a pour objet d'approuver les avenants aux conventions pluriannuelles annuelles d'objectifs conclus avec sept associations gestionnaires de crèches parentales et d'attribuer les subventions de fonctionnement et d'investissement correspondantes pour l'année 2026. Elle s'inscrit dans la politique de soutien de la Ville de Paris au secteur associatif de la petite enfance afin d'assurer la pérennité des structures, de maintenir une offre d'accueil de qualité et d'accompagner les établissements dans leur mise en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires.

Pour le 14^e arrondissement, cette délibération concerne l'association La Cool Douche qui gère une crèche parentale de 20 places située 167 rue d'Alésia. Une subvention de fonctionnement de 94 507 € lui est attribuée pour l'année 2026 afin de contribuer au financement de son activité. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/109

- **2026 DFPE 242 Subventions de fonctionnement (606 387 euros), avenants aux CPO passées avec 7 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (78 357 euros)**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	29 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	29 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

(sortie pour départ Mme Sidonie PARISOT)

-
- **2026 DFPE 252 Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris**
- **2026 DFPE 253 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen des délibérations DFPE 252 et 253, puisqu'il s'agit des règlements de fonctionnement pour les jardins d'enfants et pour les établissements d'accueil de la petite enfance. Hélène.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire.

Les présentes délibérations ont pour objet d'approuver les nouveaux règlements de fonctionnement des établissements municipaux de la petite enfance de la Ville de Paris.

La délibération 2026 DFPE 252 porte spécifiquement sur les jardins d'enfants pédagogiques municipaux. Elle s'inscrit dans le prolongement de la loi du 2 avril 2024 qui a pérennisé ces établissements et les dote d'un règlement adapté à leur mission d'institution et à leur fonctionnement.

La délibération 2026 DFPE 253 actualise le règlement applicable aux établissements d'accueil de la petite enfance afin de tenir compte des évolutions réglementaires intervenues depuis 2023, notamment en matière de forfait horaire, de badgeage et de facturation conforme aux exigences de la Caisse d'allocations familiales.

Ces deux textes poursuivent un même objectif : harmoniser les modalités de fonctionnement des établissements municipaux parisiens, sécuriser leur cadre réglementaire et garantir une application homogène des règles à l'échelle de la Ville. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène. Il y avait sur ces deux délibérations : Julie KAMIONKA puis le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Notre groupe votera contre la délibération DFPE 253 d'une part parce qu'elle introduit dans le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance une logique de contrôle du temps de présence des enfants auquel nous nous opposons. Au contraire, nous pensons que le règlement devrait introduire davantage de souplesse pour les familles qui font face à des situations exceptionnelles les conduisant à devoir modifier les horaires d'accueil de leurs enfants, que ce soient des situations comme des épisodes de canicule, des recommandations sanitaires, des contraintes professionnelles imprévues, des urgences familiales, une fatigue de l'enfant ou des difficultés de transport.

Par ailleurs, nous avons une question. Étant donné que, avec les derniers épisodes de canicule, certaines crèches ont dû fermer plus tôt à Paris et dans l'arrondissement, est-ce que les factures qui seront adressées aux familles reposeront bien sur le temps réel de l'enfant passé dans la crèche ? Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. J'interviens sur la 252, donc le règlement pour les jardins d'enfants pédagogiques. J'ai lu attentivement ce nouveau règlement et j'ai vu qu'il y avait une commission d'attribution de places. Contrairement à l'habitude sur les commissions d'attribution, j'ai vu qu'il n'y avait pas de membres de l'opposition sur cette commission d'attribution. Je me posais la question du pourquoi de cette exception ;

M^{me} PETIT

C'est une bonne question. On va regarder si on peut la mutualiser avec la commission crèche. On refait le point sur ce sujet.

Sur les sujets de facturation, on a plusieurs sujets de facturation suite à la canicule. Il n'y a pas que les crèches, il y a aussi la cantine, etc. L'avis est plutôt favorable de la part du Maire de Paris, mais on est en train de regarder ça.

On peut entendre vos arguments, mais on se rend compte que le badgeage permet d'accueillir plus d'enfants, et, puisque ça permet de calibrer au mieux aussi les équipes, ça permet de mieux répondre aussi aux coups durs ou au besoin de souplesse ou d'urgence des familles qui ont leurs enfants accueillis dans ces établissements. C'était pour vous donner des éléments d'explication.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DFPE 252 qui concerne les jardins d'enfants. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Sur la délibération DFPE 253, qui est contre ? Deux contre du Nouveau Paris populaire. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/110

– 2026 DFPE 252 Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/111

– 2026 DFPE 253 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	28 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	2
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DFPE 255 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance Pour Tous, situé au 27-29 rue Ledion, 75014 Paris

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération DFPE 255 sur un projet sur lequel nous devons donner notre avis préalablement. Hélène.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire. C'est effectivement une demande d'avis préalable pour un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, formulée par l'association Enfance pour Tous, situé 27-29 rue Ledion dans le 14^e.

Cette délibération porte sur la demande d'avis préalable présentée par l'association Enfance pour Tous en vue de créer une micro-crèche de dix places au 27-29 rue Ledion dans le quartier Plaisance. Conformément aux nouvelles dispositions législatives, la Ville de Paris, en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, a instruit cette demande afin d'évaluer son adéquation avec les besoins du territoire. L'analyse réalisée montre que le quartier de Plaisance bénéficie déjà d'un taux de couverture en place d'accueil supérieur à la moyenne parisienne. Le projet ne répond donc pas à un besoin identifié et conduirait à une suroffre de places sur ce secteur. En conséquence, il est proposé au Conseil d'émettre un avis défavorable à cette demande de création. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène. Pour que tout le monde comprenne, sur cette délibération, si on est pour donner un avis défavorable, il faut voter pour. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est

contre ? Très bien. Le groupe Nouveau souffle pour le 14^e. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour la délibération ? La délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/112

– **2026 DFPE 255** Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance Pour Tous, situé au 27-29 rue Ledion, 75014 Paris

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 25 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 5
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2026 DSOL 38** Subventions (42 500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens, et signature d'une convention

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération DSOL 38 et je passe la parole à Hélène.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire. C'est une subvention de 42 500 € à 13 associations pour leur action en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens avec signature d'une convention.

Cette délibération propose l'attribution de subventions à 13 associations afin de soutenir des actions destinées aux seniors résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Dans le 14^e arrondissement, une subvention totale de 6 500 € est attribuée à l'association Léo Lagrange Animation pour la mise en œuvre de quatre projets au Centre socioculturel Maurice Noguès. Elle attribue au Programme deuxième souffle 2 000 €, à Harmonie et mélodie, Atelier intergénérationnel de musique, de chant et de danse, 1 000 €, à Regards partagés, Peindre le geste au service de la mémoire, 2 000 €, les Seniors, acteurs de leur vie culturelle et de quartier, 1 500 €. Ces actions participent au renforcement du lien social, à la prévention de l'isolement, au développement des pratiques culturelles et au bien vieillir des seniors du quartier. Je vous remercie d'en délibérer.

M. DE FARAMOND

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/113

– **2026 DSOL 38** Subventions (42 500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens, et signature d'une convention

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2026 DAC 168 Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M. DE FARAMOND

Je passe le micro à Julie CABOT pour la DAC 168.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 19 structures culturelles, pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir pour un montant total de 165 000 € pour Paris.

S'agissant du 14^e arrondissement, la délibération concerne deux structures : l'association Dixlesic And Co accompagne depuis 2022 des jeunes de la Mission locale de Paris dans la création d'un spectacle de théâtre écrit et joué par eux à partir de leurs récits personnels. Après des représentations à guichets fermés en 2024 et 2025, la promotion en cours vise également une participation au Festival d'Avignon. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 € en reconduction par rapport à 2025.

L'association Thanks for Nothing organise depuis 2019 des visites pédagogiques gratuites dans des galeries parisiennes à destination des jeunes publics, notamment l'école Maurice Ripoche. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 € en reconduction par rapport à 2025.

Je vous propose d'en délibérer.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient sur cette délibération ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/114

– 2026 DAC 168 Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DAC 188 Subventions (43.500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale.

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

La DAC 188 porte sur l'attribution de subventions à 11 formations chorales et orchestres ainsi qu'à une fédération musicale.

S'agissant du 14^e arrondissement, la délibération concerne deux structures : l'association Chœur Stella Maris s'est formée en 2001. Son répertoire est principalement centré sur la musique chorale a cappella des 20^e et 21^e siècles. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 000 € en reconduction par rapport à 2025. D'autre part, la Fédération Musicale de Paris regroupe plus de 1000 musiciens amateurs

au sein de 25 formations et contribue à l'animation musicale des espaces verts parisiens. Elle participera notamment en 2026 à la Semaine du son organisé par l'UNESCO. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 € en reconduction par rapport à 2025. Je vous propose d'en délibérer.

M. DE FARAMOND

Merci.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/115

– **2026 DAC 188 Subventions (43.500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale.**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DAC 191 Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à dix associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions.**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M. DE FARAMOND

Julie pour la DAC 191.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 40 000 € à dix associations de pratiques amateurs en musique, danse et théâtre pour Paris.

S'agissant de notre arrondissement, elle concerne l'association Musique en Mouvement, qui est une école de musique associative qui est installée dans notre arrondissement depuis 2012 et qui applique la méthode Willems. Elle propose un parcours en trois cycles de l'initiation musicale dès trois ans jusqu'à la pratique en ensemble. Elle poursuit son partenariat avec le Conservatoire pour des journées de transmission pédagogique. On constate une augmentation régulière du nombre d'élèves. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 € en reconduction par rapport à 2025. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. DE FARAMOND

S'il n'a pas d'intervention, je propose de passer au vote sur cette délibération. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/116

– **2026 DAC 191 Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à dix associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions.**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)

Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2026 DAC 193 Subventions d'investissement (106 100 euros) à huit structures, dont trois écoles de musique et signature de conventions

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M. DE FARAMOND

Julie pour la DAC 193.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions d'investissement.

Pour le 14^e, elle concerne l'association La Sirène de Paris. Je fais un petit rappel même si vous connaissez bien l'association. C'est l'un des plus anciens orchestres d'harmonie de la capitale, fondé en 1874, qui réunit aujourd'hui 70 musiciens et musiciennes amateurs. Il propose une saison d'une dizaine de concerts par an. La demande porte sur le remplacement de leur piano de concert qui date de 1987 et qui est affecté d'une fissure irréparable et sur la construction d'un orgue positif. L'association ne disposant actuellement que d'un instrument en dépôt lui-même fragilisé, ces acquisitions permettront de disposer sur place d'instruments de meilleure qualité et d'éviter aux ensembles le recours à des locations onéreuses. Il est proposé de lui attribuer une subvention d'équipement de 30 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. DE FARAMOND

Je propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/117

- 2026 DAC 193 Subventions d'investissement (106 100 euros) à huit structures, dont trois écoles de musique et signature de conventions

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2026 DAC 371 Subventions (19.000 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 14^e arrondissement et signature de 3 conventions

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M. DE FARAMOND

Julie, pour la DAC 371.

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions au titre du fonds d'animation locale culture. Il s'agit de trois associations.

On a l'association le Fil de Soie pour le festival Bô Bazar, un événement d'arts du cirque et de créations participatives qui est organisé Porte de Vanves. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 1 500 €. Ensuite, l'association La Source Garouste - Paris pour un atelier de mosaïque destiné à des adolescentes du centre socioculturel Noguès dans le quartier prioritaire Didot - Porte de Vanves. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €. Enfin, il y a l'association la Sirène de Paris, dont nous venons de parler pour des ateliers de chant intergénérationnels à destination des habitants de la Porte de Vanves avec une restitution publique à l'occasion de la fête des Lumières. Il est proposé d'attribuer également une subvention de 1 500 €. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame CABOT.

Sur cette délibération, qui s'abstient? Qui vote contre? Qui ne prend pas part au vote? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/118

– **2026 DAC 371 Subventions (19.000 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 14e arrondissement et signature de 3 conventions**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DSOL 56 Subventions de fonctionnement (548 176 euros) et subventions d'investissement (277 860 euros) soit 826 036 euros pour 11 associations et une fondation mettant en place des actions de solidarité. Conv.**

Rapporteur : M. Hakim NAILI

M. DE FARAMOND

Je passe le micro à mon collègue Hakim NAILI pour la DSOL 56.

M. NAILI

Merci, Elliot.

Chers collègues, cette délibération propose de poursuivre le soutien apporté à 11 associations et une fondation intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire auprès de personnes et des familles démunies grâce à neuf subventions de fonctionnement de 548 176 € et cinq d'investissement de 277 860 €, dont trois au titre du budget participatif parisien.

Depuis 2021, nous constatons une augmentation de nombre de personnes et de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Pour l'année 2025, ce sont 33 200 équivalents de repas. Ces repas sont confectionnés en denrées alimentaires brutes distribuées chaque jour, soit 400 000 repas supplémentaires par rapport à l'année 2024.

Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée aux ménages précarisés dans leur logement : les seniors, les jeunes travailleurs indépendants, les étudiants, les jeunes publics, les bébés qui doivent avoir accès à une alimentation équilibrée.

La fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire est de nouveau en hausse depuis plus d'un an. Les prix augmentent, le pouvoir d'achat diminue. Il nous faut donc soutenir encore plus toutes ces associations qui œuvrent à lutter contre la précarité alimentaire.

Pour le 14^e, voici les associations concernées directement par cette délibération : Food Sweet Food pour 50 000 € plus 87 441 €. Cette association lutte contre le gaspillage alimentaire, aide les plus démunis à se nourrir et favorise l'insertion par le travail en formant des personnes en situation d'exil aux métiers de l'alimentation au sein de sa « cantine solidaire des arbustes » ouverte depuis 2022 sur le 14^e. Le montant proposé est de 50 000 € pour cette action. Durant l'été 2026, l'association prépare 300 repas dont la distribution sera assurée tous les soirs par Emmaüs Solidaires au sein du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville dans le cadre du dispositif estival. Le montant proposé pour cette action est de 87 411 €.

Il y a Emmaüs Solidaires pour 38 987 €. Cette association assurera la distribution des repas lors du dispositif estival cité auparavant de 13 juillet au 30 août assurera la coordination d'une vingtaine de bénévoles.

On a Au cœur de la rue pour 5 000 € plus 40 000 €. Cette association en distribue toutes les semaines autour de 300 repas préparés à partir d'invendus, dans une cuisine solidaire située à Porte de Vanves. Cette association touche principalement les étudiants. S'ajoute à cela une subvention d'investissement au titre de l'édition 2022 du budget participatif parisien de 40 000 € au bénéfice de l'association pour l'acquisition d'un véhicule. Ce véhicule propre permettra les livraisons régulières et une optimisation de la logistique.

On a La Balade des lucioles pour 5 000 €. Cette association distribue des repas aux personnes sans abri à la gare Montparnasse, tous les mercredis et vendredis, soit une quarantaine de sandwiches par jour de distribution. Il agit aussi dans le 13^e arrondissement.

On a COP 1 pour 40 000 €. Tout comme Au cœur de la rue, COP 1, au titre du budget participatif 2022, va acquérir un véhicule pour leur permettre d'approvisionner en denrées alimentaires le restaurant solidaire la COP 1 à destination particulièrement des étudiants et la réalisation de la collecte.

Merci, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hakim, pour cette présentation. J'ai inscrit Rodrigo ARENAS et le groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Je regrette que nos collègues de l'extrême centre de ce conseil municipal nous aient quittés. Hélas, nous allons voter favorablement à cette délibération. Hélas, parce que cette délibération existe et cette action est une réponse d'urgence face à la situation dégradée que les décisions gouvernementales que ce groupe soutient mettent en œuvre dans le pays, et en particulier à Paris et dans cet arrondissement.

Comme nous le savons, de plus en plus de personnes, et en particulier des jeunes, font appel à l'aide alimentaire. C'est un drame et nous vivons ça comme un échec collectif. Ces structures associatives sont de par le fait indispensables, car elles aident des Parisiennes et des Parisiens à survivre et non plus vivre. Nous connaissons juste tous des gens proches, soit dans nos permanences, soit simplement parce que le déclassement social qu'a suivi notre pays nous amène à avoir des situations qui paraissent inconcevables et qui, dans une grande dignité, passent parfois à travers les fourches caudines des services publics. Heureusement que ces associations feront ce lien quand, par dignité, des personnes ne font pas appel à l'aide alimentaire ou au droit simplement auxquelles elles peuvent aspirer.

Nous soutiendrons toute ouverture de la part de la mairie, qu'elle soit d'arrondissement ou centrale, pour des restaurants et des cantines populaires. Nous serons toujours à vos côtés pour renforcer le réseau d'épiceries solidaires dans les quartiers politiques de la Ville, pour favoriser l'alimentation bio, sans cadmium et en circuit court, puisqu'il ne suffit pas de manger, encore faut-il bien manger. Avec la délibération que nous avons adoptée tout à l'heure sur la sécurité alimentaire, c'est ce même esprit qui nous régit sur cette délibération.

Nous pensons — et c'est une suggestion que nous faisons — qu'il faudrait faire un important état des lieux de la précarité alimentaire sur la Ville, au-delà des statistiques existantes, parce qu'elles sont en deçà des réalités. Nous pensons que le monde associatif a des statistiques qui ne sont pas forcément celles des « officiels ». Nous aurions raison de nous en saisir.

Enfin, nous soutiendrons également à toute ouverture de restaurants ou de cantines populaires en particulier dans les quartiers politique de la Ville. Nous soutiendrons la création d'un réseau d'épicerie solidaires dans les quartiers politique de la Ville qui soit au-delà des frontières des arrondissements, puisque les frontières ne sont pas des frontières de pauvreté. Il y a des familles aujourd'hui qui sont sur plusieurs arrondissements et les solidarités aujourd'hui se mettent en place aussi à cette échelle.

Nous voterons évidemment, cher Hakim, favorablement à la délibération que tu as présentée. Merci.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DSOL 56. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/119

– **2026 DSOL 56 Subventions de fonctionnement (548 176 euros) et subventions d'investissement (277 860 euros) soit 826 036 euros pour 11 associations et une fondation mettant en place des actions de solidarité. Conv.**

Rapporteur : M. Hakim NAILI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DSOL 75 Subventions d'investissement (14 696 euros) et conventions avec quatre associations gérants des centres sociaux et espaces de vie sociale.**

Rapporteur : M. Hakim NAILI

M^{me} PETIT

Hakim, sur la délibération DSOL 75.

M. NAILI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce délibéré propose d'accorder notre soutien financier aux centres sociaux et espaces de vie sociale pour leur permettre d'entretenir, de rénover ou de réaménager leurs locaux d'activité afin d'accueillir leurs usagers dans de bonnes conditions. Ces espaces sont des lieux essentiels pour lutter contre l'isolement, pour créer du lien social entre les habitants, entre les générations.

Pour le 14^e, il s'agit du centre socioculturel Carrefour 14 Broussais - Didot. Le centre social Carrefour 14 a sur un accueil inconditionnel et convivial aux habitants du quartier en proposant un grand florilège d'activités : aide aux démarches administratives, ateliers sociolinguistiques. Ils ont coordonné pendant plusieurs années la rentrée partagée qui permet d'orienter les personnes venues réaliser le test de français vers les associations sociolinguistique du territoire. Ils font un accompagnement à la scolarité, un accueil des jeunes, des ateliers de bien-être culturel et artistique intergénérationnels. Il héberge également un lieu d'accueil enfants-parents.

Dans le cadre de la sécurisation de ces données, le centre social doit remplacer son matériel de stockage obsolète. Les quatre ordinateurs ne sont plus sous garantie depuis neuf ans. Par ailleurs, ils souhaitent faire l'acquisition d'ordinateurs fixes et portables à destination de ses salariés et de ses usagers. Le montant proposé pour la subvention de cette action est de 6 710 €.

Chers collègues, je vous invite à voter cette délibération en vous remerciant.

M^{me} PETIT

Merci, Akim.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Audrey et Nicolas. Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/120

– **2026 DSOL 75 Subventions d'investissement (14 696 euros) et conventions avec quatre associations gérants des centres sociaux et espaces de vie sociale.**

Rapporteur : M. Hakim NAILI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	28 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	2

– **2026 DAE 106 Subventions 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi**

Rapporteuse : Mme Diane DERRIEN

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Diane DERRIEN pour le rapport de présentation de la DAE 106.

M^{me} DERRIEN

Merci, Madame la Maire.

Cette subvention de 3 115 000 € concerne une convention avec 100 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi. C'est donc une délibération qui concerne Paris, mais également un petit peu le 14^e aussi, puisqu'on a 25 structures qui agissent dans le 14^e et trois structures qui sont spécifiquement 14^e. Ces 3 115 000 € bénéficieront à 5600 salariés en insertion.

Plus spécifiquement pour le 14^e, 15 000 € iront à l'association Rejoué, qui est une recyclerie spécialisée dans la collecte de jouets, 41 000 € à la régie de quartier Flora Tristan et 29 000 € à l'association Emploi Développement.

Au-delà de ces financements, on aura des subventions exceptionnelles pour Études et chantiers Île-de-France qui bénéficieront de 150 000 € et Espace qui bénéficiera de 50 000 €.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Diane. J'ai deux demandes de prise de parole, une de Rodrigo ARENAS et une du groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons voter favorablement à cette délibération pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

Il nous semble que les politiques qui amènent à voter des subventions annuelles ne correspondent plus en réalité à la dynamique économique et sociale qu'il conviendrait de mettre en place. Il nous semble que sur ce type d'associations aussi, comme Rejoué le 14^e qui recycle des jouets, il y aurait nécessité que ce soit davantage inscrit dans la commande publique afin de pérenniser son action sur des logiques

plus structurées et structurantes. Je sais que c'est fait par ailleurs. Des précisions seront peut-être apportées pour contredire mon propos. Il n'y a aucun problème là-dessus. Mais il me semble que la logique de donner une subvention tous les ans n'est plus le levier suffisant pour faire face aux enjeux que cette délibération appelle. Mais encore une fois, nous voterons favorablement pour sur cette délibération. Merci.

M^{me} PETIT

Pour information, Rejoué est titulaire des marchés publics de la Ville de Paris des jouets pour les crèches, les écoles, etc.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Nicolas ne prend pas part au vote. Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/121

– **2026 DAE 106 Subventions 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi**

Rapporteuse : Mme Diane DERRIEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	28 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	1

– **2026 DAE 112 Avenants et subventions (370.500 euros) à neuf structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

Rapporteuse : Mme Diane DERRIEN

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à la délibération 112.

M^{me} DERRIEN

La seconde délibération, également au niveau parisien, concerne l'avenant aux subventions dont bénéficient neuf structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Dans le 14^e, ça concerne plus spécifiquement l'association Synergie Family qui vise à créer du lien entre des publics éloignés de l'emploi et des employeurs. Dans le 14^e, 19 personnes ont pu bénéficier du dispositif d'accompagnement proposé. Deux kiosques ont été réalisés avec l'association Florimont et un parcours de remobilisation a spécifiquement été dédié aux femmes et conduit avec l'association Le Moulin. L'association travaille sur le projet de Cité Lab en lien avec le lycée Villon et va poursuivre ses partenariats dans ce sens. Elle bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 28 000 € pour cette année, si la délibération est adoptée.

M^{me} PETIT

J'avais Rodrigo ARENAS et le groupe Nouveau Souffle pour le 14^e inscrits sur cette délibération.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire.

Nous ne pourrions pas demander de vote dissocié évidemment, puisque vous avez rappelé tout à l'heure que c'était du domaine du Conseil de Paris, mais étant donné que ça concerne le groupe SOS, nous considérons qu'aujourd'hui, ce groupe ne répond plus aux objectifs de l'économie sociale et solidaire.

Nous sommes dans des logiques qui s'apparentent à une logique commerciale qui ne répond pas aux objectifs de la Ville sur la façon dont on travaille avec des associations, fussent-elles de grandes dimensions. À ce titre, nous ne pouvons pas ne pas voter pour cette délibération puisqu'il s'agit d'associations qui font un vrai travail, mais la logique d'intégration phagocytée par le groupe SOS nous questionne et nous invite à vraiment à questionner ce modèle. Une fois ces alertes faites, je pense qu'elles sont partagées par un grand nombre, et en particulier des petites associations qui se voient contraintes d'être phagocytées parce qu'elles n'ont pas le choix de faire autrement. Je pense que nous voterons pour, mais il faudra s'interroger dessus. Nous nous opposons à cette logique quand elle vient du domaine privé. Il s'agirait de ne pas donner flanc à l'entretenir quand elles font partie du service public.

Nous voterons favorablement. Mais sur la suite, il va falloir vraiment s'interroger. Je pense que ça va se retourner contre le service public. Merci.

M^{me} PETIT

Merci pour cette intervention. C'est bien noté.

Nous allons voter cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/122

– **2026 DAE 112 Avenants et subventions (370.500 euros) à neuf structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

Rapporteuse : Mme Diane DERRIEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DEVE 45 Subventions de fonctionnement (153 000 euros) et d'investissement (7 000 euros) à 20 associations (23 projets) pour leurs actions en faveur d'une alimentation durable et abordable**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Sidonie PARISOT pour les deux délibérations DEVE 45 et DEVE 46.

M^{me} PARISOT

Bonsoir à tous. Merci, Madame la Maire.

Dans le cadre de la stratégie de Paris pour une alimentation durable qui a été adoptée en mai 2018, la politique publique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durable de la Ville de Paris a été lauréate de l'appel à projets du Programme national de l'alimentation et baptisé « Projet alimentaire territorial de niveau 2 » en 2024.

Ce plan, destiné en priorité aux gestionnaires de la restauration collective, vise, d'ici 2027, une alimentation 100 % durable. La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire parisien est donc nécessaire et encouragée. Ainsi, après examen de leur demande, 22 projets portés par 21 associations dont les objectifs visent la sensibilisation à une alimentation durable des Parisiens et Parisiennes ont été retenus.

Pour le 14^e, quatre associations, bien connues dans l'arrondissement pour leur travail indispensable, dévoué et efficace, sollicitent la Ville pour des subventions dont le total s'élève à 84 000 €. Ainsi, l'association Florimont, pour ses actions de sensibilisation variées, sollicite un soutien de 6 000 €.

L'association VRAC pour ces actions en direction des habitants des quartiers populaires, sollicite 7 000 €. Le café associatif le Moulin à Café sollicite notre soutien à hauteur de 9 000 € afin de contribuer à pérenniser son fonctionnement. Enfin, Food Sweet Food, pour son projet la Cantine des Arbustes qui est ouverte au public tous les midis du lundi au vendredi, nécessite une subvention de 62 000 € afin de poursuivre son accueil solidaire et de qualité. Cette somme de 62 000 € est répartie entre plusieurs directions, la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris et la Direction de l'attractivité et de l'emploi.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Sidonie.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DEVE 45. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Tu ne prends pas part au vote. Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/123

– **2026 DEVE 45 Subventions de fonctionnement (153 000 euros) et d'investissement (7 000 euros) à 20 associations (23 projets) pour leurs actions en faveur d'une alimentation durable et abordable**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	27 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	1

(sortie pour départ M. Guillaume DURAND)

– **2026 DEVE 46 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026)**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

Sidonie, la DEVE 46.

M^{me} PARISOT

Merci, Madame la Maire.

Toujours dans le cadre de la stratégie de Paris pour une alimentation durable et pour atteindre les objectifs du troisième plan alimentation durable, la Ville de Paris a souhaité accompagner les investissements réalisés par les gestionnaires de restauration collective publique. C'est pourquoi je vous propose de bien vouloir soutenir la Caisse des écoles du 14^e qui porte des projets d'achat de matériel de cuisine pour un montant de 28 789 € en investissement et qui permettra de développer encore le cuisiner maison. La Caisse des écoles espère également pouvoir mettre en place une nouvelle signalétique de tri afin que les consignes soient plus visuelles pour les convives et, de ce fait, contribuent à la lutte contre le gaspillage et à la valorisation des déchets. Le montant de ce projet est de 5 964 € en investissement. Il nous est donc proposé de soutenir le premier projet à hauteur de 100 % et le second à hauteur de 50 %, soit 31 771 € en investissement.

Je vous remercie de votre attention et de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Sidonie.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Merci, Sidonie.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/124

– **2026 DEVE 46 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026)**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DSOL 51 Subventions (100 000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit**

Rapporteur : M. Pierre-Emmanuel ROBERT

M^{me} PETIT

Nous passons la parole maintenant à Pierre-Emmanuel ROBERT pour deux rapports de présentation.

M. ROBERT

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération se porte sur une subvention pour un montant total de 100 000 € à l'attention de huit associations parisiennes pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit pour les familles.

Dans le cadre de la politique parisienne pour l'accessibilité, l'inclusion et les personnes en situation de handicap, la collectivité parisienne encourage les initiatives associatives favorisant l'accès aux loisirs, l'épanouissement personnel et le lien social.

Pour le 14^e arrondissement, deux associations sont concernées. Premièrement, l'association Florimont propose depuis 15 ans des activités culturelles, sportives ou de loisirs auprès d'un large public. Bien qu'elle accueille déjà aujourd'hui différents publics en situation de handicap, l'association souhaiterait élargir cette offre selon les axes suivants : poursuivre l'adaptation de ses locaux, améliorer l'accessibilité de son matériel de communication, initier d'autres activités adaptées, notamment des activités ludiques, poursuivre la formation de ces personnels ou élargir le nombre d'associations locales accueillies. D'autre part, elle souhaiterait favoriser la mixité entre publics handicapés et non handicapés, ou encore intégrer plus de personnes en situation de handicap dans les équipes salariées ou bénévoles.

La deuxième structure concernée par cette délibération dans le 14^e est le réseau Môm'artre. Ce réseau propose un accueil périscolaire le soir après l'école, le mercredi et pendant les vacances scolaires et accueille des enfants en situation de handicap (troubles du spectre autistique, enfants sourds ou ayant un handicap mental). Aujourd'hui, ce réseau souhaiterait renforcer son offre d'accueil des enfants en situation de handicap en formant mieux ses équipes, en sensibilisant l'ensemble des salariés et en recrutant un animateur pour soutenir la référente handicap dans ses missions quotidiennes.

Cette délibération propose d'attribuer à l'association Florimont une subvention de 5 000 € et une subvention de 4 000 € pour Môm'artre. Je vous invite, chers collègues, à en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Pierre-Emmanuel. Il y avait sur cette délibération Chloé BATAULT pour le groupe socialiste.

M^{me} BATTAULT

Merci, Madame la Maire. Je vais être brève. Je voulais simplement saluer le travail remarquable à la fois de l'association Florimont et du réseau Môm'artre qui sont des acteurs importants de la vie de l'arrondissement. Je permets aussi de répondre à une remarque de Madame GATEL précédemment sur le soutien aux associations, en rappelant que nous sommes fiers, en tant que municipalité, de soutenir les associations qui œuvrent dans notre arrondissement. Grâce à cette subvention, ces deux associations pourront poursuivre leur projet de développement d'activités, de loisirs et d'accueil adaptés pour les personnes en situation de handicap. Ce projet illustre parfaitement les valeurs que nous défendons dans notre arrondissement : une ville plus inclusive, plus solidaire et accessible à toutes et tous.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles, des salariés et des partenaires de ces associations pour leur engagement quotidien au service des habitantes et des habitants du 14^e. Le groupe votera pour cette subvention.

M^{me} PETIT

Merci, Chloé, et merci, Pierre-Emmanuel. Je vous propose de passer au vote sur la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Nicolas MANSIER. Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/125

– **2026 DSOL 51 Subventions (100 000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit**

Rapporteur : M. Pierre-Emmanuel ROBERT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	27 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	1

(sortie pour départ M. Guillaume DURAND)

– **2026 DSOL 92 Subventions (33 300 euros) à 9 associations et conventions ou avenants N° 2 et 3 avec 3 d'entre elles, pour les événements inclusifs, culturels et festifs**

Rapporteur : M. Pierre-Emmanuel ROBERT

M^{me} PETIT

Pierre-Emmanuel.

M. ROBERT

Merci, Madame la Maire.

Cette délibération concerne neuf associations parisiennes pour un montant total de 33 300 €. Pour ce qui concerne le 14^e, c'est donc l'association Personimages située au 91 rue Vercingétorix. Cette association œuvre pour faciliter l'accès à la création artistique pour les personnes en situation de handicap en organisant une quarantaine d'ateliers à Paris et en Île-de-France, couvrant les arts plastiques et les arts vivants (par exemple, dessin, peinture, chant, théâtre, musique et mosaïque, modelage). Association dynamique, elle participe chaque année au Mois Parisien du Handicap. Pour l'édition 2026, objet de la présente demande de subvention, elle a proposé plusieurs événements en partenariat avec le Centre d'animation Angel Parra et la Maison des pratiques artistiques amateurs de Broussais. Ce sont par exemple des spectacles vivants, danse, théâtre, chants, réalisés par des personnes en situation de handicap, une exposition d'œuvres sur bâches installées sur les grilles des

deux sites et une exposition de tableaux issus des ateliers d'arts plastiques. Une subvention de 1 800 € est proposée pour soutenir ce projet. Je vous invite, chers collègues, à en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Pierre-Emmanuel. Je passe la parole à Julie KAMIONKA pour le groupe Nouveau Paris Populaire sur cette délibération, puis le groupe Nouveau Souffle pour le 14^e.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Notre groupe votera évidemment pour cette délibération. Nous sommes bien évidemment favorables aux actions soutenues par cette délibération et par la précédente qui sont utiles au développement d'une société plus inclusive, mais elles ne sauraient pas répondre à elles seules aux enjeux structurels d'amélioration de l'accessibilité à Paris.

Aujourd'hui, cette accessibilité est loin d'être atteinte dans les espaces publics de la Ville de Paris. Les associations représentatives des personnes en situation de handicap continuent d'alerter sur des difficultés d'accès persistantes, à la fois aux bâtiments publics, à la voirie, aux transports, aux équipements sportifs, culturels, scolaires et aux services publics municipaux. Nous espérons que la Ville de Paris accélère la mise en accessibilité de l'entièreté des espaces publics de la Ville de Paris. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole au groupe Nouveau souffle pour le 14^e.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. On s'associera bien sûr à cette délibération. C'est l'occasion de saluer à la fois la multiplicité, la pertinence et l'ancienneté des actions de cette association qui fait référence dans notre arrondissement. On aimerait qu'il y ait beaucoup d'associations de ce type.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/126

– **2026 DSOL 92 Subventions (33 300 euros) à 9 associations et conventions ou avenants N° 2 et 3 avec 3 d'entre elles, pour les événements inclusifs, culturels et festifs**

Rapporteur : M. Pierre-Emmanuel ROBERT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DJS 114 Subventions (246 900 euros) à 12 associations sportives (et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (14ème)**

Rapporteur : M. Matthieu CUA

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération DJS 114 et je passe la parole à Mathieu CUA.

M. CUA

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la présente délibération vise l'allocation de subvention pour un montant global de 246 900 € à 12 associations sportives de l'arrondissement, et pour neuf d'entre elles, le Maire de Paris sera autorisé à signer un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs. Ce soutien vise tout particulièrement à favoriser le développement du sport à destination des publics qui en sont le plus éloignés : sport féminin, seniors, personnes en situation de handicap, entre autres. En outre, ces financements permettent d'appuyer les actions à visée sociale et les associations développant leur action au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Les associations bénéficiaires sont les suivantes : l'OMS 14 pour un montant de 17 000 €, ROC 14 pour un montant de 11 000 €, En avant de Paris pour un montant de 15 000 €, Paris Alésia Football Club pour 35 000 €, Jeunesse athlétique de Montrouge 45 400 €, Femina Sport 5 500 €, Club athlétique de Paris 85 000 €, Paris 14 Futsal 15 000 €, Gassendiana 8 000 €, RING 14 6 000 €, Royal Rouvier Chess club 2 500 €, Aïkido Club parisien 1 500 €.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Mathieu.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée. Merci, Mathieu.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/127

– **2026 DJS 114 Subventions (246 900 euros) à 12 associations sportives (et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (14ème)**

Rapporteur : M. Matthieu CUA

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DASCO 31 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros)**

Rapporteuse : Mme Gwénaëlle COUÉNON

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Gwénaëlle COUÉNON pour la délibération DASCO 31.

M^{me} COUÉNON

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'une autorisation sur l'attribution d'une subvention de travaux de 2 550 € pour le collège Giacometti, pour le remplacement de barreaux sur la baie vitrée du collège. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Par ailleurs, concernant le budget participatif de nos collèges, je m'étais engagée à vous répondre. J'ai bien collecté l'ensemble des éléments et je vais vous faire une réponse très rapidement.

M^{me} PETIT

Merci, Gwénaëlle.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/128

– 2026 DASCO 31 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros)

Rapporteuse : Mme Gwénaëlle COUÉNON

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2026 DAE 114 Budget participatif parisien - Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.213.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Yvain BOURGEAT-LAMI pour la délibération DAE 114.

M. BOURGEAT-LAMI

Merci, Madame la Maire.

Comme nous l'avons vu lors de notre dernier conseil, la Ville de Paris souhaite, notamment à travers son programme de réduction des déchets, réduire et valoriser différents objets du quotidien qui sont actuellement jetés. Pour ce faire, la Ville s'appuie sur plusieurs structures de l'économie sociale et solidaire et notamment les ressourceries. Ces structures, malgré leur implication essentielle dans l'économie locale, restent toutefois des acteurs économiques fragiles et, notamment lorsqu'elles doivent réaliser de gros travaux, ont besoin du soutien de la Ville. Nous continuons de le faire. C'est le cas à travers cette délibération. Il s'agit ici d'une subvention pour la Ressourcerie créative qui actuellement occupe des locaux dans une galerie commerciale qui requiert une mise en conformité. Il est donc proposé de leur accorder une subvention de 10 000 € afin de réaliser ces travaux.

M^{me} PETIT

Merci, Yvain. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/129

– 2026 DAE 114 Budget participatif parisien - Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.213.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2026 DPE 21 Subventions (124 000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les « territoires zéro déchet »

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

M^{me} PETIT

Yvain, la délibération DPE 21.

M. BOURGEAT-LAMI

Merci, Madame la Maire.

En 2021, la démarche « territoires zéro déchet » a été lancée dans Paris. Comme la délibération précédente, cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Ville de réduire ses déchets de près de 100 tonnes. Cette démarche TZD mobilise l'ensemble des acteurs d'un quartier, riverains, bailleurs, associations, commerçants, établissements scolaires, etc. pour créer des actions innovantes.

Dans le 14^e, ce dispositif s'installe dans le quartier de la Porte d'Orléans depuis 2024. Il s'appuie sur les bailleurs, la RIVP notamment, et les acteurs du quartier, mais aussi sur une association dont nous avons déjà parlé, la Ressourcerie créative, qui œuvre à travers diverses actions, notamment de sensibilisation à travers un programme dédié à la jeunesse ou encore des ateliers participatifs auprès des habitantes et des habitants pour le réemploi de leurs objets. Il est proposé de soutenir la Ressourcerie créative à hauteur de 10 000 € dans le cadre de cette action.

M^{me} PETIT

Merci, Yvain. Sur cette délibération, il y a Rodrigo ARENAS.

M. ARENAS

Sur la DPE 21, il n'y a pas de souci pour encourager tout ce qui peut permettre une réduction des déchets, surtout quand on sait que Paris est très mauvais élève dans ce domaine. À notre connaissance, le taux de recyclage des déchets ménagers à Paris est autour des 17 %, quand il est de 49 % en moyenne nationale. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de recyclage, qu'il n'y a pas de déchets, mais que ce retard indique une politique justement qui est trop dépendante de l'incinération. On aura l'occasion en Conseil de Paris de nous attarder sur le nouvel incinérateur à Vitry, mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. Nous voterons favorablement. Notre objectif doit aussi être de réduire l'incinération et surtout de travailler en harmonie avec les villes de proximité de Paris, les villes du 94 en l'occurrence, si on prend l'exemple que je viens de citer, parce que clairement le modèle de collecte questionne notre modèle de chauffage urbain.

Cette délibération, à laquelle nous votons favorablement, pose toutes ces questions auxquelles il nous appartiendra de répondre collectivement. Nous nous opposerons peut-être sur la logique et la finalité dans laquelle cette délibération s'inscrit. Merci.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/130

– 2026 DPE 21 Subventions (124 000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les « territoires zéro déchet »

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2026 DPE 25 Subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la dernière délibération la DPE 25. Yvain.

M. BOURGEAT-LAMI

Merci, Madame la Maire.

La dernière délibération de ce soir s'inscrit aussi dans la démarche de valorisation des déchets de la Ville de Paris. Il s'agit ici des déchets alimentaires ou, comme on le dit souvent, le compost.

La Ville de Paris a développé depuis 2017 une proposition à plusieurs échelles pour les déchets alimentaires : tout d'abord au niveau des foyers parisiens, notamment avec les lombricomposteurs distribués aux résidents volontaires, mais aussi aux écoles. Il s'agit de près de 10 000 appareils pour les particuliers et près de 200 écoles qui sont actuellement équipées. À l'échelle d'une résidence, il est également proposé, soit pour une école ou un établissement public, l'installation d'un compostage collectif en fournissant le matériel nécessaire. Ici, il s'agit de près de 1000 sites.

Depuis 2010, le compostage s'est développé massivement, mais est désormais un dispositif qui doit s'articuler avec la mise en place des solutions de collecte en apport volontaire des déchets alimentaires. Pour maintenir cette mobilisation des référents et le diagnostic du dispositif, il est essentiel de concentrer les efforts sur la pérennisation des sites lancés. C'est pourquoi la Ville a lancé en 2025 un appel à projets visant à mettre en réseau les référents des sites de compostage, afin qu'ils puissent être soutenus dans leur engagement.

Il est proposé ici de soutenir cinq associations qui œuvrent dans ce cas. Pour le 14^e, il s'agit de Zero Waste Paris, qui œuvre dans le 14^e, mais également dans plusieurs arrondissements, pour organiser des ateliers sur le terrain afin de redynamiser les sites de compostage. La subvention proposée est à hauteur de 6 700 € pour l'année 2026.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/131

– 2026 DPE 25 Subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

Rapporteur : M. Yvain BOURGEAT-LAMI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

QUESTIONS

– Q14 2026 06 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative à l'adaptation des bibliothèques du 14^e au changement climatique, présentée par Audrey LEBEAU-LIVE et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen des questions et des vœux déposés par les différents groupes et je donne la parole à Audrey LEBEAU-LIVE pour la première question.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le changement climatique est bien là. Les épisodes de fortes chaleurs se multiplient, s'intensifient, et ce sont d'abord les habitantes et les habitants les plus vulnérables qui en subissent les conséquences : les personnes âgées, les enfants ainsi que toutes celles et ceux qui souffrent de fragilité de santé.

Face à cette réalité, l'adaptation de notre ville au dérèglement climatique doit désormais être une priorité de nos politiques publiques locales. Cela passe notamment par des solutions concrètes pour rafraîchir les bâtiments publics et garantir des quartiers plus vivables pendant les périodes estivales.

Lors de sa visite dans le 14^e arrondissement, l'adjoint parisien chargé de la culture posait une question essentielle et je le cite : « la bibliothèque, une oasis face à la canicule ? » Cette question prend aujourd'hui une résonance particulière alors qu'est en cours déjà la troisième canicule de l'année. Lors de l'épisode caniculaire de mai 2026, la bibliothèque Aimé Césaire a connu une fermeture partielle. Lors de l'épisode caniculaire historique de juin 2026, cette même bibliothèque a été partiellement puis totalement fermée, tout comme la bibliothèque Georges Brassens. Ce matin, l'espace jeunesse de la bibliothèque Brassens a fermé pour la semaine. Les autres espaces ne sont ouverts que le matin. Ces fermetures interrogent nécessairement la capacité de nos équipements publics à faire face aux nouvelles conditions climatiques. Les bibliothèques sont des lieux essentiels de proximité, d'accès à la culture, mais aussi des espaces qui peuvent jouer un rôle de protection pour les habitantes et les habitants lors de fortes chaleurs.

Madame la Maire, pouvez-vous informer le Conseil d'Arrondissement des perspectives d'adaptation au changement climatique de la bibliothèque Aimé Césaire ? Pouvez-vous également nous préciser les perspectives d'adaptation de la bibliothèque Georges Brassens ? Quelles modalités et quel calendrier sont envisagés pour ces travaux ? Ces bibliothèques vont-elles à nouveau toutes fermer cette semaine ? Enfin, pouvez-vous nous préciser si un raccordement de ces bibliothèques au réseau municipal fraîcheur de Paris est prévu, afin qu'elles puissent bénéficier d'une solution de rafraîchissement plus vertueuse sur le plan écologique ? Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je donne la parole à Julie CABOT.

M^{me} CABOT

Merci.

Chers collègues, je vous remercie pour cette question qui rejoint une préoccupation partagée par notre majorité : l'adaptation de nos équipements publics aux épisodes de fortes chaleurs dont la fréquence et l'intensité s'accroissent avec le changement climatique.

Je vais essayer de vous répondre sur ces deux bibliothèques. Sur la bibliothèque Aimé Césaire, le bâtiment Ridder, qui abrite la bibliothèque, mais aussi l'hôpital de jour de l'association Cerep-Phymontin, le centre médico-social, le centre de santé et des locaux techniques de la DPE, fait actuellement l'objet de plusieurs scénarios de rénovation incluant, à la demande de la Mairie du 14^e, un volet de rénovation thermique.

Trois scénarios ont été étudiés. Le premier prévoit une rénovation thermique globale du bâtiment, pour un coût estimé à 8 millions d'euros, mais implique la libération de l'ensemble du bâtiment pendant au moins un an et un calendrier assez éloigné. Le deuxième scénario correspond au projet initial d'agrandissement du centre médico-social et d'accueil du centre de santé Tisserand réalisé en site

occupé avec des améliorations thermiques limitées. Ce scénario reporte la rénovation thermique globale à une mandature ultérieure. Cela ne nous a pas semblé satisfaisant, c'est pourquoi nous défendons un troisième scénario, un scénario intermédiaire, qui conserve le projet initial tout en y intégrant des améliorations thermiques ciblées qui ont été estimées comme ayant une assez bonne efficacité : remplacement des menuiseries, installation de stores extérieurs et mise en place de brasseurs d'air. Ce scénario intègre également pour la bibliothèque elle-même le remplacement de ses menuiseries dans le cadre du projet d'extension au sous-sol qui est déjà engagé. Cela permettra d'améliorer le confort thermique sans remettre en cause le calendrier de mise en service en 2029 ni engager le coût d'une rénovation globale. S'agissant du calendrier, un passage en comité d'évaluation bâtiminaire est prévu au plus tard en septembre 2026 afin de respecter ce calendrier.

Sur Brassens, l'impact de l'épisode caniculaire a été plus modéré, même s'il a été effectivement réel, parce que le bâtiment est équipé d'un système de VMC à double flux qui permet un renouvellement d'air rafraîchi. Le deuxième étage a néanmoins connu un impact plus fort, ayant nécessité sa fermeture lors du précédent épisode, à partir de 16 heures, et le redéploiement du public vers les autres étages. Une intervention de service est prévue prochainement pour traiter la situation de l'ensemble du bâtiment et plus particulièrement de cet étage.

Concernant le raccordement au réseau fraîcheur de Paris, il n'est malheureusement pas envisageable à ce stade du déploiement du réseau. Ce déploiement se fait progressivement, et il n'est pas encore arrivé jusqu'à nous. Mais évidemment, ce sera une belle piste à explorer pour l'avenir. Merci.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci pour tous ces éléments. Je me disais qu'on pourrait peut-être inviter les élèves de CM2 de l'école Antoine Chantin, qui sont en finale du Parlement des Enfants, qui ont posé leur première question au gouvernement sur la lutte contre le dérèglement climatique et qui ont fait une proposition de loi pour savoir ce qu'ils pensent de la façon dont on gère la question dans le 14^e et sur la qualité de notre mobilisation en tant qu'élus d'arrondissement.

– **Q14 2026 07 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative au déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles du 14^{ème}, présentée par Nicolas MANSIER et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e**

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer à l'examen de la question suivante, qui concerne le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire.

La question porte sur le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs. Pour mémoire, ils facilitent les apprentissages de l'ensemble des élèves et répondent à une approche inclusive de l'école.

En 2019-2020, grâce au vote des habitants au budget participatif du 14^e, 90 vidéoprojecteurs interactifs avaient été installés dans 29 écoles du 14^e, ce qui correspondait à deux ou trois classes par école, ce qui ne couvrait pas évidemment toutes les classes. On a pu, depuis 2019-2020, avoir un retour d'expérience des professeurs. Ce retour d'expérience est convergent pour considérer, au-delà des avis qu'on pouvait avoir en amont, cet outil comme un réel atout pédagogique. Il y a donc des demandes émises de manière récurrente en conseil d'école sur un déploiement plus important.

Considérant que, dans l'arrondissement voisin qui dépend de la même CASPE, la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance 6-14, toutes les classes de toutes les écoles publiques sont équipées de VPI, et surtout considérant qu'un nouveau projet au budget participatif 2025 est arrivé lauréat et visait à équiper plus de classes et de salles de loisirs des écoles en vidéoprojecteurs interactifs, ma question porte sur le nombre de nouveaux vidéoprojecteurs interactifs qui seront déployés dans les écoles du 14^e par rapport à ce projet du budget participatif 2025 qui a été intégré au budget 2026. Elle porte sur les modalités et le calendrier de déploiement.

M. DE FARAMOND

Monsieur MANSIER, chers collègues, effectivement, les habitants du 14^e ont porté le projet « favoriser de l'apprentissage interactif dans toutes les classes du 14^e » au budget participatif voté en 2025. Il s'agit d'un projet pivot. 800 000 € sont prévus pour équiper 100 classes de l'arrondissement en VPI. Comme vous le soulignez, Monsieur MANSIER, déjà 95 vidéoprojecteurs interactifs ont été installés. Le

montant total pour les études, l'achat du matériel et l'adaptation électrique d'une classe est de 8000 € par installation.

Nous avons, en fin d'année dernière, procédé au recensement des besoins en VPI sur chaque école. Nous avons ensuite travaillé avec les inspectrices de l'Éducation nationale des deux circonscriptions du 14^e sur les modalités de répartition du matériel au regard des demandes, de l'existant et de l'intérêt pédagogique. Quasiment toutes les demandes pourront être traitées favorablement.

Depuis le début de l'année civile 2026, les services de la Ville de Paris procèdent aux études nécessaires à l'installation de ces VPI dans nos écoles afin de permettre leur déploiement par vague. Il s'agit d'une opération d'envergure. Vous vous en rendez bien compte au regard du nombre de VPI installés.

En termes de calendrier, les premières unités devraient être installées d'ici à la fin de l'année et ces installations se poursuivront à chaque vacance jusqu'à ce que l'ensemble du matériel soit déployé sur les écoles du 14^e.

Merci beaucoup.

M. MANSIER

Merci pour tous ces éléments.

Je ne peux que vous inciter à diffuser ces informations largement puisqu'il y a de manière extrêmement récurrente des demandes de conseil d'école sur les modalités et le calendrier de déploiement de ces VPI maintenant qu'il y a eu un vote positif au budget participatif.

M^{me} PETIT

Nous allons le faire. Merci pour ces questions et réponses.

– **Q14 2026 08 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative au devenir du site de la Fondation Cartier, présentée par Maud GATEL et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant à la question sur la Fondation Cartier. Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci Madame la Maire.

Dans quelques mois, la Fondation Giacometti quittera à son tour notre arrondissement. Après le départ de la Fondation Cartier-Bresson au début des années 2000, celui de la Fondation Cartier il y a quelques mois, c'est la troisième institution des plus emblématiques de notre arrondissement qui s'apprête à quitter le 14^e. Évidemment, à chaque fois, c'est l'empreinte culturelle de notre arrondissement qui s'affaiblit et une part de notre identité qui est supprimée. C'est la raison pour laquelle nous nous étions mobilisés très fortement en cours des derniers mois pour demander à ce que la vocation culturelle de cet établissement puisse être préservée. Vous-même, Madame la Maire, aviez, semble-t-il, émis le même souci.

Par cette question, nous souhaitons que vous nous fassiez un point sur l'état des discussions avec le propriétaire du site, c'est-à-dire Groupama Immobilier, et vous demander quelles étaient les actions qui étaient menées pour conserver impérativement la vocation culturelle de l'établissement. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Pour vous répondre, je passe la parole à Mélody TONNOLI.

M^{me} TONOLLI

Merci, Madame la Maire, et merci, Maud, pour cette question.

On partage l'attachement à ce lieu emblématique du 14^e. Il est vrai que le départ de la Fondation Cartier est une évolution importante pour notre arrondissement qui a toujours eu une histoire forte avec la création artistique et plus largement les fondations culturelles. Ce projet s'est fait dans le temps long, parce que ça fait un moment qu'on a eu un certain nombre d'annonces. Puis la Fondation devait rester et garder un lieu ouvert dans le 14^e. Dès son annonce de changement, on a insisté pour avoir un dialogue continu avec la Maire du 14^e et les équipes de la Fondation Cartier, et après avec

Groupama. C'est le cas pour la Fondation Cartier, mais aussi pour les autres sites culturels que vous avez évoqués. L'objectif qu'on poursuit est toujours le même : comment préserver la vocation culturelle de ces lieux ?

Votre question tombe bien, puisqu'on a reçu, il n'y a pas longtemps, avec la Maire du 14e, les architectes qui ont été mandatés par Groupama Immobilier pour nous présenter le projet sur lequel ils travaillent. On en a profité pour poser des questions sur l'avenir du bâtiment, et redire que nous souhaitons le maintien d'une dimension culturelle. Les architectes nous ont confirmé que les espaces d'exposition en rez-de-chaussée et au niveau -1 conserveraient cette vocation culturelle.

Je me permets quand même de rappeler que c'est un bâtiment qui appartient à un propriétaire privé. On ne peut donc pas choisir le futur occupant, même si on le voudrait. Mais on peut insister pour dialoguer et pour dire qu'on aimerait que ça reste un lieu culturel. Puis, il y a le travail qu'on a pu faire sur ce lieu, mais sur aussi d'autres, avec le plan local d'urbanisme bioclimatique avec Agnès BERTRAND, qui avait l'urbanisme dans le 14e arrondissement, et ça fait partie des espaces qu'on a pu protéger. C'est aussi grâce à ça que cela contraint un propriétaire privé. Il va faire une rénovation très importante, parce que, comme vous le savez, c'est un bâtiment tout en verre. Dans les périodes de canicule, c'est extrêmement compliqué, mais en période hivernale, les équipes n'étaient pas bien installées non plus. Ils vont tout refaire, mais sans changer l'aspect esthétique du bâtiment. Un permis de construire sera prochainement déposé et suivra son instruction. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce site.

Je rappelle qu'on est toujours, avec la Maire du 14e et Julie CABOT, son adjointe en charge de la culture, en train de travailler, soit sur des occupations temporaires culturelles, soit sur de beaux futurs lieux, qui vont voir le jour, que ce soit sur Saint-Vincent-de-Paul ou La Rochefoucauld, parce que le 14e doit rester un lieu de création d'expositions et de diffusion artistique.

M^{me} PETIT

Je précise qu'un permis de construire va être déposé, et que le groupe Groupama Immobilier souhaite attendre l'instruction du permis de construire et le démarrage des travaux et voir si ces travaux se déroulent dans un délai correct, pour avoir un rétroplanning. On a convenu avec Mélody et Groupama qu'on se reverrait quand ils auraient un rétroplanning pour lancer un peu un appel disant que la maison Raspail, comme ils la dénomment, est à nouveau disponible avec la possibilité d'un locataire entier ou de deux locataires dont un qui pourrait occuper les bureaux en haut, et l'autre, le lieu culturel et artistique. En tout cas, tout est préservé et sanctuarisé au PLU bioclimatique.

On aura donc une réponse dans un an ou un an et demi, après le début des travaux. Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci, Madame la Maire, pour vos précisions. Naturellement, nous sommes preneurs d'être tenus informés sur les suites de vos discussions avec Groupama Immobilier et serons extrêmement vigilants au choix qui sera fait dans le cadre à la fois de la future rénovation et des futurs propriétaires ou locataires de cet espace, parce que, pour nous, la dimension culturelle de notre arrondissement mérite d'être préservée et renforcée. Nous voyons avec beaucoup de tristesse toutes ces belles institutions quitter notre arrondissement. Je vous remercie.

– **Q14 2026 09 Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative au dispositif REFLEX dans le 14ème arrondissement, présentée par Maud GATEL et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14e**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Maud GATEL pour une question sur le dispositif REFLEX.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire.

REFLEX, qui s'est appelé CHALEX, est un dispositif issu de la canicule de 2003 visant à faire de l'aller vers pour les publics les plus fragiles dans les périodes de canicule. La période de canicule que nous avons vécue au mois de juin était un moment évidemment extrêmement important pour déployer ce dispositif. Or, ce dispositif peine à monter en puissance dans la mesure où, alors qu'un quart de la population parisienne est âgée de plus de 60 ans, seules plusieurs dizaines de milliers de Parisiens sont inscrits sur ce fameux fichier. Or, cet aller vers est indispensable, notamment pour lutter contre l'isolement, qui malheureusement nécessite parfois plus que les liens sociaux qu'on peut nourrir au sein

du cercle familial, amical ou encore de voisinage. Ce dispositif REFLEX, dans ses principes, est évidemment éminemment précieux.

Par cette question, nous souhaitons vous demander, Madame la Maire, le nombre d'inscrits sur ce fichier dans le 14e. Rappelons qu'à Paris 14e, il y a plus de 32 000 personnes de plus de 60 ans. Nous souhaitons vous demander le nombre d'appels passés, par qui, et surtout à quel moment, ainsi que le nombre de visites domiciliaires qui avaient eu lieu au cours de cette dernière semaine de juin et si d'autres actions sont prévues cette semaine. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Pour vous répondre, je passe la parole à Hakim NAILI.

M. NAILI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Maud GATEL, concernant les statistiques REFLEX, il n'est pas possible à ce stade d'avoir les chiffres exacts au niveau de l'arrondissement. Par contre, on a les chiffres au niveau de la Ville enregistrés la semaine dernière avec plus de 600 inscrits supplémentaires au niveau de la Ville de Paris. Les chiffres par arrondissement vont être comptabilisés prochainement avec une procédure de comptage manuel. On aura les chiffres par arrondissement dans la semaine à venir.

Concernant les actions d'aller vers les inscriptions au fichier REFLEX, plusieurs actions de proximité ont été menées afin d'informer les habitants et de favoriser les inscriptions au dispositif REFLEX : distribution d'informations et inscription au fichier REFLEX sur le marché de la mairie par Hélène, Awa, Gaëlle et moi-même, présence de Didier sur le marché Brune, action conjointe de l'équipe de développement local et de la maison de solidarité au sein du magasin Auchan du boulevard Brune, mobilisation des partenaires et repérage des lieux rafraîchis. La Maison des solidarités et la Mairie du 14e ont recensé des salles rafraîchies mises à disposition par les partenaires de territoire. La Maison de solidarité a diffusé aux partenaires les affiches de prévention, les formulaires d'inscription au dispositif REFLEX, ainsi que les recommandations relatives aux bons gestes adoptées pour les enfants de moins de trois ans. Une présentation spécifique a également été présentée auprès des partenaires intervenant auprès des seniors afin de leur expliquer les modalités d'inscription au fichier REFLEX et le fonctionnement du dispositif.

Concernant les interventions auprès des personnes isolées, les bénévoles de la Croix-Rouge ont été mobilisés pour aller à la rencontre des personnes isolées dans plusieurs résidences de logements sociaux : 1, 3, 5, 7, 9 et 11 square de la Porte de Vanves auprès du bailleur RIVP ; 9, 11 et 17 avenue de la Porte de Vanves auprès du bailleur RIVP ; 2 et 4 avenue Sangnier aussi de la RIVP ; 2 et 4 square Auguste Renoir d'ICF Habitat ; 4 et 6 square Lichtenberger d'ICF-Habitat ; 156 rue Raymond Losserand de Paris Habitat. En bilan de l'opération, on a eu 328 portes visitées, 114 réponses obtenues, ce qui fait 35 %, et 214 non-réponses.

Concernant les mesures déployées dans les structures d'accueil des seniors, l'ensemble des clubs seniors est resté ouvert pendant l'épisode caniculaire. Ils disposent de climatiseurs mobiles, mais ceux-ci sont prioritairement destinés à l'accueil des adhérents et des résidents des résidences autonomie. Les activités ont toutefois été suspendues afin d'éviter les déplacements durant les fortes chaleurs et compte tenu des effectifs réduits. Un affichage a été mis en place dans les résidences d'autonomie Les Artistes, Tisserand et La Sablière afin d'informer les résidents de cette possibilité. Les clubs ne sont pas ouverts aux publics seniors non adhérents, lesquels sont orientés vers les salles rafraîchies de la Ville actuellement peu fréquentées.

Dans les résidences avec gardien, depuis l'activation du niveau orange canicule, les gardiens effectuent deux passages quotidiens auprès des résidents afin de s'assurer de leur état de santé, de signaler toute situation préoccupante et d'apporter une aide immédiate si nécessaire. Des affichages rappellent également l'existence des salles rafraîchies situées dans les clubs et dans d'autres équipements municipaux.

Concernant les résidences sans gardien, seule la résidence Tisserand est concernée. L'affichage sur les salles rafraîchies a été installé et complété par une campagne d'appels téléphoniques ainsi que les visites sur place réalisées par le service de gestion et les agents sociaux d'un club senior.

Concernant les résidences autonomie, les résidences Maine et Arbustes disposent obligatoirement d'une salle rafraîchie. Les équipes sont pleinement mobilisées auprès des résidents pour les accompagner durant cette période.

Concernant le portage de repas, les bénéficiaires du service de portage de repas assuré par Saveurs et Vie reçoivent depuis la semaine dernière une fiche d'information sur les bons réflexes à adopter en période de forte chaleur ainsi qu'une bouteille d'eau avec chaque repas.

Concernant les mesures à destination des personnes sans domicile, plusieurs dispositifs ont été renforcés à l'échelle parisienne : élargissement des horaires d'ouverture de certains espaces solidarité et insertion, notamment sur la pause méridienne, en matinée ou en soirée, dans certains cas, le week-end, afin de permettre l'accès à des espaces rafraîchis et d'accéder aussi aux douches, distribution des kits canicule (casquette, brumisateur et crème solaire) dans plusieurs dispositifs de veille sociale, distribution de 10 000 gourdes destinées aux maraudeurs sur l'ensemble du territoire parisien, renforcement des équipes de maraudeurs afin d'augmenter le nombre de tournées et la distribution d'eau, gourdes et bouteilles aux personnes rencontrées.

Concernant les ouvertures d'hébergement d'urgence temporaire à Paris, la Mairie du 14^e a proposé plusieurs locaux susceptibles d'être mobilisés, mais ceux-ci n'ont finalement pas été retenus par la DRIHL. La réquisition du gymnase Auguste Renoir a été effectuée pour accueillir une cinquantaine de jeunes envoyés par la Ville de Paris, qui sont toujours là à ce jour. On vous remercie.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour l'entièreté de vos explications. Nous sommes évidemment preneurs des différents chiffres que vous avez évoqués, qui nous parviendront la semaine prochaine, si j'ai bien compris, ainsi que les différents chiffres relatifs aux appels et à l'augmentation des inscrits sur ce fichier. On voit bien qu'on a quand même un gros décalage entre le potentiel sur ce fichier et la réalité. Dès lors, nous ne pouvons que vous inciter à mener le travail en lien avec le plan de lutte contre l'isolement que le groupe Paris au Centre a fait voter au niveau du Conseil de Paris qui met en réseau l'entièreté des différentes typologies d'acteurs qui peuvent agir sur cette question de l'isolement, qu'il s'agisse des bailleurs, des gardiens, mais aussi des commerçants sur les marchés.

C'est un sujet dont on parle depuis des années, mais on ne coupera pas au croisement des fichiers. J'ai bien conscience des difficultés liées au RGPD, mais je pense qu'il faut les surmonter pour pouvoir faire vraiment l'aller vers le plus complet possible à destination de ces personnes, particulièrement fragilisées dans ces périodes de canicule qui, malheureusement, ne manqueront pas de se multiplier. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je rappelle aussi qu'on a fait un travail avec la CPTS et le réseau médecine de ville, puisque c'est un réseau qui rencontre potentiellement très régulièrement des personnes concernées, quand on a été visiter la maison de santé de Porte de Vanves. L'inscription sur le fichier REFLEX est une démarche qui demande beaucoup de temps et de conviction, y compris de la part d'un médecin auquel les personnes sont habituées. C'est un travail récurrent, permanent, tout au long de l'année. Il y a aussi ce réseau de lutte contre l'isolement à l'échelle de l'arrondissement. On avait aussi fait à l'automne ce travail de formation sur l'inscription au fichier REFLEX et l'intérêt de le partager tout au long de l'année.

M. NAILI

Quand on va vers les seniors pour les inciter à s'inscrire, il y a vraiment une peur. Ils ne veulent pas s'inscrire. Ils prennent le formulaire en disant qu'ils vont se renseigner. Il y a une défiance. On leur demande même de donner le formulaire à des voisins ou des amis qui ont des difficultés. Des fois, ils ont même peur de prendre le formulaire pour s'inscrire. On est dans une défiance, même quand on va en contact de ces personnes âgées. C'est la problématique.

– **Q14 2026 10 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative aux violences sexuelles sur mineur·es dans le 14^e arrondissement, présentée par le groupe du Nouveau Paris Populaire 14^e**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant à la question relative aux violences sexuelles sur mineurs dans le 14^e arrondissement.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

L'actualité nationale a récemment été marquée par une émotion vive et légitime suite au féminicide de Lyhanna, dont l'agresseur présumé avait été visé par de nombreuses plaintes de violences sexuelles sur mineurs, toutes classées sans suite.

Ces violences sexuelles sur mineurs sont systémiques, elles s'inscrivent dans un continuum de violence et dans une culture du viol, et elles sont le produit d'un système patriarcal qui oppresse les femmes et les enfants, qui banalise les violences à leur égard, qui méprise leur parole et qui protège structurellement leurs agresseurs.

Le mépris de la parole des enfants se traduit par des défaillances structurelles dans le suivi des procédures judiciaires qui impliquent des mineurs. Quelques chiffres pour illustrer ces défaillances : 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles. Ça représente un enfant toutes les trois minutes. 94 % des plaintes pour viol envers des femmes sont classées sans suite, 73 % lorsqu'elles concernent des mineurs. Chaque année, les associations féministes et enfantistes demandent plus de moyens, en particulier pour la formation à l'écoute et à la réception de la parole, et chaque année, ces moyens leur sont refusés et leurs demandes sont ignorées. En avril 2025, la CEDH condamnait déjà la France pour des manquements dans le traitement judiciaire des viols sur mineurs.

Évidemment, les violences sexuelles n'épargnent pas les enfants de Paris et du 14^e arrondissement. En février 2026, plusieurs animateurs ont été suspendus suite à des signalements de violences sexuelles à l'école Boulard. Nous voulons évidemment réadresser tout notre soutien aux enfants et aux familles de l'école qui ont vécu ces événements dramatiques.

Suite aux nombreuses révélations de violences dans le périscolaire parisien, Emmanuel GRÉGOIRE a annoncé un plan d'action de 20 millions d'euros. Cependant, aujourd'hui, de nombreuses familles sont extrêmement inquiètes de l'absence de mesures concrètes suite à ces annonces.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé le réexamen d'ici le 14 juillet de 70 000 plaintes pour violences sexuelles sur mineurs.

Nos questions sont les suivantes : combien de plaintes sont concernées par ce réexamen dans le 14^e arrondissement de Paris, si vous avez les chiffres ? Quelles instructions ont été données au commissariat du 14^e arrondissement pour traiter ces plaintes ? Avec quel renfort d'effectifs ? Quelles mesures avez-vous prises pour assurer la sécurité des enfants à l'école et dans les centres de loisirs cet été ? Enfin, avez-vous prévu de communiquer sur les actions de la Mairie de Paris et de la Mairie du 14^e arrondissement auprès de tous les parents ? Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci pour votre question. Au nom de toute la majorité municipale, je veux dire que nous partageons pleinement la coalition et la mobilisation féministe et citoyenne associative qui s'est exprimée suite au terrible drame, au féminicide, en tout cas, au meurtre de cette adolescente, Lyhanna. Nous nous mobiliserons toujours pour que ce projet de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants aboutisse enfin au Parlement et comme une priorité nationale. C'est ce que je voulais dire en préambule parce qu'en tant que maire, nous sommes destinataires pour répondre au premier point de votre question. Nous sommes destinataires du bilan des chiffres de la délinquance dans le 14^e arrondissement. Nous les recevons très régulièrement, comme tous les maires d'arrondissement, de la part de la préfecture de police. La catégorie des atteintes volontaires à l'intégrité physique et son sous-item, les violences sexuelles, ne permet pas de faire la distinction des types de violences et des publics mineurs ou adultes à la lecture de ces documents que nous avons très régulièrement. Les parlementaires parisiens, les députés comme les sénateurs, sont aussi destinataires de ces fiches mensuelles, trimestrielles et annuelles relatives à l'ensemble de Paris et des arrondissements qui font partie de leur circonscription. C'est un sujet que nous avons soulevé avec le Maire de Paris et les maires d'arrondissement. Il y a clairement un sujet police, enquête de police, dépôt de plainte et du travail de la justice.

Je tiens à dire qu'en tant que maire, je ne donne pas d'instructions aux commissaires de police. Par contre, nous travaillons en partenariat avec des réseaux d'aide aux victimes que nous montons et que nous avons déjà dans notre arrondissement dans le cadre du contrat de prévention de la délinquance de notre arrondissement. C'est parce que la Mairie de Paris s'est mobilisée depuis plus de 20 ans sur ce sujet que nous cofinancions des psychologues qui sont à disposition des commissariats pour que ce recueil de plaintes se fasse systématiquement dans de bonnes conditions pour les victimes. C'est aussi pour cela que, depuis maintenant plus de 15 ans, notre mairie d'arrondissement accueille un point femme, un accueil universel auquel nous tenons beaucoup pour qu'une femme ou une victime de violences sexistes et sexuelles, de viol, puisse avoir ce double accueil. Si, par exemple, au commissariat, il n'y avait pas eu l'accueil adéquat, elle peut venir ici en mairie d'arrondissement. Nous faisons ce lien accompagné d'une association très professionnelle, l'association Elles Imaginent. Là,

nous travaillons en partenariat pour bien suivre toutes les dispositions qui doivent être mises en place pour le soutien de la victime.

Demain, il y a, suite au mouvement très massif dans notre pays, une réunion avec la procureure et les mairies d'arrondissement pour évoquer, là encore dans un cadre partenarial d'écoute et d'échange partagé au niveau de Paris et des arrondissements, les suites à donner avec objectif de résultat demandé par le Garde des Sceaux pour le traitement des plaintes qui seraient en souffrance de manière anormale dans notre pays. Nous participerons à cette réunion et nous porterons l'attention nécessaire à ce sujet.

Vous m'interrogez sur ce qui concerne les mesures que nous avons prises pour assurer la sécurité des enfants à l'école et également dans les centres de loisirs cet été. Comme je le disais tout à l'heure, 1500 enfants sont inscrits et vont être accueillis chaque jour en moyenne sur les mois de juillet et d'août. Je le rappelle : nous appliquons strictement la règle qui a été annoncée déjà à l'hiver à l'automne dernier par la Ville de Paris, renforcée par les mesures prises par le Maire de Paris. Les équipes d'été sont majoritairement composées d'agents titulaires et contractuels et, s'il y a besoin, de renforts vacataires ponctuels. Toutes les personnes ont été scrupuleusement recrutées selon les modalités suivantes : un entretien en circonscription des affaires scolaires avec un binôme de recruteurs, un agent ressources humaines et un agent de terrain (CTAE ou REVE) et un passage systématique par la formation de deux jours à l'Académie pour ce qui concerne les vacataires ponctuellement engagés cet été. L'intégralité des adultes encadrants, qu'ils soient agents Ville de Paris ou intervenants extérieurs, sont à nouveau déclarés et vérifiés sur le logiciel TAM qui permet ce contrôle du casier B2, du FIJAISV et du fichier des cadres interdits de la Direction de la Jeunesse et des sports de la Ville de Paris dans le cadre de la loi actuelle.

Nous avons organisé les équipes pour prévoir un taux d'encadrement d'un adulte pour huit enfants en maternelle et d'un adulte pour 12 en élémentaire, comme le prévoit la réglementation. Toutes les activités sont par ailleurs regroupées en maternelle afin que deux adultes soient systématiquement présents, conformément aux consignes du Maire de Paris partagées avec l'ensemble des maires d'arrondissement.

Ces mesures ne sont pas faites simplement d'annonces et non suivies d'effets, mais elles sont adoptées. La Ville de Paris communique ces mesures adoptées dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Nous allons travailler à la rentrée avec les représentants de la communauté éducative, les représentants des parents d'élèves, les inspectrices de l'Éducation nationale, la circonscription des affaires scolaires et bien évidemment les équipes enseignantes pour d'abord bien vérifier et appliquer les annonces qui vont être mises en place et ces mesures qui vont, en partie suite à la convention citoyenne et aux diverses commissions d'enquête qui sont mises en place, être débattues lors du Conseil de Paris de la semaine prochaine.

Je répète les mots du Maire de Paris que nous appliquons : lorsque nous avons des signalements de faits de violences, violences éducatives, de violences sexuelles, de violences sur mineurs, depuis le mois de janvier, quand nous avons eu des premiers signalements dans une école du 14^e arrondissement, il y a réception du signalement, il y a un contact dans la foulée via le directeur de la circonscription des affaires scolaires avec la famille pour demande d'un témoignage écrit s'il n'est pas déjà fait et pour signaler la bonne prise en compte de la parole de l'enfant. Il y a un signalement des faits par la circonscription des affaires scolaires à la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris. Il y a une suspension le jour même du professionnel qui ne travaillera plus au sein d'un établissement scolaire de la Ville de Paris, même si, après enquête, il venait à être déclaré innocent par la justice ou suite à une enquête administrative. Il y a ensuite un signalement de l'animateur à la sous-direction de la jeunesse et des sports qui est en charge des accueils et de ces signalements, un signalement des faits au Procureur de la République via article 40 et l'inscription de l'agent au fichier des cadres interdits de la Ville de Paris.

Systématiquement, nous avons organisé un temps d'échange avec les parents de l'enfant à l'origine du signalement. Systématiquement, nous avons informé les représentantes et les représentants des parents d'élèves. Systématiquement, nous avons envoyé un courrier d'information à l'ensemble des parents d'élèves concernant la situation qui les invitait à participer à une réunion publique à laquelle nous avons tous participé en présence de la circonscription des affaires scolaires, de la DASCO, des directions d'école, de l'inspectrice de secteur, des représentants du rectorat, de la médecine scolaire, du psychologue scolaire et du service de la médecine et social scolaire.

Suite à ces réunions publiques, nous avons toujours mis en place des mesures nécessaires pour rétablir la confiance. Des mesures immédiates ont été prises pour rassurer les parents et permettre la bonne continuité du service public d'accueil des enfants. Nous avons systématiquement envoyé le compte rendu de la réunion publique et organisé des temps de suivi avec les communautés éducatives.

Ensuite, toutes les familles dont les enfants ont malheureusement été victimes font l'objet d'un suivi collégial pour leur assurer la bonne prise en compte de leur parole et le bon suivi psychologique ainsi qu'un suivi des équipes qui sont aussi touchées.

Voilà les mesures que nous avons déjà mises en place. Voilà les mesures que nous prendrons systématiquement dès qu'un signalement est porté à notre connaissance.

Nous serons très attentifs. Avec Elliot, nous avons déjà prévenu les représentants des parents d'élèves qu'à la rentrée, nous mettrons en place ce comité de suivi pour bien expliquer les mesures prises et leur application et pour regarder les suites de la convention citoyenne et des différentes commissions en cours sur ce sujet.

En tout cas, le Maire de Paris est pleinement mobilisé, les mairies d'arrondissement le sont aussi. La transparence et la systématique de la procédure ont été appliquées. À chaque fois, les choses ont été perçues et bien comprises. Ensuite, tous les processus pour améliorer, rectifier, corriger et faire grandir l'accueil du périscolaire dans les écoles ont été mis en place dans les écoles touchées et de manière générale, pour l'ensemble de nos accueils publics du périscolaire.

M^{me} KAMIONKA

Merci pour votre réponse.

– **Q14 2026 11 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative aux vagues de chaleur dans le 14^e arrondissement, présentée par le groupe du Nouveau Paris Populaire 14^e**

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer à l'examen de la dernière question avant l'examen des vœux qui concerne les vagues de chaleur dans le 14^e arrondissement et qui est présentée par le Nouveau Paris Populaire.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Nous vivons actuellement la troisième vague de chaleur de cette année 2026. Ces vagues de chaleur ont battu en intensité tous les records que nous avons connus. Évidemment, elles sont les conséquences directes de l'organisation capitaliste de notre activité et nous ne pourrions pas y répondre dans les années à venir sans un changement profond, systémique, de modèle économique.

Les conséquences sanitaires des derniers épisodes de chaleur ont été dramatiques. Sur la seule journée du 26 juin, en 24 heures, 109 personnes sont mortes dans leur logement ou dans la rue à Paris. Évidemment, tout le monde ne souffre pas de manière égale du réchauffement climatique. Les personnes les plus précaires et, en particulier à Paris, les personnes qui vivent dans un logement social dont les travaux de rénovation ne sont pas réalisés paient le prix fort de la crise climatique qui ne va que s'aggraver. C'est dans ce contexte que nous avons été alertés à de nombreuses reprises par des habitants de logements sociaux du 14^e arrondissement sur des coupures d'eau réalisées dans leur logement, coupures réalisées durant des journées entières en pleine canicule, sans solution de remplacement, ni collective, ni individuelle, alors que la température dans leur logement dépassait 35 degrés. C'est tout simplement scandaleux. Avez-vous prévu de mettre en place des accès à l'eau dans les logements sociaux lors des coupures d'eau, en particulier lorsque celles-ci ont lieu durant des périodes de canicule ? Cet accès à l'eau ainsi que les travaux d'isolation dans les logements sont parfois des enjeux de vie ou de mort pour les habitants. Pourtant, de nombreux habitants de la rue de Gergovie, de la rue des Plantes ou encore de la Porte de Vanves nous indiquent que les travaux de rénovation annoncés dans leurs logements pour l'année 2024, 2025 ou 2026 ne sont toujours pas réalisés. Qu'avez-vous prévu de faire pour faire respecter les délais de travaux d'isolation annoncés par les bailleurs aux habitants ? Je vous remercie pour votre réponse.

M^{me} PETIT

Pour vous répondre, je donne la parole à François LAJOINIE.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire.

Je veux d'abord rappeler et remercier la mobilisation des agents de la Ville, des agents de la Mairie du 14^e et des bailleurs sociaux pendant la dernière vague de canicule qui a été extrêmement éprouvante, y compris pour les agents du service public parisien. Il y a eu quand même une mobilisation assez

exceptionnelle, notamment des bailleurs qui ont joué le jeu et ont assumé pleinement leurs responsabilités, notamment les grands bailleurs de l'arrondissement et les bailleurs de la Ville. Une communication spécifique a été mise en place dans chacun des halls d'immeubles. À ce titre, il faut remercier les gardiens qui créent un lien social extrêmement important pendant cette période, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

Des espaces rafraîchis ont évidemment été mis en place par la Mairie du 14^e dans des lieux proches des habitations populaires, notamment avec la mobilisation des bailleurs sociaux, et notamment en l'occurrence la RIVP, avec l'ouverture du local senior à la Porte d'Orléans. Pour information, on a demandé aux bailleurs sociaux de la Ville de recenser l'ensemble des lieux de fraîcheur ou qui pourraient être rafraîchis pour accueillir des personnes vulnérables lors des prochains épisodes de canicule que l'on aura à connaître. C'est une réponse parmi d'autres, mais c'est une réponse parce que dans des périodes où les corps sont extrêmement impactés, trois ou quatre heures de temps dans une salle rafraîchie représentent parfois des vies sauvées.

Je veux également saluer l'implication de la Croix-Rouge qui a été mandatée par la mairie et qui est notamment allée faire du porte-à-porte dans les logements où on sait que c'est parfois très difficile. Je pense au 156 Losserand qui sera bientôt réhabilité, mais qui ne l'est pas encore. Pour l'instant, les gens qui y vivent souffrent énormément des vagues de chaleur. Ça a été le cas également pour la Croix-Rouge à la Porte de Vanves, au square Auguste Renoir et au square Lichtenberger.

Pour les coupures d'eau, on a demandé systématiquement aux bailleurs sociaux, lorsqu'on avait l'information, car on ne l'a pas forcément, de reporter les coupures d'eau. Parfois, elles sont indispensables pour des raisons techniques. On travaillera à pouvoir le gérer en amont. Il faudra mobiliser à la fois les services parisiens et les bailleurs pour assurer la continuité pour les locataires et, s'il le faut, apporter de l'eau en quantité suffisante.

Sur les réhabilitations, on a effectivement aujourd'hui des résidences qui sont en attente de travaux. En réalité, on fait le même constat pour la municipalité : il y a du temps entre le vote d'un financement pour une réhabilitation et la mise en œuvre réelle de la réhabilitation. On partage ce constat et on sait que, pour les locataires, c'est parfois source d'incompréhension. Quand on vit des vagues de canicule comme on en a vécu il y a maintenant deux ou trois semaines, c'est difficile à entendre pour les locataires. Je veux quand même souligner qu'il y a eu dans le dernier mandat de très grandes réhabilitations qui ont été votées puis qui ont eu lieu. Je pense à des résidences comme la résidence Didot - Bardinnet, je pense à la cité de l'Eure. Ce sont des exemples vraiment représentatifs de ce que ça peut être comme gains en hiver comme en été pour les locataires, et ils le reconnaissent largement. On a eu l'occasion hier avec la Maire du 14^e de voir la directrice générale de Paris Habitat à qui on a rappelé l'importance de mener les réhabilitations qui ont été votées. On va continuer à suivre la bonne mise en œuvre de ces réhabilitations.

Sur le mandat, un quart du parc du 14^e sera rénové. C'est quand même très important, y compris pour les grands bailleurs de la Ville. C'est une immense quantité de réhabilitation pour leurs équipes. Il y a évidemment la Porte d'Orléans, la Porte de Vanves, le 156 Losserand, la résidence Jean Moulin, la résidence Didot et de nombreuses autres adresses qui ne sont parfois pas intégrées dans un grand groupe d'immeubles, mais qui méritent quand même toute notre attention.

Je veux finir par dire qu'une réhabilitation est un chantier avec le lot de désagréments qui est parfois attaché à un chantier. On sera toujours attentifs à ce que ces chantiers se passent le mieux possible, que les équipes de maîtrise d'œuvre soient le plus attentives possible aux situations des locataires. Mais il faut se dire aussi que ces chantiers doivent se passer dans un cadre serein, ne doivent pas être alimentés par parfois des rumeurs qui vont bon train dans ce genre de situation. Il faut garder la tête froide pour que ces chantiers se déroulent bien. Beaucoup de chantiers sont ralentis parce que des locataires ne veulent pas faire entrer des entreprises chez eux. Il est important qu'on soit, toutes et tous dans ce conseil, mobilisés pour le bien des locataires. Parfois, ça veut dire aussi : ne pas alimenter un contexte d'anxiété autour d'un chantier.

M^{me} PETIT

Merci, François.

VŒUX

- V14 2026 25 Vœu relatif à la situation de la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris, présenté par Gwenaëlle COUÉNON, Mélody TONOLLI et les élu·es de la majorité municipale
- V14 2026 26 Vœu relatif au respect des droits humains, à la transparence et à la lutte contre les discriminations au sein de la Cité Internationale Universitaire de Paris, par présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen des vœux et il y a deux projets de vœu qui concernent la Maison de l'Argentine et la Cité Internationale Universitaire. Je passe d'abord la parole à Gwenaëlle sur le premier vœu déposé par les groupes de la majorité municipale.

M^{me} PETIT

Madame la Maire, mes chers collègues, le vœu qui vous est soumis aujourd'hui dépasse largement la seule situation administrative d'une résidence universitaire. Il nous interroge sur les valeurs que nous voulons défendre, défendre dans notre arrondissement et plus largement sur le rôle que nous voulons donner à la Cité internationale universitaire de Paris, cette Cité qui est née après la Première Guerre mondiale d'une conviction simple : la paix se construit par la connaissance, les échanges et la rencontre entre les peuples.

La Maison d'Argentine participe pleinement à cette histoire. Or, aujourd'hui, celle-ci traverse une crise institutionnelle assez grave. Une pétition adressée au ministère argentin du capital humain, au secrétariat de l'éducation, mais aussi à l'ambassade d'Argentine en France dresse un tableau alarmant de la gestion de son directeur, Santiago Muzio, nommé par l'actuel gouvernement Milei. Depuis des mois, les alertes se multiplient. Les résidents, anciens résidents, universitaires, personnalités du monde culturel dénoncent une situation préoccupante, le manque de transparence, les difficultés de gouvernance, la sélection arbitraire des résidents, le climat de harcèlement, des tensions internes, la réduction des capacités d'accueil, l'affaiblissement de la programmation culturelle et la dégradation du dialogue avec les résidents.

Derrière ces questions de gouvernance, il y a surtout des parcours de vie. En effet, à partir de juillet, le nombre de résidents sera réduit à une trentaine de personnes sur une capacité d'environ 90 logements vidant quatre étages d'un bâtiment jusqu'ici fonctionnel. Ainsi, des étudiants et des chercheurs se retrouvent confrontés à une incertitude sur leur hébergement pour avoir pris position contre les décisions de leur directeur. Nous ne pouvons pas rester indifférents à cette situation.

À cela s'ajoute un fait particulièrement grave : le retrait de trois plaques commémoratives en hommage aux victimes de la dictature militaire argentine survenue à la veille du 50^e anniversaire du coup d'État de 1976. Ce geste ne peut être considéré comme anodin. La mémoire de milliers de femmes et d'hommes disparus, torturés, assassinés appartient au patrimoine démocratique universel. Il est le fruit de décennies de combats qui ont été menés par les mères, les grands-mères de la place de Mai et les associations de défense des droits humains et surtout du peuple argentin lui-même. Pour les élus de la majorité, cette mémoire est un combat vivant. Nous savons que l'effacement des lieux de mémoire est souvent le premier pas vers la banalisation du crime passé. Nous ne l'acceptons pas, comme en témoigne l'action de ma collègue communiste Laurence PATRICE en charge de la mémoire au Conseil de Paris.

Enfin, le directeur a refusé de signer la Charte des valeurs de la Cité internationale qui promeut la coexistence entre cultures et la non-discrimination fondée sur l'origine, la religion et l'identité de genre.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte plus large de remise en cause des politiques publiques, de mémoire, de fragilisation des universités, de la recherche et des institutions culturelles en Argentine. Ils nourrissent une inquiétude légitime quant à l'avenir de la Maison de l'Argentine et au respect de sa vocation historique.

Nous ne pouvons pas non plus rester silencieux face aux inquiétudes qui sont exprimées concernant l'organisation d'activités liées à des réseaux d'extrême droite dans un établissement. Un partenariat a notamment été noué par la Maison d'Argentine avec l'Institut des sciences sociales, économiques et politiques, un établissement d'extrême droite basé à Lyon qui a été fondé par Marion Maréchal Le Pen. Les universités et les résidences internationales doivent demeurer des espaces ouverts au débat démocratique, et jamais des lieux de diffusion de la haine et de l'intolérance. Au même moment, en

France comme ailleurs, les idées d'extrême droite progressent et les discours de haine se banalisent et une candidate d'extrême droite obtient plus de 10 % lors d'une municipale à Paris.

À Paris, nous avons le devoir d'être particulièrement vigilants. Les universités, les lieux de recherche, les espaces de culture et de coopération internationale doivent rester des remparts contre toutes les formes d'extrémisme, de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie, de sexisme et de toutes les autres discriminations. Il est de notre responsabilité d'interpeller les autorités françaises lorsque des établissements implantés sur notre territoire semblent s'éloigner des principes qui fondent la Cité internationale universitaire et notamment sa neutralité, son pluralisme, sa liberté, le respect des résidents.

Je passe maintenant la parole à Mélody qui va vous présenter les actions qui ont déjà été entreprises et celles qui sont envisagées.

M^{me} TONOLLI

Merci beaucoup. En effet, on vous présente ce vœu à deux.

C'est un sujet extrêmement grave sur lequel j'ai été saisie en tant qu'adjointe au Maire de Paris. Le Maire de Paris a été saisi sur ce sujet par des résidents et résidentes, par d'anciens résidents, d'anciennes résidentes et plusieurs universitaires.

Comme le rappelle le vœu, j'en ai échangé tout de suite avec la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur à la recherche, ainsi qu'avec la déléguée générale de la Cité internationale universitaire et son président pour savoir ce qui avait été mis en place, parce que je doutais qu'il ne soit pas au courant de la situation. En effet, ils étaient bien au courant de la situation et ils avaient mis un certain nombre de choses déjà en place. Ils m'ont expliqué que la maison de l'Argentine est la seule qui a un statut particulier : elle appartient à l'État argentin et son directeur relève directement des autorités argentines. Il n'est même pas nommé par le président de la Cité U et le rectorat. Ce n'est ni une maison rattachée ni une fondation reconnue d'utilité publique. Ça limite les moyens d'action.

Ceci étant, la Cité U et le rectorat ont échangé avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour régulariser le cadre juridique de la Maison de l'Argentine et rappeler les valeurs de la Cité internationale au directeur. Très important, ils se sont mis à disposition des résidents et résidentes qui pourraient soit être victimes de certains manquements, soit être témoins pour pouvoir les remonter. Plusieurs échanges ont eu lieu. On m'a partagé des courriers. J'ai aussi écrit au ministre des Affaires étrangères et au ministre de l'Enseignement supérieur pour lui demander d'agir au plus vite.

La Cité internationale m'a dit aussi que les étudiants et étudiantes qui souhaitaient quitter la maison de l'Argentine ou qui n'avaient pas été admis ont été relogés. C'est très important qu'ils ne se retrouvent pas sans rien.

Le vœu qu'on vous propose permet de tenir compte de l'ensemble des démarches qui ont été lancées, mais d'appuyer pour que ça puisse accélérer sur la fin. En effet, on est sur des négociations diplomatiques en réalité et on essaie de les faire accélérer, même si j'imagine que c'est assez délicat.

C'est aussi pour ça qu'on vous propose de voter ce vœu et de retirer le vœu que vous proposez juste derrière dans l'ordre du jour, parce que s'il reprend un certain nombre de points, il n'est plus à jour de l'ensemble des éléments que je vous partage. Par ailleurs, il demande à la personne au conseil d'administration de « demander que » au lieu de s'adresser directement aux personnes qui sont en capacité d'agir.

M^{me} PETIT

Merci, Mélody.

Je passe peut-être la parole au nouveau Paris Populaire pour présenter le vœu, puis il y a une demande d'intervention du public.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. C'est évidemment un sujet que je suis attentivement en ma qualité de député de la circonscription. J'ai eu malheureusement l'honneur d'inaugurer la plaque qui avait été retirée de la maison d'Argentine avec le Ministre du supérieur. Lors d'un rendez-vous pour nous donner toutes les informations, nous avons évoqué cette situation avec le ministre, et il y a un suivi très attentif de la part du gouvernement sur cette situation.

Je dis ça parce que, effectivement, vous avez raison, Madame TONOLLI, la maison d'Argentine a un statut particulier, mais pour autant, son directeur ne s'affranchit pas des règles de la République. En

l'occurrence, un certain nombre d'attitudes qui ont eu lieu dans cette maison et qui m'ont été rapportées par des résidents que j'ai reçus à l'Assemblée nationale font état de manquement qui me paraissait évident. Mais étant donné que la séparation des pouvoirs dans ce pays, ça sera peut-être à la justice de trancher si les résidents souhaitent le faire.

Je vais retirer mon vœu, non pas pour les éléments que vous avancez, car y compris votre vœu n'est pas à jour. Effectivement, les résidents sont logés pour l'été, mais au mois de septembre, tout reste ouvert, c'est-à-dire qu'aujourd'hui des résidents ont été logés dans d'autres maisons, mais n'ont pas l'assurance qu'au mois de septembre, ils seront relogés ailleurs. C'est l'information qui m'a été donnée par la Cité Universitaire elle-même. Mais ce n'est pas grave parce qu'il n'y a pas de polémique.

Le fait de retirer notre vœu ne veut pas dire que nous renonçons à ce que la représentante de la Ville de Paris au sein du Conseil administration porte cette parole. C'était le sens du vœu. En ce sens, il n'y avait pas besoin de le retirer. Il m'apparaissait qu'il était complémentaire. Même si vous avez raison, il est mieux-disant dans le sens où vous vous adressez au gouvernement, ce que nous cautionnons à 100 %. En revanche, il nous avait paru que la règle dans ce Conseil d'Arrondissement était de s'occuper des questions plus locales et non pas vraiment de s'orienter sur des décisions plus nationales. Mais je prends acte de cette nouvelle orientation et nous saurons la mettre en avant dans de futurs Conseils d'Arrondissement.

Nous retirons ce vœu, Madame TONOLLI et Madame COUÉNON, parce que nous ne souhaitons pas que ce Conseil d'Arrondissement vote un vœu qui va dans le même sens qui soit négatif de la part des groupes que vous représentez. Nous pensons qu'il faut avoir une unanimité sur ce sujet. Je comprends qu'étant donné qu'il vient de chez nous, il y aurait un vote négatif. Ce serait un très mauvais signal à donner pour la situation sur laquelle nous avons l'unanimité.

Nous retirons notre vœu pour cette raison, mais pas pour les raisons que vous avez évoquées qui, à mon sens, ne sont pas la réalité de ce que nous traversons.

Je suis, Madame TONOLLI, à vos dispositions, en tant que député de la circonscription pour travailler sur ce sujet, parce que, pour conclure, les étudiants et résidents dont vous faites part sont, de notre point de vue, des réfugiés politiques. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe maintenant la parole à Daphné de la maison de l'Argentine.

Public

Merci pour tous les vœux.

On avait une plaque commémorative des disparus de la dernière dictature argentine qui a été remise au jour férié national de l'Argentine, le 24 mars, juste avant le 55^e anniversaire de la dernière dictature. Ça peut être interprété comme un acte négationniste. La mission de l'Argentine a un statut spécial pour la Cité Universitaire, mais ce n'est pas une ambassade. Elle doit donc répondre à la loi française. C'est illégal ici en France.

Le directeur de la Maison de l'Argentine a refusé de signer la charte des valeurs de la Cité U en disant qu'il ne pouvait pas signer quelque chose qui était en désaccord à l'État argentin parce que l'État argentin ne reconnaît pas l'idéologie de genre, qu'il ne reconnaît pas plusieurs identités sexuelles. Ce n'est pas possible.

Il y a une ambiance délétère à la Maison de l'Argentine. Il dit que toute activité politique est interdite à la maison. Il se permet de faire des événements d'extrême droite constamment dans la maison. On a des preuves : des mails en disant qu'on n'est pas autorisé à utiliser des salles parce qu'il est interdit tout rassemblement à la maison. À cause de tout ça, les résidents vivent dans une ambiance de peur. Ils ont peur de montrer ce qu'ils sont et ce qu'ils pensent et ça va à l'encontre de tous les droits humains.

Il n'est pas possible de vivre ici, à Paris, en France, sous une loi démocratique et d'avoir peur d'exprimer ses idées politiques et ses orientations sexuelles de peur de perdre de son logement dans un mois, comme ils ont fait pour des résidents d'ici à juin.

Je demande à la mairie d'accompagner les résidents qui sont dans cette situation de réfugié politique et ceux qui vont demander les logements l'année prochaine, d'ici à septembre 2028, etc., et de montrer les détails des travaux qui leur servent d'excuse pour avoir expulsé les résidents. Ils ont bien dit que la Maison de l'Argentine a une capacité en 90 personnes, mais que pendant l'été, il n'y en aura que 30 et il dit que c'est à cause de travaux. Grâce à ça, il s'est donné l'autorité d'expulser 15 personnes. Mais pendant qu'il fait tous ces travaux, il n'y a aucun signal et aucun signe d'autorisations de travail et même d'employeurs légaux. Ça représente aussi un danger pour la vie des résidents.

La convocation de septembre de l'année prochaine ne s'est pas encore ouverte, alors que tous les autres sont en train d'accepter ou refuser les convocations. La Maison de l'Argentine est la seule qui n'a pas aucune idée. Les résidents ont aujourd'hui peur de perdre leur logement d'un mois à l'autre, comme les 15 derniers résidents. Merci beaucoup pour l'attention.

(Applaudissements)

M^{me} PETIT

Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir sur les deux vœux ? Il y avait Yvain.

M. BOURGEAT-LAMI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme ça a été dit, la Maison de l'Argentine a un statut particulier. C'est une propriété de l'État argentin et c'est donc cet État qui nomme la personne en charge de gérer cette maison. Javier Milei a nommé en mars dernier un nouveau directeur proche de lui.

Depuis cette nomination, la nouvelle direction accumule les décisions scandaleuses et choquantes. L'une des premières décisions prises a d'ailleurs été de retirer les plaques commémoratives consacrées aux victimes de la dictature argentine. Ce retrait s'inscrit dans la négation de la dictature en Argentine et des actes odieux qu'elle a commis. Au-delà même de la commémoration des victimes, ces plaques permettaient de se souvenir de ce qu'est vraiment l'extrême droite et des actes qu'elle a commis en Argentine, mais aussi dans toute la région. Pour les étudiantes et étudiants de la Cité internationale originaires d'Amérique du Sud, ces plaques représentaient également la lutte de leur peuple pour la liberté. Pourtant, elles sont maintenant retirées, même si, et il faut le souligner, la Cité internationale a inauguré depuis une plaque en hommage aux victimes en dehors de la Maison d'Argentine.

Le retrait des plaques intervient l'année de la commémoration du 50^e anniversaire du coup d'État de Videla, une des dictatures les plus sanglantes du Cône Sud avec plus de 30 000 disparus qui donnent lieu à des cérémonies d'hommage par les diasporas à Paris et partout dans le monde. Dans la continuité, la nouvelle direction a allègrement piétiné le rôle de neutralité politique des salles de la Cité internationale en ouvrant grand les portes de ces locaux aux différentes formations d'extrême droite au détriment des étudiantes et des étudiants.

Je ne reviendrai pas sur la diminution de la programmation culturelle ou encore les tensions entre les résidents et la direction. Ça a été dit par mes collègues précédemment,

Nous sommes actuellement face à une volonté de la part du gouvernement argentin d'extrême droite d'utiliser la Maison de l'Argentine pour détruire progressivement le devoir de mémoire sur la dictature et ses actes, attaquer le pluralisme et faire de cette maison qui permettait pourtant, comme l'ensemble de la Cité Internationale, le vivre ensemble, un avant-poste de l'Internationale réactionnaire et de l'extrême droite en France et en Europe. Nous ne pouvons pas laisser faire ça en toute impunité et il est temps que le gouvernement français agisse. C'est pour ça qu'avec le groupe socialiste, nous voterons évidemment ce vœu de la majorité municipale. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole.

Nous allons procéder au vote pour le premier vœu relatif à cette situation à la Maison de l'Argentine et à la Cité internationale universitaire pour les étudiants et étudiantes concernés. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté.

Pour le groupe du Nouveau Parti populaire, vous confirmez le retrait de votre vœu.

Par rapport à tous les éléments qui ont été échangés et actualisés, mobilisons-nous ensemble pour suivre dès maintenant la situation pour la rentrée de septembre et cet été et pour les valeurs que nous partageons de manière très forte sur la paix, la liberté et contre les dictatures partout dans le monde. Merci pour votre présence jusqu'à cette heure et pour avoir éclairé nos débats.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/132

– **V14 2026 25 Vœu relatif à la situation de la Maison de l'Argentine de la Cité internationale universitaire de Paris, présenté par Gwenaëlle COUÉNON, Mélody TONOLLI et les élu·es de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	27 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	3

– **V14 2026 27 Vœu relatif à la lutte contre la canicule et à la protection des Parisiennes et des Parisiens, présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen, François Lajoinie, Robin Leroy et les élu·es des groupes de la majorité du conseil d'arrondissement du 14e**

M^{me} PETIT

Je vous propose qu'on examine le vœu 27 avec trois prises de parole d'une minute maximum pour une coprésentation sur la protection des Parisiennes et des Parisiens face à la canicule qui démarre.

M. GUENANEN

Merci beaucoup. On ne cesse d'innover puisqu'après le duo de tout à l'heure, nous allons un trio à vous proposer. Je commencerai sur un vœu complexe et long pour vous parler des transports. Madame PECRESSE, elle aime dire qu'elle fait avancer les transports franciliens. Mais aujourd'hui, ce qui avance le plus vite dans le métro est le thermomètre. Pendant cette canicule, une image m'a profondément marqué : celle de milliers de Franciliens et de Franciliens qui n'avaient pas d'autre choix que de monter dans des rames où la température devenait tout simplement insupportable. Pendant que nous ouvrons des lieux de fraîcheur, pendant que les collectivités adaptaient leur équipement, des millions d'usagers continuaient à voyager dans des conditions indignes. Ce n'est pas une fatalité climatique, c'est un échec politique et c'est l'échec de Madame PECRESSE en 2026.

Des températures supérieures à 40 degrés sont relevées dans certaines stations et Île-de-France Mobilités reconnaît elle-même que certaines rames peuvent dépasser les 60 degrés. Comment peut-on considérer cela comme acceptable ? Comment peut-on demander aux Franciliennes et aux Franciliens de laisser leur voiture au garage, si, à chaque épisode de chaleur, prendre le métro devient une mise en danger ? Nous demandons donc un véritable plan d'urgence, un calendrier de modernisation des rames, des stations adaptées, des points d'eau, une information des voyageurs et un investissement massif pour préparer le réseau aux canicules qui deviendront malheureusement la norme. Un transport public qui devient dangereux dès qu'il fait chaud n'est plus à la hauteur de la première région d'Europe. Face au dérèglement climatique, on ne peut plus gérer les transports comme au siècle dernier. Le climat n'attend pas les prochaines élections régionales.

Je vais maintenant passer la parole à mon très cher collègue François.

M. LAJOINIE

Merci, Valentin. Merci, Madame la Maire.

Sur ce vœu, une des propositions que l'on formule également est celle du partage de la fraîcheur. C'est une idée assez simple finalement. Lors des épisodes de canicule qui se répètent et qui se répéteront, énormément de gens souffrent dans des logements qui deviennent des fournaies, travaillent dans des conditions qui sont insupportables... Face à ça, l'ouverture de lieux rafraîchis apparaît comme une solution qui ne répond pas à l'ensemble des temps de la vie des gens, mais qui permet quand même d'offrir un répit, notamment pour les personnes vulnérables, pour les personnes qui ont des enfants en bas âge. Le service public parisien a mis en place des ouvertures de lieux, notamment cette mairie d'arrondissement. Mais aujourd'hui, on a beaucoup trop de lieux à Paris et dans notre arrondissement qui sont climatisés, qui ont une grande capacité d'accueil, qui, par définition puisqu'ils sont climatisés, réchauffent les rues et qui ne sont pas accessibles au public, ou alors qui sont très chers. Je pense à des cinémas privés, je pense à des centres de congrès, je pense à des halls d'hôtel, des centres de conférence dans des halls d'hôtel. J'en ai un en particulier en tête dans l'arrondissement. Cette situation aujourd'hui n'est pas tenable quand on a une ville à 40 degrés.

C'est le sens de la proposition que l'on formule dans ce vœu. C'est également le sens d'une proposition de loi qui est déposée cette semaine pour la réquisition des lieux rafraîchis privés lors des épisodes vigilance rouge de canicule. C'est une mesure à laquelle on tient beaucoup.

Je passe la parole à Robin LEROY pour la suite de ce vœu.

M. LEROY

Merci, François, merci, Valentin, merci, Madame la Maire.

Chers collègues, de manière plus globale, notre vœu vise à protéger l'école, le logement et le travail, à engager la responsabilité de l'État. Nous demandons que le Fonds vert, réduit de 60 % l'an dernier, soit abondé à la hauteur des besoins, que la Prime Rénov couvre l'installation de volets et de brasseurs d'air, qu'un droit opposable soit créé pour les volets et la végétalisation des cours et des toits, qu'une température maximale dans les classes soit instaurée, qu'un plan grand chaud soit systématiquement déclenché dès le niveau orange, que la circulation automobile soit limitée dès les premiers niveaux de canicule, et enfin que le Code de travail soit renforcé avec un seuil de température ouvrant un droit de retrait ou un congé climatique automatique.

Nous considérons la responsabilité politique du gouvernement comme lourdement engagée. Face à l'abandon de l'accompagnement des ZDE, à l'austérité sur les rénovations énergétiques, à la réautorisation à la location des passoires thermiques, à l'impréparation de l'Éducation nationale, nous ne pouvons pas laisser les seules collectivités locales assumer la charge de l'adaptation climatique, ni se substituer à un État qui recule. Ce qui ne recule jamais, en revanche, c'est l'audace des ministres d'un gouvernement qui n'est jamais responsable de rien tout en étant au pouvoir depuis neuf ans. On ne sait toujours pas qui aurait pu prédire. En tout cas, maintenant, on est certain de qui ne prédira jamais rien. Nous portons ce vœu parce que l'adaptation et l'atténuation doivent se mener de front, comme le préconise la mission « Paris à 50 degrés » et que le nombre de décès évitables de juin dernier ne peut pas rester sans réponse politique claire. Je vous invite à voter ce vœu et je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci pour votre présentation croisée. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce vœu ? Monsieur ARENAS et Monsieur MANSIER.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire.

Nous soutenons évidemment toutes les orientations de ce vœu. On y reconnaît d'ailleurs des soutiens des propositions de loi, fussent-elles du Sénat ou de l'Assemblée nationale, qui sont déposées par les groupes de feu le NFP. Nous ne pouvons qu'aller dans ce sens. Peut-être y aura-t-il un NFP 2.0 puisque je vois un émoi devant moi.

Puisqu'on politise nationalement le débat, il y avait une occasion cette semaine à l'Assemblée nationale de mettre en action cela : voter la censure du gouvernement. Je regrette qu'au sein de celles et ceux qui s'émeuvent aujourd'hui de la politique gouvernementale, elle n'ait pas fait tomber celles et ceux qui sont les artisans de ce qu'on dénonce aujourd'hui. Mais il faut reconnaître que certains n'ont pas fait défaut, et d'autres, qui ne l'avaient pas votée auparavant, l'ont votée cette semaine. Après tout, tout peut changer à l'aune de la réalité de ce que vivent nos concitoyennes et nos concitoyens, que ce soit dans l'arrondissement, mais aussi dans notre pays.

Nous allons voter favorablement pour ce vœu. Pour autant, nous vous alertons. Beaucoup de ce qui est mis en œuvre ou de ce qui est projeté sont en deçà de la réalité que nous allons toutes et tous subir. Nous n'avons pas des canicules comme il y a dix ans. Aujourd'hui, elles sont « sous stéroïdes ». Je vous invite aussi à regarder ce qui va se passer dans les océans. Je sais que certains d'entre vous sont extrêmement sensibles à cette question. Les hivers glacials vont arriver très prochainement. Cela nous met en situation de grande alerte, à la fois sur les épisodes de chaleur l'été, qui seront plus fréquents, plus longs, plus hauts, mais aussi des hivers plus rigoureux. Je vous le dis parce que j'ai travaillé avec le Conseiller de Paris qui a fait notamment le rapport sur Paris à 50 degrés. Nous avons travaillé ensemble à l'Assemblée nationale avec des citoyennes et citoyens. Beaucoup de ce qui est dans cette mission d'information n'a pas été mis en œuvre, dont acte. Il n'y a pas de propos polémique dans mon intervention. Mais certaines ne correspondent plus à la réalité climatique dans laquelle nous nous trouvons.

Puisque la coopération est de mise sur ces sujets, j'ai bien entendu ce qu'avait dit la Maire du 14^e. Je vous informe que je travaille actuellement en tant que député sur notamment une proposition de loi qui changera la réglementation pour pouvoir occuper les espaces souterrains. Il y a des exemples dans le monde. Je parle d'Helsinki, de Montréal... Celles et ceux qui s'intéressent aux questions écologiques - et je sais qu'il y en a de nombreux parmi nous - savent que dans ces villes, il y a eu des planifications sur plusieurs années qui permettaient de mettre à l'abri la population avec des espaces de vie et non pas des espaces de secours pour faire en sorte que les hivers soient supportables pour la population ou soient simplement vivables. Je vous transmettrai, si vous en êtes d'accord, Madame la Maire et votre

Conseil, cette proposition de loi, quand elle sera validée par le par l'Assemblée nationale, parce qu'il me semble que c'est une orientation que nous devons prendre aujourd'hui. Moi-même, pendant les périodes caniculaires, j'organisais un débat à la Générale puisque c'est un endroit refuge en cas de canicule. C'était un débat sur la démocratie avec un philosophe venu débattre avec des jeunes et des personnes plus âgées. Nous avons tout mis à pied d'œuvre pour essayer de rattraper ce qui était peut-être irrattrapable. En tout cas, les orientations n'étaient pas au niveau de ce qui est arrivé.

Je pense que l'été prochain va être plus dur et que nous devons nous y préparer dès maintenant, non pas avec des invectives, en nous renvoyant à des sites Internet qui ont eux aussi, pour beaucoup, vécu.

Une fois que l'on a dit ça, je vous invite vraiment à changer de braquet, non pas comme une arrogance, parce qu'il n'y a pas d'arrogance à cela, mais simplement que le gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques, y compris des plans de rénovation qui vont faire baisser de 3 à 4 degrés la température dans les logements sociaux ou privés que vous avez mis en avant, Monsieur le maire adjoint. C'était valable dans un été à 30 ou 35 degrés. Aujourd'hui, nous sommes à 45-50. La forme de rénover le bâti n'est plus adaptée aux épisodes caniculaires que nous avons subis et aux grands froids que nous allons avoir aux différents hivers.

Je vous invite à la modestie. Nous avons fait de grands efforts collectivement à travers le pays, à travers la nation, mais pour l'avenir, il va falloir vraiment se réinterroger sur quel projet on abandonne, non pas parce que ce serait une honte de le faire, mais parce qu'ils ne correspondent plus à la réalité climatique et à la réalité sociale que va traverser notre pays. Je vous remercie.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire.

Un candidat à la présidentielle a dit récemment : « Les Français s'attendent à ce que nous trouvions des solutions. Ils ne s'attendent pas à ce que nous trouvions des coupables. » Pourtant, c'est exactement l'inverse que fait ce vœu, en oubliant au passage qu'au niveau national, dans ce quinquennat, a été mise en route la planification écologique, que dans ce quinquennat, a été créé le Fonds vert, que dans le quinquennat précédent a été créée la Prime Rénov et beaucoup d'autres initiatives que le précédent Président socialiste, allié aux écologistes, n'avait pas mis en œuvre.

Surtout, ce vœu ne se concentre pas sur la raison d'être de notre conseil municipal de faire avancer ces sujets dans le cadre des missions, des prérogatives, des responsabilités municipales. Il reste du travail à tel point que, et c'est peut-être un peu provocateur, je me demandais s'il fallait faire une question pour s'assurer que tous les conseillers élus à Paris et les conseillers élus dans les arrondissements avaient lu le rapport de la mission d'information parisienne transpartisane « Paris à 50 degrés ». Il aurait peut-être fallu faire aussi une mission d'information intermédiaire « Paris à 40 degrés ».

Dans le 14^e qui nous occupe, il reste effectivement du travail à faire. J'en citerai trois, mais sans volonté d'exhaustivité : les travaux urgents puis pérennes dans les écoles et les crèches. Nous en avons parlé dans ce Conseil d'Arrondissement, mais j'ai quand même été un peu halluciné qu'on en soit le mois dernier à discuter du nombre de stores à installer dans les écoles alors qu'ils sont réclamée par les équipes depuis des années. Le deuxième sujet que je citerai est les mesures à prendre pour s'assurer de l'accueil au frais dans tous les bâtiments municipaux. On a parlé des bibliothèques, mais on pourrait parler des espaces associatifs et d'autres espaces qui ont fait défaut dans les canicules. Le dernier point que nous ne manquerons pas de rappeler à chaque fois est un urbanisme réellement bioclimatique, qui préserve et qui développe les îlots de fraîcheur plutôt que de créer et de renforcer les îlots de chaleur. Tous les grands aménagements réalisés en cours ou envisagés dans notre arrondissement ne vont pas dans le bon sens. À cet égard, je pourrais citer Saint-Vincent-de-Paul, le Centre Gaîté, l'Espace Reille ou encore le site de l'ancien hôpital de La Rochefoucauld.

Je vous invite et je vous invite, mes chers collègues, à nous concentrer sur ce pour quoi nous sommes élus, à savoir les missions municipales. Dans ce cadre, il nous reste du travail.

M^{me} PETIT

Très bien.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est contre ? Très bien. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/133

– **V14 2026 27 Vœu relatif à la lutte contre la canicule et à la protection des Parisiennes et des Parisiens, présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen, François Lajoinie, Robin Leroy et les élu·es des groupes de la majorité du conseil d'arrondissement du 14^e**

Article unique : Le vœu est adopté.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	27 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	3
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 28 Vœu relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne, présenté par Valentin Guenanen et les élus du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyens au Conseil du 14^e arrondissement**

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen du vœu relatif à la protection des artistes et des auteurs, autrices, créateurs, créatrices face à l'intelligence artificielle générative.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

Le 14^e arrondissement est un arrondissement d'art et d'artistes. Je ne vais pas faire la liste exhaustive, on en aurait jusqu'à demain matin, mais on peut citer Théâtre 14, Bobino, l'Entrepôt, la galerie du Montparnasse, la MPAA et évidemment une politique municipale active de soutien à la création, à l'éducation artistique, aux ateliers d'artistes, aux nouveaux lieux culturels brillamment et activement portée par Julie CABOT. C'est précisément parce que nous sommes un arrondissement de création que nous devons nous saisir de la révolution de l'intelligence artificielle, et que c'est une question qui nous concerne directement dans notre arrondissement. Nous ne voulons pas être de ceux qui ont peur de l'innovation, mais il faut se poser une question simple : quelle intelligence artificielle voulons-nous ?

Cela pose une question de justice. Ce vœu porte trois exigences : d'abord que Paris continue d'être une Ville qui soutient ces artistes et fasse de l'exemplarité dans ses propres politiques culturelles, en garantissant le respect du droit d'auteur et la juste rémunération de la création ; ensuite, que Paris ne choisisse pas entre innovation et création, mais organise le dialogue entre les chercheurs et les entreprises de l'intelligence artificielle, les artistes et les auteurs pour construire une intelligence artificielle de confiance respectueuse des créateurs, et enfin que le gouvernement prenne ses responsabilités en imposant des règles claires, la transparence sur les données d'entraînement, le respect du consentement lorsqu'il est nécessaire et une juste rémunération des auteurs lorsque les œuvres sont utilisées.

Voici la quintessence de ce vœu. Si vous voulez plus de détails, je vous invite bien évidemment, comme vous avez dû le faire, à le lire dans sa globalité. Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce projet de vœu ?

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons voter favorablement ce vœu parce qu'il « ne mange pas de pain ». De toute façon, il fait état d'un certain nombre de travaux de positionnement qui sont pris à l'échelle nationale. Vous auriez pu le compléter, chers collègues, en ajoutant aussi la dimension européenne sur les considérations notamment techniques et le fait que l'industrie nord-américaine, notamment, ne se soumet pas à cette réglementation. Pour le coup, il y a un sujet. Mais nous voterons favorablement à cela.

Je voulais juste vous alerter. Le gouvernement prend ses responsabilités en ce moment en insistant et en allant sur l'installation de l'intelligence artificielle, notamment au niveau des établissements scolaires. En effet, il y a un manque d'enseignants. Un rapport a été déposé conjointement par une députée de la majorité et du Rassemblement national pour aller sur l'installation de l'intelligence artificielle notamment en direction des enfants à besoins particuliers. Je vous alerte sur ce sujet. Ce sont des informations que je vous donne. Il n'y a pas de sujet polémique de dire que, y compris sur nos vœux aujourd'hui, nous gagnerions à travailler conjointement parce qu'il y a une très grande avancée sur ces points. Souvent, la technologie dépasse le temps politique. Vous avez autour de cette table plusieurs personnes qui travaillent sur ce sujet de façon très pointue, notamment avec des centres de recherche qui font autorité sur la question. Nous serions évidemment très partisans à travailler avec vous sur ce sujet, qui n'est pas seulement l'aspect que vous évoquiez, même s'il est central. Ce n'est pas seulement la question des artistes, c'est un vrai changement de civilisation auquel nous assistons. C'est en cela que je voulais compléter votre vœu, que nous voterons, évidemment. Mais nous complétons seulement à l'oral. Je vous remercie.

M^{me} COUENON

Mes chers collègues, le groupe communiste votera ce vœu, car il s'inscrit dans la continuité de nos combats historiques : défendre les artistes, protéger la création, garantir la rémunération du travail et réguler les géants du numérique. Depuis toujours, nous nous battons pour que le travail, qu'il soit manuel ou intellectuel, soit reconnu, protégé et juste rémunéré. Aujourd'hui, ce combat prend une nouvelle dimension face à l'intelligence artificielle qui risque de réduire un peu la création à une simple variable d'ajustement par des algorithmes voraces.

Ce vœu est, pour moi en tout cas, un acte de résistance. On résiste à l'accaparement des œuvres par des machines qui pillent, copient et recrachent des styles, des mélodies, des textes, sans consentement, sans rémunération, sans même une mention des auteurs. C'est aussi une résistance contre l'ubérisation de la création, où des plateformes s'enrichissent en exploitant le travail des artistes tout en les précarisant un peu plus chaque jour et aussi une résistance contre l'idée que le progrès technologique devrait nécessairement écraser les droits fondamentaux.

Ce vœu marque une première étape. Mais nous ne devons pas nous arrêter là. Deux mentions essentielles pourraient renforcer encore cette protection complète. Premièrement, le développement de l'intelligence artificielle ne remet pas seulement en cause le droit de l'auteur, mais menace également les emplois de nombreuses professions artistiques, culturelles, journalistiques et créatives en favorisant des phénomènes de substitution du travail humain. Nous pourrions aussi proposer de créer un fonds de solidarité pour les artistes qui sont précarisés par l'IA qui serait financée par une taxe sur les profits des plateformes. Ces géants du numérique doivent contribuer à réparer les dégâts qu'ils causent.

Enfin, nous souhaitons aussi pointer davantage la responsabilité des grandes plateformes. Le développement de l'intelligence artificielle est aujourd'hui largement dominé par quelques multinationales qui disposent d'une puissance économique et technologique considérable, dont les modèles économiques reposent notamment sur la captation massive de données. Il nous faut exiger la transparence totale sur les bases de données qui sont utilisées pour entraîner leur IA.

C'est pourquoi nous allons voter ce vœu aujourd'hui et nous nous invitons à poursuivre le travail sur l'intelligence pour une intelligence artificielle, éthique, juste et au service de toutes et tous. Je vous remercie.

M^{me} CABOT

Tout d'abord, merci, à mon collègue Valentin GUENANEN pour ce vœu. Ça permet d'évoquer des points très importants parce que la France a une relation particulière au droit d'auteur. Elle a été le premier pays du monde à le reconnaître par la ratification d'une loi dès 1791. Elle a fait le choix d'un modèle personnaliste qui place l'auteur et son lien à l'œuvre au centre, là où d'autres traditions juridiques raisonnent d'abord en termes d'exploitation économique. Ce choix historique porte l'idée que la création n'est pas une matière première gratuite à la disposition de qui veut l'exploiter. C'est cette idée que l'IA générative met aujourd'hui sous tension en s'entraînant sur des œuvres captées sans consentement ni rémunération, comme l'ont rappelé mes collègues.

Or, cette même logique d'extraction gratuite est à l'œuvre sur le plan environnemental. L'entraînement de ces modèles consomme aujourd'hui des quantités considérables d'électricité, d'eau et de métaux, sans que ce coût soit davantage reconnu ou limité. Le règlement européen sur l'IA impose déjà aux fournisseurs de modèles à usage général de respecter le droit d'auteur et de publier un résumé des contenus utilisés pour l'entraînement. Il ne prévoit en revanche aucune transparence équivalente sur

l'impact environnemental de ces mêmes modèles. Dans les deux cas, c'est le même refus qui doit prévaloir, celui d'une logique purement extractive qui traite indifféremment les œuvres et les ressources naturelles comme des entrants gratuits au service d'une course à la croissance sans limites. Défendre le droit d'auteur à la française et exiger la sobriété numérique relève à nos yeux du même principe. Le groupe écologiste et social votera donc ce vœu en souhaitant que la Ville porte cette double exigence, sur les droits comme sur les ressources. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Julie. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu puisqu'il n'y a pas d'autre intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/134

– **V14 2026 28 Vœu relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne, présenté par Valentin Guenanen et les élus du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyens au Conseil du 14^e arrondissement**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 29 Vœu relatif à l'avenir du site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld, présenté par Maud Gatel et les élus du groupe et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14^{ème}"**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole aux élus du groupe Nouveau souffle pour le 14^e au sujet de du site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Depuis 2019, nous portons un autre projet pour le site de La Rochefoucauld, un projet qui concerne la dimension sanitaire à l'image de ce qu'est notre arrondissement, et puis un projet qui préserve et ouvre au plus grand nombre les espaces verts dont notre arrondissement, comme le reste de la capitale, manque significativement. Ce n'est pas le choix qui a été fait alors que, je le rappelle, l'ancienne Maire ou le Maire de Paris aujourd'hui est le président du Conseil d'administration de l'APHP.

Pourtant, les uns et les autres ont cherché à se battre. D'abord, c'était le souhait, dans le cadre du PLU bioclimatique, d'inscrire en zone urbaine verte une partie très significative de ce site de La Rochefoucauld pour le préserver et pour éviter ce qui, malheureusement, pourrait se produire, c'est-à-dire l'artificialisation supplémentaire de ce site. En parallèle, un périmètre de protection a été défini par le préfet de région, notamment le mur de clôture avec son portail ou encore les façades étroites et les toitures des deux pavillons d'entrée.

Comme vous l'avez compris, on défend avant tout la non-artificialisation de ce site et l'ouverture au plus grand nombre, et particulièrement aux quatorziennes et aux quatorziens de cet espace vert dans un quartier qui en manque singulièrement. L'instruction du dossier de demande de permis de construire est aujourd'hui sur le point de s'achever et il est toujours temps de reculer, de prendre les bonnes décisions au regard de la situation de dérèglement climatique que nous subissons encore cette semaine, et donc d'aligner les grands discours que nous avons entendus tout à l'heure avec la réalité de l'adaptation d'une Ville au dérèglement climatique.

Par ce vœu, nous souhaitons réaffirmer notre souhait de limiter toute nouvelle artificialisation du site, rappeler aussi la nécessité de respecter les règles en matière de covisibilité, alors que dans le projet qui a été présenté aux habitants, le nombre d'étages met à mal ce principe de covisibilité, et préserver évidemment les éléments faisant l'objet d'inscriptions au périmètre de protection par le préfet de région ou encore conserver l'intégralité des espaces verts et les ouvrir au plus grand nombre.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à Mélody TONOLLI sur ce sujet pour vous répondre.

M^{me} TONOLLI

Merci, Madame la Maire, et merci, Maud, pour ce vœu qui rappelle que nous partageons au fond le même objectif. Vous nous avez rejoints sur ce combat et c'est formidable de vous savoir à nos côtés pour préserver ce site exceptionnel, son patrimoine, ses espaces verts et son ouverture aux habitantes et aux habitants. C'est bien cet objectif que poursuit la Maire du 14^e, précédemment avec ma collègue Agnès BERTRAND et maintenant avec moi.

Contrairement à ce que laisse entendre, pas directement, mais quand même un peu, votre vœu, la Ville s'est quand même mobilisée tout au long de la procédure de cession avec l'APHP. Comme je le disais, la Maire du 14^e et les élus de la majorité ont suivi ce dossier avec une vigilance qui a été constante et du dialogue parce qu'on n'a cessé d'échanger aussi avec les associations et les habitantes et habitants qui étaient mobilisés et inquiets sur ce sujet. D'ailleurs, je rappelle que, dès 2022, le Conseil du 14^e arrondissement s'était prononcé en faveur d'un projet conciliant la préservation du patrimoine historique et végétal, la création de logements sociaux, le développement d'activités d'intérêt général, culturelles, sportives et de santé. Je dois dire que même si les équipes ont un petit peu changé, la Maire du 14^e n'a pas changé, un certain nombre d'entre nous non plus et la ligne est aussi restée la même. Je vous rassure.

Vous avez cité le PLU bioclimatique. Il a considérablement renforcé les protections du site. Votre vœu laisse aussi penser qu'on n'aurait peut-être pas utilisé les outils dont on déposait. C'est l'inverse. Ça vous a peut-être échappé, mais il n'y a pas de souci, je vais vous le rappeler. Grâce au Plan local d'urbanisme bioclimatique, on a obtenu une augmentation des espaces verts protégés, la création d'un espace libre protégé à végétaliser, l'obligation d'ouvrir les espaces verts au public, la protection patrimoniale des bâtiments, la protection du gabarit de l'ancienne poste. Le PLU bioclimatique ne protège pas seulement les bâtiments, mais aussi les usages, les paysages et la qualité de vie. C'est exactement ce qu'on fait sur ce site.

Le projet a évolué plusieurs fois parce qu'on n'a rien lâché comme je le disais, tout en étant constructif et dans l'échange avec les uns et les autres, notamment aussi avec l'APHP. On n'a pas le choix. Il est porteur du projet. On a toujours défendu plusieurs exigences : privilégier la réhabilitation plutôt que la démolition, limiter évidemment les nouvelles constructions, préserver les espaces verts, lutter contre l'artificialisation et développer des logements sociaux et des activités ouvertes au quartier.

Ces exigences et ce dialogue constructif, mais ferme ont quand même permis un certain nombre d'avancées comme désimperméabiliser 50 % de la surface actuelle du parking et des espaces verts conservés qui vont être ouverts au public. C'est aussi ce que cette opération sur ce site nous permet. Je ne vais pas vous réciter tout ce que ce projet va permettre de créer en nombre de logements sociaux, mais aussi de logements étudiants, la salle de musique et de spectacle, un campus de l'école spéciale d'architecture, des jardins, un restaurant, etc. Une nouvelle vie, mais en même temps des espaces verts qui vont être accessibles tout au long de l'année aux habitants et aux habitantes.

Votre vœu demande des choses qui sont déjà satisfaites sur les questions d'artificialisation, sur les questions de désimperméabilisation, sur les éléments protégés (et le Conservatoire régional des monuments historiques a déjà rendu un avis favorable), sur la conservation des espaces verts, etc.

Là où vous avez raison, même si ce n'est pas forcément ce que vous demandez dans ce vœu et c'est pour ça qu'on ne va pas le soutenir, comme vous l'avez compris, est qu'il faut que l'on continue à être vigilants sur le dossier, et c'est ce que je m'efforcerais de faire auprès de la Maire du 14^e. On continue le dialogue dans les semaines qui viennent pour encore obtenir de nouvelles avancées pour les habitants et habitantes.

M^{me} PETIT

Merci, Mélody. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Madame BERTRAND.

M^{me} BERTRAND

Je voudrais préciser la position du groupe socialiste et aucun suspens. Nous appelons de la même manière à voter contre ce vœu, à moins qu'il ne soit retiré. Je voudrais juste faire quelques précisions même si Mélody a bien rappelé la situation.

Dès que nous avons su que la décision de l'APHP était de ne plus avoir La Rochefoucauld et après que le commissariat soit parti, on a eu immédiatement eu deux objectifs avec la Maire du 14^e : premièrement, négocier avec l'APHP pour limiter ce qui était peut-être dans les intentions de l'APHP au départ. Je peux vous dire que nous avons mené une négociation que je qualifierais d'énergique, avec l'APHP, la Maire du 14^e et l'ensemble des services de la Ville avec trois objectifs que Mélody a rappelés : protéger ce site remarquable, limiter les constructions et favoriser les réhabilitations et laisser une large place aux projets culturels et citoyens. On s'est mis en marche sur ces objectifs dès qu'on a su la volonté de l'APHP de vendre.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister est que nous avons utilisé la période de révision du PLU B pour faire un certain nombre de propositions, pour qu'elles soient écrites dans le marbre, dans le PLU B. Il y a l'augmentation des surfaces, d'espaces verts. Ce que vous dites, chère Maud GATEL, sur les espaces verts est faux. Il y a eu une augmentation des surfaces d'espaces verts dans le PLU B. Il est prévu de créer un passage piéton entre l'avenue Général Leclerc et René Coty avec une protection du gabarit d'échelle. C'est ce sur quoi on s'est mis en mouvement en marche et qu'on a obtenu avant le permis de construire. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je crois que le permis tient bien compte des décisions du Préfet de région. Il ne faut pas le brandir comme un drapeau gagné parce que ça ne modifie pas grand-chose dans les protections. Mais je sais que Madame DATI s'était posée comme une défenseuse qui allait sauver le site de La Rochefoucauld de toute construction par cette mesure. Ce n'est pas du tout le cas. Je pense que l'instruction du permis de construire permettra de montrer ça.

Sur cette décision, il y a eu une commission et la Mairie du 14^e avait adressé un mot qui soutenait cette demande de protection supplémentaire. Le permis de construire tient compte de tout ça. Nous devons rendre un avis pour le mois de septembre. Nous comptons réunir avant, avec Mélody TONOLLI, les associations qui sont mobilisées sur ce projet, les représentants des voisins, des riverains, pour leur communiquer, avant de donner notre avis sur ce permis, nos sujets, nos interrogations et nos questionnements.

Nous appelons à ne pas voter ce vœu, sauf si vous le retirez. Si vous ne le retirez pas, nous voterons contre ce vœu. Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Non, je ne le retire pas, mais je remercie les deux maires adjointes de leur réponse. Si la Ville de Paris avait eu des marges de manœuvre financières, ce site aurait pu être racheté et je suis sûre que le projet eût été différent. Je suis absolument ravie que vous parliez des associations et de la nécessité de les sensibiliser, de les consulter et de les informer avant même le permis définitif parce que j'ai en mémoire, Madame la Maire, que vous m'aviez expliqué en Conseil de Paris que les associations disaient des mensonges. Je suis absolument ravie que le ton ait changé les concernant.

Sur la question des zones urbaines vertes, ce n'est pas tout à fait la même chose dans le PLU B. Je pense que ça aurait été néanmoins utile. C'est un projet que nous portons également depuis quelque temps, mais la différence est que vous parlez de limiter les nouvelles constructions tandis qu'on aurait souhaité qu'il n'y ait pas de nouvelles constructions et qu'il n'y ait pas non plus de privatisation des espaces verts. En tout cas, ce sont deux aspects sur lesquels nous continuerons à être particulièrement vigilants. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je maintiens qu'il y avait une déformation de la réalité de certaines présentations par rapport à la réalité du permis et du projet du promoteur qui n'était encore pas mon projet. D'ailleurs, je m'en étais expliquée très directement lors d'une visite de journées ouvertes du patrimoine.

Deuxièmement, encore une fois, c'est bien de dire qu'on ne veut aucune construction, aucun projet, aucune évolution sur ce site, mais on ne peut pas opposer toute évolution d'un site à un propriétaire. Par contre, notre rôle est de l'encadrer très fortement, de le réguler très fortement et de lui donner des objectifs d'urbanisme favorables à la santé et à l'environnement. Sur cet aspect, c'est comme ça

que nous allons émettre un avis sur ce projet de permis, comme d'ailleurs vous l'avez fait au Conseil de Paris sur d'autres projets magnifiques comme Montparnasse par exemple.

Il faut savoir toujours maintenir la qualité du débat démocratique et de l'intérêt général sur ce type de projet.

Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Madame la Maire, on a entendu votre échange avec Madame GATEL. Nous allons voter favorablement à ce vœu. Entre les documents que nous avons pu consulter, les associations que nous avons pu entendre, sans pour autant porter blanc-seing à ce qu'elles nous disent, il y a un sujet d'inquiétude entre ce que vous dites, ce qui est annoncé et les documents que nous avons pu voir. Nous voterons favorablement à ce vœu. Ça permettra d'ouvrir le débat, de voir la réalité factuelle de ce qu'il adviendra.

Quand vous faites appel à l'APHP, pardonnez-moi d'être très dubitatif sur leurs intentions. Quand je vois ce qui s'est passé à Austerlitz, qui n'est pas sur le 14^e, mais sur le 13^e, je suis assez dubitatif sur leur capacité à jouer la non-artificialisation des terres. Une fois qu'on a dit ça, le 13^e n'étant pas le 14^e arrondissement et n'étant pas d'autres arrondissements non plus, nous voterons favorablement encore une fois pour juger sur pièce de ce que vous avez annoncé, c'est-à-dire que vous avez annoncé que vous alliez rencontrer les associations, que le projet allait être présenté publiquement, si j'ai bien suivi ce que vous avez dit.

M^{me} PETIT

Le projet a été présenté. Les associations ont été associées au jury qui s'est tenu il y a un an et demi, deux ans. Le projet a été présenté. C'était pendant la campagne électorale, comme nous l'avions demandé aux promoteurs du projet et à l'APHP. Maintenant, il y a donc le permis de construire qui est à l'instruction. Nous devons rendre un avis et nous le ferons de manière très fidèle et cohérente par rapport à ce que nous portons, ce que nous défendons et ce que nous avons toujours défendu sur ce site. Cet avis de la mairie du 14^e doit être rendu à la mi-septembre. Avant de rendre cet avis, nous réunirons comme nous l'avons fait toujours régulièrement, le « comité de projet de La Rochefoucauld ». Nous réunirons ces associations dans ce cadre et nous discuterons avec elles avant d'émettre notre avis.

M. ARENAS

Très bien. J'avais bien compris l'intention. Merci de confirmer ma compréhension. J'étais peut-être maladroit dans la façon d'expliquer, mais j'avais bien compris ce que vous aviez dit. Nous attendrons cette rencontre. Mais en tout cas, il est certain que, en l'état actuel des documents qui sont à notre disposition, que ce soit le permis de construire ou autre, ça ne répond pas, de notre point de vue, aux exigences de notre temps. Nous voterons favorablement à ce vœu, même si nous avons des différends sur certains exposés des motifs que vous avez mis en œuvre. L'intention nous paraît converger.

M^{me} PETIT

Très bien. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Ce vœu est rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/135

– **V14 2026 29 Vœu relatif à l'avenir du site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld, présenté par Maud Gatel et les élus du groupe et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14ème**

Article unique : le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	5
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 30 Vœu relatif à la création d'un pôle « Sourds et Malentendants » et d'un pôle « Lire autrement », présenté par Nicolas Mansier et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14^{ème}**

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à la présentation du vœu présenté par Nicolas MANSIER et les élus du groupe Un Nouveau Souffle pour le 14^e sur les bibliothèques et les pôles « sourds et malentendants » dans nos équipements publics.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'accès à la culture, l'information et la lecture est un droit fondamental qui doit naturellement être garanti pour tous. Les bibliothèques municipales, dont a parlé plusieurs fois dans ce conseil, constituent des équipements publics de proximité essentiels à l'émancipation, l'éducation culturelle et la participation citoyenne.

Considérant que l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap doit être une priorité de la politique de la Ville de Paris, considérant qu'il y a des difficultés, des besoins spécifiques des personnes sourdes et malentendantes en matière d'accès à la culture et à la lecture, considérant aussi qu'il y a des besoins particuliers des personnes souffrant d'un handicap visuel, considérant qu'il y a des pôles « sourds et malentendants » et des pôles « lire autrement » qui permettent l'accueil dans des conditions adaptées de ces publics, que pôles « sourds et malentendants » proposent un accueil individuel en groupe, en langue des signes, par des bibliothécaires formées, et que des activités associées y sont organisées et que les pôles « lire autrement » proposent aussi des collections adaptées, qu'ils proposent aussi un accueil personnalisé, considérant que ces pôles permettent aussi la sensibilisation de tous les publics et notamment l'accueil des groupes scolaires et la sensibilisation sur ces types de handicaps, considérant que cinq bibliothèques de la Ville de Paris, sont d'ores et déjà labellisées pôles « sourds et malentendants » et que deux disposent d'un pôle « lire autrement », nous proposons que le 14^e, riche, de son environnement associatif et solidaire se mette dans la perspective de proposer des dispositifs culturels adaptés à tous, et en particulier dans ses bibliothèques.

Comme il ne dispose pas actuellement de pôle spécialisé tel que décrit, il y a quelques instants, on propose que le Conseil d'Arrondissement émette le vœu que la Ville de Paris engage l'étude de la création au sein d'une des bibliothèques du 14^e d'un pôle « sourds et malentendants », que la Ville de Paris engage également l'étude de la création au sein d'une des bibliothèques du 14^e d'un pôle « lire autrement » et que, naturellement, ces deux pôles soient conçus en lien étroit avec les parties prenantes, les associations, les professionnels, le Conseil local du handicap qui porte ce combat depuis longtemps, et naturellement, que des actions de sensibilisation de tous les publics et notamment des écoles et des collèges du 14^e soient impulsées par ces pôles.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Julie CABOT et à Pierre-Emmanuel.

M^{me} CABOT

Monsieur MANSIER, le sujet que vous soulevez est légitime. L'accès à la lecture et à la culture pour les personnes sourdes, malentendantes ou empêchées de lire est un enjeu d'égalité réelle auquel notre majorité est pleinement attachée. Je veux resituer votre vœu dans une logique de maillage à l'échelle parisienne avant que mon collègue Pierre-Emmanuel ROBERT ne détaille ce qui se fait concrètement aujourd'hui dans nos bibliothèques du 14^e. Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris a fait le choix, non pas de dupliquer ces pôles spécialisés dans chaque arrondissement, mais de les répartir de façon à couvrir l'ensemble du territoire parisien.

Les pôles sourds et malentendants sont ainsi installés dans cinq bibliothèques, comme vous l'avez indiqué. Je ne vais pas toutes les citer, mais pour les habitantes et habitants du 14^e, aujourd'hui, c'est la bibliothèque André Malraux, rue de Rennes, qui constitue le point ressource le plus proche. Quant au pôle Lire autrement, il a été pensé dès l'origine autour de deux grands équipements, un au nord, un au sud. Nous avons accès le plus facilement pour nous à la bibliothèque Marguerite Yourcenar dans le 15^e, assez proche du 14^e. Mais effectivement, ce n'est pas dans notre arrondissement.

Ce maillage s'accompagne, à l'échelle de tout le réseau, du déploiement progressif du dispositif ACCEO qui se déploie progressivement dans l'intégralité des bibliothèques parisiennes et qui permet à un agent d'accueil de communiquer avec un usager ou une usagère sourde ou malentendante grâce à un interprète en langue des signes français à distance.

Je vais laisser maintenant Pierre-Emmanuel vous détailler ce qui existe déjà plus précisément dans nos trois bibliothèques du 14^e, car il existe des choses tout de même.

M. ROBERT

Merci, Madame la Maire, merci, Julie.

Les bibliothèques du 14^e arrondissement s'attachent à proposer une offre d'intérêt pour toutes et tous et prennent naturellement en compte un handicap éventuel des usagers. Ainsi, les trois bibliothèques de l'arrondissement mettent à disposition différents types de documents adaptés.

Pour les personnes déficientes visuelles, la bibliothèque Georges Brassens, par exemple, propose un important fonds de livres en gros caractères, des livres audio, quelques ouvrages en braille dans les collections jeunesse ainsi que des DVD comportant une audiodescription. Les bibliothèques Aimé Césaire et Benoîte Groult proposent également des livres audio ou en gros caractères.

D'autre part, les bibliothèques développent progressivement des collections destinées aux jeunes lecteurs présentant des troubles dys et proposent des DVD avec sous-titrage pour les personnes ayant une déficience auditive. À ce titre, le pôle jeunesse de la bibliothèque Georges Brassens constitue actuellement des collections faciles à lire et lire autrement, comprenant des romans et premières lectures pour les enfants dys, des documents en braille et des textes lus.

Par ailleurs, et par-delà l'accessibilité PMR des trois sites, de nombreux dispositifs d'accueil adaptés ont également été mis en place : l'adaptation des bureaux d'accueil, des postes informatiques et des tables de consultation, la limitation de la hauteur des rayonnages, l'espacement des circulations et une signalétique facilitant le repérage des collections et la diversification des assises afin de répondre aux besoins de différents publics.

Dans ce contexte, nous restons de plus vigilants s'agissant de l'ascenseur de la bibliothèque Aimé Césaire, dont la réparation est actuellement suivie par la DPCPA.

Les bibliothèques Aimé Césaire et Georges Brassens sont intégrées au dispositif parisien de quartier à accessibilité augmentée et la bibliothèque Benoîte Groult a engagé des démarches afin de rejoindre ce dispositif.

Comme ma collègue l'a indiqué, les trois sites déploient progressivement le dispositif ACCEO qui permet aux agents de communiquer avec un usager malentendant grâce à une interprète en LSF à distance.

La bibliothèque Georges Brassens a également mis en place une boucle à induction magnétique pour les personnes malentendantes qui sont appareillées.

Des groupes d'enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme ou un handicap mental sont accueillis régulièrement à la bibliothèque Benoîte Groult. À ces occasions, les équipes adaptent les conditions d'accueil en tamisant l'éclairage et en maintenant un environnement particulièrement calme dans les espaces jeunesse. De telles mesures existent également à la bibliothèque Aimé Césaire.

Enfin, la bibliothèque Georges Brassens accueille régulièrement les jeunes du Centre Grosselin qui présentent une déficience auditive avec une agente formée à la langue des Signes française. À cette même bibliothèque, le service Port'âge permet aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer de manière temporaire ou permanente de bénéficier d'un accès aux collections grâce au portage de documents.

En conclusion, comme le montre ce résumé, l'offre d'accueil adapté dans les trois bibliothèques de l'arrondissement est fournie et variée et continuera bien sûr à être développée.

M^{me} CABOT

Cet état des lieux montre que la Ville et nos bibliothèques ne sont pas restées inactives sur ces enjeux d'accessibilité avec des dispositifs déjà nombreux et une progression constante. Mais l'existence de ce maillage parisien, aussi structurant soit-il, ne dispense pas d'examiner ce qu'apporterait de façon spécifique un pôle identifié comme tel dans une bibliothèque du 14^e. C'est pourquoi nous voterons ce vœu. Nous tenons cependant à préciser le sens de notre vote. Nous soutenons l'engagement d'une étude de faisabilité à bâti constant. Il s'agira d'abord d'évaluer ce qui peut être fait dans l'existant en matière de collections d'accueil et de formation des équipes avant d'envisager toute autre hypothèse. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Julie, et merci, Pierre-Emmanuel. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce projet de vœu ?

Il y a Rodrigo ARENAS et Hélène MERMBERG pour une explication de vote.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons voter ce vœu, même si je pense qu'il n'est pas à la bonne échelle, à savoir, comme ça a été rappelé par Monsieur le maire adjoint, les équipements publics du 14^e ont déjà cette volonté dans leur charte, dans leur volonté, les écoles aussi avec des enseignants qui parfois sont un peu militants sur ce sujet. Il faut le dire. Ce n'est pas forcément une politique nationale qui les implique sur cette inclusion des enfants qui sont en cécité ou malentendants.

En revanche, il aurait été plus complet — et ce n'est pas du mépris — d'aller sur le soutien des instituts comme Valentin Haüy qui sont productrices de contenus, de livres, de DVD. Quand ces associations sont « abandonnées », ou quand la voilure financière est réduite par les budgets nationaux, ne voyez pas de mauvaise intention dans mon propos, Madame GATEL, simplement derrière, les supports diminuent et donc sont diminués ensuite dans les services publics de proximité.

Il y a une échelle à prendre en compte. J'ai eu la chance de pouvoir visiter cet institut. Quand on parle d'un Harry Potter, ce sont dix annuaires là au-dessus de l'autre entièrement en braille. Il y a certains équipements publics qui ne seraient pas dimensionnés pour accueillir ce type de contenus culturels.

Nous voterons favorablement à ce vœu sur l'intention, comme la majorité qui siège ici. Mais encore une fois, il y a la question de l'échelle, il y a la question aussi de l'intention. Nous vous invitons, puisque vous faites partie de la majorité gouvernementale, Madame GATEL, et ce n'est pas une insulte de ma part ou une polémique, d'alerter les ministres concernés pour qu'ils ne baissent pas les subventions à ces institutions parce qu'elles rendent un grand service à ces enfants que vous défendez aujourd'hui dans votre vœu. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Hélène.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire.

Le groupe socialiste votera en faveur de ce vœu relatif à la création des pôles proposés. C'est faire le choix d'une politique culturelle de proximité réellement accessible. La création d'un pôle dédié aux personnes sourdes et malentendantes et d'un espace lire autrement bénéficie au-delà des publics spécifiques. Elle améliore l'accès à la lecture, à l'information et à la culture pour tous, tout en affirmant les valeurs d'inclusion, d'égalité et de service public que notre collectivité souhaite porter. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci.

Pour bien connaître la réalité de ce secteur, je vous invite à vous rendre aussi au Salon du livre que nous organisons traditionnellement pendant le mois du handicap dans le 14^e arrondissement. Vous avez des éditeurs, des maisons d'édition et des associations qui travaillent sur ces sujets. Le secteur est très fragile et mérite d'être très soutenu.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/136

– **V14 2026 30 Vœu relatif à la création d'un pôle « Sourds et Malentendants » et d'un pôle « Lire autrement », présenté par Nicolas Mansier et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14ème"**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0

– **V14 2026 31 Vœu relatif à la proposition de dénomination de l'école située 3 bis rue d'Alésia en hommage à Alice Mathieu-Dubois, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14^{ème}"**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Audrey LEBEAU-LIVE pour la présentation, pour le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e, d'un vœu concernant une proposition de dénomination.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers ce vœu, le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e souhaite que la Mairie étudie la possibilité de donner le nom d'Alice Mathieu-Dubois à l'école située 3 bis rue d'Alésia, dans le 14^e, en reconnaissance de son apport majeur à l'histoire médicale et scientifique et à son attachement au 14^e et à la rue d'Alésia où elle s'est éteinte en 1942.

Ce vœu ne se limite pas à une simple proposition de dénomination. Il porte un choix politique clair, celui de la reconnaissance dans l'espace public de celles et ceux que l'histoire a trop longtemps invisibilisés, le choix de donner davantage de visibilité à une femme qui a marqué notre histoire locale.

Nommer une école, ce n'est jamais neutre, c'est dire à des enfants, à des familles, à tout un quartier quelle figure nous choisissons de valoriser et de célébrer. Avec Alice Mathieu-Dubois, nous parlons d'une femme pionnière, d'une scientifique d'exception, mais aussi d'une femme confrontée aux multiples barrières du racisme et du sexisme dans la France du 19^e et du début du 20^e. Nous parlons aussi d'une femme profondément liée à notre territoire. Première femme bachelière noire en France, première femme noire docteur en médecine en 1887, première femme médecin à diriger un établissement de santé privé, son parcours est celui d'une rupture dans un ordre profondément inégalitaire. Ce parcours s'inscrit dans notre arrondissement. Elle a exercé rue de la Santé à la Villa Montsouris, a contribué ici même à faire progresser la psychiatrie et les pratiques de soins dans un engagement professionnel longtemps resté dans l'ombre.

Donner son nom à l'école du 3 bis rue d'Alésia est affirmer que l'excellence scientifique ne connaît ni genre ni couleur. Cette dénomination constituerait un hommage fort à une pionnière de la médecine française, profondément liée à notre histoire locale, et transmettrait aux jeunes générations les valeurs d'excellence, de persévérance, d'égalité, de transmission des connaissances et d'émancipation par le savoir.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu et je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Julie CABOT pour vous répondre.

M^{me} CABOT

Chers collègues, le parcours d'Alice Mathieu-Dubois mérite pleinement d'être salué. Je ne vais pas le retracer ici, vous l'avez parfaitement fait. Nous partageons pleinement votre volonté de rendre visibles ces parcours de femmes racisées dans l'espace public. Mais c'est précisément parce que cette reconnaissance a déjà été actée que nous ne pourrions pas voter ce vœu. Le Conseil de Paris a, en effet, déjà délibéré sur ce sujet, en juin 2025, par la délibération 2025 DU 211, qui attribue le nom de place Alice Mathieu-Dubois à l'emprise publique, située à l'intersection des rues de la Santé et de la Glacière dans le 13^e arrondissement, mais à proximité immédiate de notre arrondissement et de l'école du 3 bis rue d'Alésia que vous visez dans votre vœu. Notre principe à Paris est de ne pas dupliquer un même hommage sur deux dénominations parisiennes, sauf circonstances particulières qui le justifieraient, ce qui n'est pas le cas ici, puisque cette place répond déjà pleinement à l'objectif que vous portez.

Nous vous proposons donc de retirer ce vœu. À défaut, nous devons voter contre.

En revanche, votre vœu nous inspire une proposition constructive. La cérémonie de dévoilement de la plaque de cette place n'est à ce jour pas encore programmée. Nous pourrions donc d'ici là travailler avec les équipes pédagogiques de l'école du 3 bis rue d'Alésia pour associer les élèves à cet hommage

en amont du dévoilement, afin que la mémoire d'Alice Mathieu-Dubois soit aussi transmise aux jeunes générations de notre arrondissement comme vous le souhaitez. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Qui veut s'exprimer à part Didier ANTONELLI sur ce vœu ?

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais vous remercier, Madame LEBEAU-LIVE, de nous parler ce soir de Madame Alice Mathieu-Dubois parce qu'elle le mérite et que beaucoup de ceux qui nous regardent, voire même dans cette salle, ne la connaissent pas. C'est bien de commémorer son parcours absolument exceptionnel.

Comme vient de le dire ma collègue Julie CABOT, à Paris aujourd'hui, on ne peut pas doubler les dénominations. Il y a cette domination dans le 13^e. C'est pour des raisons de sécurité, et aussi parce qu'il y a de moins en moins d'endroits et de lieux où on peut donner des dénominations, que nous avons choisis, surtout depuis le mandat précédent, de féminiser ces dénominations. Sur les six ans écoulés, nous avons fait 80 % de dénominations féminines, ce qui est très loin du compte pour essayer de remettre dans Paris à 50 %, puisque vous savez que les femmes représentent à peine 10 % des noms de rues, de places, de jardins dans notre Ville. Il y a encore un très gros travail à faire et doubler serait une erreur, même si évidemment elle le mérite amplement, puisque ce serait se boucher un espace pour d'autres femmes, inconnues elles aussi, mais qui le méritent tout autant qu'elle.

C'est une belle proposition, mais malheureusement qui arrive un peu tard puisqu'une place dans le 13^e a déjà choisi donc le nom d'Alice Mathieu-Dubois. Il n'y a pas que les dénominations de rues, de places, d'écoles ou de jardins. On peut aussi faire des expositions avec les écoles, le quartier, avec Sainte Anne aussi... Il y a d'autres manières que de dénommer une école pour célébrer Alice Mathieu-Dubois qui le mérite amplement. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Didier.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci à tous pour vos prises de parole. Merci pour cette idée d'associer les enfants de l'école aux manifestations liées à l'inauguration de la plaque. Effectivement, vous avez raison, il y a un lieu. Il est juste à côté de l'école. En fait, c'est l'école la plus proche de la place. Il me semblait très cohérent que l'école juste à côté de la place porte le même nom.

J'ai été ravie quand on a nommé l'école Simone Veil dans le 14^e, lors de la précédente mandature. En même temps, c'est très loin de la station de métro Place d'Europe – Simone Veil dans le 8^e et c'est très loin de la place de l'Europe – Simone Veil dans le 8^e aussi. Il y a des multi localisations. Là, il se trouve que la place est quasiment devant l'école.

Depuis 2026, son nom figure parmi les 72 femmes scientifiques, parce qu'on ne valorise pas beaucoup de femmes scientifiques, choisies pour être inscrites sur la Tour Eiffel. C'était une 14^e, mais ce soir, on lui refuse cette reconnaissance. Ce soir, nous ratons l'occasion de dire à toutes les petites filles de la rue d'Alésia que le Docteur Alice Mathieu-Dubois est l'une des nôtres et que nous en sommes fiers.

M^{me} PETIT

Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons voter favorablement à ce vœu, non pas sur ce que vous avez expliqué, Madame, mais parce que nous ne partageons pas la philosophie de dissocier le nom des rues des lieux d'accueil du public. Nous pensons effectivement que, au-delà du nom que vous avez évoqué, on ne parle pas assez des femmes. Plus on en parle de façon redondante, plus elles occuperont la place dans notre vie qui a été invisibilisée par l'histoire patriarcale de la France. Nous pensons qu'au contraire, avoir le lieu de déambulation des habitants et un établissement scolaire donne un signe fort. Mais nous attendrons aussi la proposition qui sera faite par l'arrondissement sur la volonté que nous avons eue d'honorer une femme, Madame Manouchian.

Nous attendrons peut-être en septembre une proposition que vous ferez dans ce sens, puisque c'était dans le 14^e et que la redondance ne nous gêne absolument pas. La grande majorité des communes de

France sont redondantes sur certains noms. C'est l'histoire de notre pays. La redondance fait œuvre aussi de pédagogie, notamment sur les valeurs que vous avez proclamées. C'est pour cette raison que nous voterons favorablement votre vœu. Nous ne partageons pas la philosophie qui a été mise en place, qui a été exposée, même si elle est respectable et respectée. Nous pensons encore une fois qu'il en faudrait peut-être trois, quatre ou cinq, et même des expositions. Ce ne sera jamais trop sur ce type de sujet. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Très bien. J'entends vos remarques. Je considère vraiment que le vœu en Conseil d'Arrondissement n'est vraiment pas la bonne manière de fonctionner parce qu'en fait, il y a une proposition pour reconnaître et mettre dans l'espace public cette femme scientifique, et on se retrouve à s'opposer sur ce sujet alors même que ce travail a été fait en termes de matrimoine et de féminisme.

Je pense qu'il faut vraiment qu'on fonctionne autrement et que nous puissions regarder le chemin qui a été parcouru et les choses qui sont en cours. On est en début de mandature, il y a encore énormément de noms de femmes pour lesquels nous devons trouver un lieu d'atterrissage. Il s'est trouvé qu'au même moment, nous avions eu aussi des propositions pour donner des noms d'école avec des noms de femmes. Donc ne nous opposons pas sur ces sujets, puisque nous poursuivons le même but.

Nous ne voterons pas ce vœu, puisque nous serons cohérents avec ce que nous avons travaillé lors de la précédente mandature et qui est en élaboration. Je pense vraiment qu'il y a un travail à faire avec les écoles du 3 bis Alésia. Essayons de nous retrouver sur ce chemin.

Nous-mêmes à l'intérieur de la majorité municipale, lors de la précédente mandature, avons beaucoup débattu de ces choses. Je pense qu'un nom qui fait l'unanimité doit faire l'objet d'une démarche en sens inverse. On propose lors d'un vœu de donner ce nom à telle école de l'arrondissement. Allons d'abord rencontrer l'équipe enseignante, les parents, les enfants, les voisins, les voisines et montons ce projet. Le vœu doit être un aboutissement de cette démarche. Il ne doit pas être le démarrage de cette démarche. Je le pense profondément.

Alors qu'on porte toutes et tous ce nom de femme scientifique qui est Alice Mathieu-Dubois, on va voter différemment.

On propose de retirer ce vœu, puisque cette dénomination est déjà un projet inscrit sur l'espace public de Paris et en l'occurrence proche de là où elle a exercé et où elle a réussi à montrer que les femmes étaient aussi capables que les hommes. Si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Je l'entends que vous ne souhaitez pas retirer ce vœu. Mais encore une fois, je pense qu'un vœu est l'aboutissement d'une démarche avec les gens. On ne peut pas balancer un vœu en Conseil d'Arrondissement avec le nom de l'école sans même en avoir parlé à l'école en question et aux élèves.

Si vous ne souhaitez pas retirer, ne retirez pas, nous passons au vote et nous respectons les votes de chacun et de chacune.

Je soumets au vote votre vœu. Qui s'abstient sur ce projet de vœu ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Donc ce vœu n'est pas adopté.

Avec Julie, nous reviendrons vers l'ensemble des groupes du conseil pour trouver une méthode, parce que je trouve que fonctionner comme cela n'est pas très à la hauteur par rapport à ce travail de mémoire. Je pense que nous reviendrons vers les différents groupes de ce Conseil d'Arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/137

– **V14 2026 31 Vœu relatif à la proposition de dénomination de l'école située 3 bis rue d'Alésia en hommage à Alice Mathieu-Dubois, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élus du groupe "nouveau souffle pour le 14^{ème}**

Article unique : le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	5
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 32 Vœu relatif à la lutte contre la contamination au mercure, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

M^{me} PETIT

Nous allons passer à l'avant-dernier vœu inscrit à ce Conseil relatif à la lutte contre la contamination au mercure présenté par le groupe Nouveau Paris populaire du 14^e.

M. ARENAS

L'école Belzunce dans le 10^e arrondissement a dû fermer temporairement pour effectuer une dépollution au mercure. La découverte de mercure dans cette école n'est certainement pas un cas isolé. Les services techniques de la Ville reconnaissent eux-mêmes qu'il y a un risque réel de découvrir du mercure dans de nombreux autres établissements scolaires, en particulier ceux qui ont été affectés à d'autres usages auparavant.

Rappelons que le mercure était couramment utilisé dans les laboratoires scolaires jusqu'en des années 80 et 90 et qu'il pourrait donc y avoir potentiellement des contaminations dans ces lieux. C'est un risque, car les enfants sont particulièrement sensibles aux effets neurologiques des vapeurs dégagées par du mercure.

Pour éviter que des incidents graves ne surviennent, nous demandons à ce que des mesures préventives soient appliquées, notamment en passant par un dépistage systématique du mercure dans les lieux accueillant des enfants, un plan de mesures de la dépollution au mercure, une fermeture et une décontamination des lieux contaminés et un rendu régulier auprès du Conseil de Paris, parce que nous ne pouvons pas nous en remettre au hasard, comme le mercure a été trouvé accidentellement dans la crèche Bossuet créant ainsi une alerte sur l'école que j'ai nommée précédemment.

J'ajoute enfin que si nous demandons la création d'un marché public spécifique permettant l'intervention rapide d'entreprises spécialisées dans la détection, la dépollution et le traitement des contaminations au mercure, c'est parce que l'entreprise retenue par la Ville de Paris avait renversé accidentellement des billes de mercure, contaminant ainsi l'école. Nous demandons donc à la Ville de Paris de mettre en œuvre une stratégie préventive plutôt que réactive, y compris dans les écoles du 14^e.

Prévention et réaction ne s'opposent pas, elles sont complémentaires. Il n'est pas objet polémique à dire que rien n'est fait, mais quand un peu, voire beaucoup, est fait, il convient d'aller plus loin puisque les contaminations dont j'ai fait état ont dépassé les mesures préventives mises en place, et à ce titre, cela nécessiterait d'avoir une plus grande vigilance sur ce point. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Robin LEROY va vous répondre.

M. LEROY

Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, votre préoccupation est légitime. Ce qui s'est passé à l'école Belzunce dans le 10^e est une alerte sérieuse, et il est normal et sain de nous assurer que nos écoles, nos crèches, tous les lieux qui accueillent des enfants dans Paris soient bien protégés d'un risque comme celui-ci. Sur l'objectif, nous sommes d'accord : la santé des enfants et des personnels est une priorité, et le principe de précaution doit s'appliquer pleinement dès qu'il est question de mercure.

Toutefois, nous ne voterons pas ce vœu. Ce n'est pas un désaccord sur le fond, c'est parce que l'essentiel de ce qui est demandé existe déjà, parfois depuis plusieurs années, et que ce vœu part, à mon sens, d'une méconnaissance de ces dispositifs qui — je dois bien l'admettre — ne sont pas toujours très visibles.

Depuis 2019, la Ville de Paris mène une démarche appelée ESPPIsols pour « établissements sensibles et prévention des pollutions industrielles dans les sols ». Concrètement, cela consiste à recenser les écoles, les crèches, les collèges construits sur d'anciens sites industriels et à conduire des audits hydrocarbures, mercure, qualité de l'air intérieur sur une vingtaine d'établissements chaque année. C'est précisément ce dispositif qui a permis de détecter le mercure à Belzunce. Donc le bilan et la cartographie que demande le vœu existent déjà.

Sur l'inventaire et le retrait des équipements contenant du mercure, des fiches REFLEX sont en cours de finalisation pour aider les agents à repérer ces objets et à les retirer en sécurité.

Sur le marché public, il existe déjà un marché pour l'élimination des déchets, des déchets chimiques, mercure compris, et un marché complémentaire est en cours de publication spécifiquement pour le diagnostic et la décontamination liés au mercure.

Je veux aussi apporter une nuance sur la fermeture des établissements. Le vœu propose des solutions de relogement systématique. En réalité, comme d'autres polluants, la présence de mercure ne conduit pas automatiquement à fermer une classe ou un établissement. Ce sont les résultats des mesures en lien avec l'ARS qui détermine la réponse adaptée. Belzunce est un cas particulier parce que la dépollution a nécessité des travaux lourds et destructifs, mais ce n'est pas la règle générale.

Enfin, sur la transparence, les résultats de ESPPISols et du Plan plomb sont déjà publiés et mis à jour régulièrement sur paris.fr avec la cartographie des lieux investigués, et un bilan annuel est prévu devant la commission compétente du Conseil de Paris.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu dont nous saluons tout de même l'intention, mais qui demeure largement satisfait par les dispositifs existants. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Robin. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce projet de vœu ou des réactions par rapport aux éléments apportés par Robin en notre nom ? Didier.

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire. Je ne vais pas reprendre ce que vient de dire mon collègue. Nous voterons contre ce vœu pour ce qui vient d'être dit, mais également pour sa forme.

Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur ARENAS, quand on lit le vœu, on a quand même l'impression que grâce à vous, nous découvrons que le mercure est dangereux, que la Mairie de Paris n'a rien fait depuis 30 ans, que rien n'est fait et que les parents d'élèves qui nous écoutent devraient quand même avoir peur, parce qu'il y a un très gros risque qu'il y ait du mercure dans chaque école parisienne. C'est à peu près ce qui ressort de la lecture de votre vœu. Dans la forme, comme souvent depuis le début de cette mandature, nous ne pourrions pas voter ce vœu pour ce qui est écrit dans les considérants. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Oui, Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Vous avez été interpellée, au cours de ce Conseil d'Arrondissement sur plusieurs sujets. À chaque fois, ça a été : « on fait tout bien, on n'a rien à apprendre. » Je suis désolé de vous le dire, nous n'avons pas la prétention de dire que nous avons la science infuse. Nous laissons ça aux scientifiques en l'occurrence. En revanche, à chaque fois que nous présentons un vœu, il est étayé de réalité, il n'est pas étayé de construction irréelle. Comme vous, nous avons des contacts avec les habitants, comme vous, nous avons des contacts avec la communauté éducative, et comme vous, nous avons eu la liberté de pouvoir lire des rapports ad hoc.

On va maintenir le vœu parce qu'on ne voudra pas être pris en défaut. J'espère vraiment et sincèrement que, comme sur tous les autres sujets qui sont douloureux par ailleurs, dans lequel vous nous expliquez que tout a été mis en œuvre, et finalement, on se retrouve dans des difficultés compliquées à gérer, sur ce sujet, vous aurez raison. Mais ne me faites pas dire que nous vous donnons des leçons. C'est une alerte. Prenez-la comme telle.

Aucune collectivité territoriale n'est infaillible. Aucun État n'est infaillible. Aucun gouvernement n'est infaillible parce que nous sommes au-devant, au regard de nos modes de vie, devant des catastrophes sanitaires qui vont nous exploser à la figure. Certaines ne sont pas liées forcément aux modes de vie parisiens, elles sont liées aussi à l'environnement qui nous entoure. Je vais prendre un exemple qui va peut-être vous parler, puisque nous avons les cheveux blancs qui nous permettent de le dire. Le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté aux frontières de l'Europe. Voilà ce que je voulais vous dire.

N'y voyez pas une leçon. Ce n'est ni mon propos ni ma façon de faire. Mais nous sommes au-devant de quelque chose qui est mal mesuré. Malgré l'intervention qui a été faite, et je vous remercie des éléments que vous nous avez donnés, j'espère que l'avenir nous donnera tort. Mais il ne nous a malheureusement pas donné tort sur d'autres sujets d'alertes qui ne sont pas du fait de notre arrivée récente à ce Conseil d'Arrondissement. Les alertes qui ont été données sur les sujets que nous avons

abordés ont déjà été faites dans les précédentes mandatures. À l'époque déjà, on disait que tout était bien fait, et manifestement, il y avait quand même un sujet.

Je ne vais pas aller plus loin parce que je ne veux pas polémiquer. Je comprends que vous ne votiez pas le vœu. Mais en tout cas, le sujet qui est abordé, comme ça a été dit par le maire adjoint, est une réalité. Nous pensons qu'aujourd'hui, les niveaux d'alerte et la façon dont c'est appréhendé ne sont pas de nature à affronter le sujet que nous abordons ce soir et que nous présentons à ce Conseil d'Arrondissement. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Alors, je pense que personne ici n'a dit que tout était bien fait et que rien n'était à changer. Personne n'a dit ça sur tous les sujets graves que nous avons abordés au cours de cette séance. On peut aussi lire les mêmes rapports, avoir des mandats municipaux ou nationaux, regarder la situation et la réalité, agir et vous donner les explications de l'action que nous menons. C'est ce qui est fait. Personne ici n'a dit que tout était parfait et qu'il ne fallait rien améliorer.

Je vous propose de passer au vote avec un avis défavorable de l'équipe municipale du 14^e arrondissement sur la base des explications et des éléments apportés par Romain LEROY. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Ce vœu est donc rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/138

– V14 2026 32 Vœu relatif à la lutte contre la contamination au mercure, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

Article unique : le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	5
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– V14 2026 33 Vœu relatif à l'affichage libre d'opinion dans le 14e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

M^{me} PETIT

Je vous propose maintenant d'examiner le dernier vœu déposé par le groupe du Nouveau Paris Populaire concernant le vœu relatif à l'affichage libre d'opinion dans notre arrondissement.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, nous souhaitons aborder un sujet fondamental qui est celui du droit à l'expression politique, syndicale, associative et citoyenne par le biais des panneaux d'affichage libre, non vitrés et accessibles. Ce droit est garanti par le Code de la vie de l'environnement qui définit une surface minimale légale par habitant d'affichage libre selon la densité de la commune. Selon le code de l'environnement, la surface minimale d'affichage libre non vitrée dans le 14^e arrondissement devrait être de 72 mètres carrés. C'est plus de trois fois la surface qui est actuellement mise à disposition des habitants et des habitantes.

Cette exigence du Code de l'environnement n'est pas respectée dans le 14^e arrondissement, mais ce n'est pas une spécificité du 14^e arrondissement, puisqu'elle n'est malheureusement respectée dans aucun arrondissement parisien. Cependant, d'autres communes proches de Paris avec une densité proche de celle du 14^e arrondissement comme Ivry-sur-Seine, Montreuil ou Saint-Denis - Pierrefitte ont déjà déployé des panneaux d'affichage libre en un nombre suffisant au regard de la loi, voire même bien au-delà des obligations légales, dans un respect d'expression des habitants et des habitantes. Cela n'a posé aucun problème.

Cette situation nous apparaît inacceptable parce qu'elle empêche l'expression politique, elle limite le débat démocratique et le pluralisme aujourd'hui, particulièrement dans un contexte où la défiance vis-à-vis des institutions est importante, et cela se traduit notamment par une forte abstention aux élections. Il nous semble indispensable que les possibilités d'expression politique ne se résument pas à de la communication institutionnelle ou à de la communication sur les réseaux sociaux gérés par des multinationales. Les panneaux d'affichage libres non vitrés permettent à l'ensemble des citoyens, aux associations, aux militants politiques d'informer tous les habitants qui passent devant, et ce peu importe leur âge, peu importe leurs pratiques numériques, peu importe leurs opinions politiques. Ils contribuent de ce fait à la vitalité démocratique de l'arrondissement.

Ce manquement à la loi nous semble d'autant plus problématique que les habitants ont alerté à de nombreuses reprises et depuis de nombreuses années sur ce manque de panneaux d'affichage, notamment via les conseils de quartier qui en demande de nouveaux depuis 2023. Il nous semble aussi d'autant plus problématique que la Mairie de Paris ne cesse de déployer dans l'espace public des panneaux publicitaires à but commercial, antiécologique et antisociaux, sans préoccupation de l'expression politique et de la diversité de l'expression politique. Par ailleurs, il y a également de nombreux panneaux d'affichage libre qui sont régulièrement recollés par des publicités à but commercial.

Par ce vœu, nous souhaitons simplement que la Mairie du 14^e arrondissement se mette en conformité avec la loi et déploie en nombre légal suffisant des panneaux d'affichage libre non vitrés, accessibles à tous les habitants et les habitantes. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Comme le prévoit notre règlement intérieur, il y a une proposition d'amendement qui a été reçue et un contre-vœu que nous avons déposé, que nous vous avons adressé également.

Je propose, Monsieur MANSIER, de présenter votre projet d'amendement. C'est Audrey LEBEAU-LIVE.

M^{me} LEBEAU-LIVE

Merci. Le groupe Nouveau Paris Populaire a déposé un vœu pour le Conseil d'Arrondissement, qui rappelle les obligations prévues au Code de l'environnement relatives à la surface minimale de chaque commune réservée à l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. Il considère que notre arrondissement ne respecte pas la loi en raison du nombre trop réduit de panneaux d'affichage libre, non vitrés et accessibles pour des militants politiques, syndicaux ou associatifs. Nous partageons cette analyse. Il précise que cela empêche l'expression politique à destination de la population et limite le pluralisme et le débat démocratique, constat que nous pouvons rejoindre.

Toutefois, le vœu ne condamne pas l'affichage sauvage au prétexte que la Ville ne respecte pas ses obligations. Nous ne pouvons soutenir ce point. Le non-engagement de la Mairie ne peut conduire à justifier la dégradation de la qualité de vie des habitants et du patrimoine de la Ville ni à éviter l'arrachage et la verbalisation des personnes qui salissent l'arrondissement. Notre amendement propose la suppression des paragraphes 2 et 4 du vœu du Nouveau Paris Populaire, en ne gardant que les paragraphes 1 et 3 que je ne vais pas relire.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à Chloé BATAULT pour présenter notre synthèse.

M^{me} BATAULT

Merci, Madame la Maire. Effectivement, nous avons donc décidé de présenter un contre-projet à ce vœu d'abord pour réaffirmer l'objectif partagé qui est de permettre à toutes et tous d'avoir le meilleur accès à l'affichage libre d'opinion dans notre arrondissement.

L'affichage libre d'opinion constitue un outil essentiel de la vie démocratique. Ça a été dit. Il permet aux habitantes, aux habitants, aux associations, aux collectifs, aux différentes sensibilités politiques de s'exprimer dans l'espace public. À ce titre, nous rejoignons sur le fait qu'il est plus que jamais nécessaire de préserver des espaces d'expression libre et plurielle, accessibles à toutes et tous.

Notre arrondissement a déjà augmenté le nombre de panneaux destinés à l'affichage libre d'opinion. Pour autant, il est vrai que ces efforts ne permettent pas encore de répondre pleinement à toutes les demandes et besoins d'affichage.

L'objet de ce contre-projet est donc en premier lieu de mettre en place, dès le mois de septembre, un groupe de travail associant l'ensemble des groupes politiques du Conseil d'Arrondissement ainsi que les représentants des conseils de quartier. Cette méthode nous paraît indispensable pour construire un diagnostic partagé et identifier de manière concertée les emplacements les plus pertinents pour de nouveaux panneaux. Ce groupe de travail aura deux missions très concrètes : dresser un état des lieux du mobilier existant et formuler des propositions d'implantation afin de compléter le réseau actuel. Je sais d'ailleurs que certains acteurs, notamment les Conseils de quartier, ont déjà investi ce sujet et que nous pourrions pleinement réinvestir ces travaux.

Enfin, avec ce contre-projet, nous nous fixons un objectif clair qui est de permettre au 14^e arrondissement d'augmenter ses surfaces d'affichage de panneaux libres d'opinion, conformément au Code de l'environnement, dans un délai d'un an après l'adoption de ce vœu. Il s'agit donc d'une démarche à la fois pragmatique, concertée et ambitieuse que je vous invite à adopter en votant pour ce contre-projet de vœu. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Chloé. Est-ce que le groupe Nouveau Paris Populaire est d'accord pour retirer son vœu ?

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Nous maintenons notre vœu. Nous ne sommes évidemment pas favorables à l'amendement déposé par le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e, puisque nous pensons que le droit d'expression des habitants et des habitantes ne peut pas pâtir des manquements de la Mairie vis-à-vis de la loi. Nous voterons pour votre contre-projet, puisque nous sommes favorables à tout ce qui pourrait faire avancer le sujet, et nous vous remercions de le faire avancer. Cependant, étant donné les circonstances, à savoir que donc la Mairie du 14^e arrondissement ne respecte pas les obligations légales qui lui sont données et que les demandes de mise en conformité venant des habitants sont exprimées très régulièrement et depuis des années, il nous semble que l'organisation d'un groupe de travail pour aboutir au respect de la loi dans un an est un calendrier bien lent.

Par ailleurs, nous remarquons que ce calendrier proposé aboutira à une mise en conformité de la loi après l'élection présidentielle, voire probablement après les élections législatives. Nous considérons que c'est dommage, étant donné le contexte actuel et étant donné les enjeux, de limiter durant l'année à venir l'expression politique des habitants et des habitantes. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Très bien. Voulez-vous vous prononcer, faire des explications de vote ?

M^{me} LEBEAU-LIVE

Ce soir, sur ce sujet, nous pourrions nous retrouver pour rappeler le besoin d'affichage public pour conforter la dynamique associative du 14^e en votant ensemble un vœu proposé par un groupe d'opposition. Comme je l'ai présenté, notre groupe a choisi la voie constructive de l'amendement fidèle à notre culture du compromis. La majorité a choisi la voie du contre-projet, écrasant toutes les propositions du vœu initial et cherchant la confrontation. Je croyais que votre fil de campagne était « tissons le 14^e » et non « détricotons toutes les propositions qui ne viennent pas de nos rangs. »

Ce soir, le groupe un Nouveau souffle pour le 14^e souhaite à nouveau essayer de faire un pont entre tous les groupes. Nous aurions voté pour le vœu du groupe Nouveau Paris Populaire s'il avait été amendé. Je note que ce n'est pas le cas. Nous voterons le contre-vœu de Madame la Maire, puisque les démarches sont complémentaires.

M^{me} PETIT

On fait un contre-vœu parce que c'est le terme du règlement intérieur.

Nous passons au vote des différents vœux.

Sur l'amendement déposé par le groupe Nouveau souffle pour le 14^e arrondissement, qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? La proposition d'amendement est rejetée.

Je passe maintenant au vote du vœu 33. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Ce vœu n'est pas adopté.

Je passe maintenant au vote du contre-projet un peu constructif, mais pas suffisamment visiblement, que nous avons déposé. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui est pour ? Ce projet de vœu est adopté. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/139

- **Amendement du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme » au vœu V14 2026 33 relatif à l’affichage libre d’opinion dans le 14^e**

Article unique : L’amendement est rejeté.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 3
Avis défavorable : 27 (dont 1 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- **V14 2026 33 Vœu relatif à l’affichage libre d’opinion dans le 14^e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 2
Avis défavorable : 28 (dont 1 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- **V14 2026 35 contre-projet de vœu V14 2026 33 Contre-projet de vœu relatif à l’affichage libre d’opinion dans le 14^e arrondissement de Paris, déposé par Carine Petit, Chloé Battault et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : Le contre-projet de vœu est adopté à l’unanimité.

Conseillers présents : 29 membres présents
Voix exprimées : 30 (dont 1 procuration)
Avis favorable : 30 (dont 1 procuration)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Nous avons terminé cette séance du Conseil d’Arrondissement. La prochaine aura lieu fin septembre. Je vous souhaite de passer un bel été.

La séance est levée à 23 heures 51

Signature	Signature
Mme PETIT, Maire du 14 ^e arrondissement	M. Elliot DE FARAMOND, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^e arrondissement Secrétaire de séance